



**PREFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire Tarentaise Vanoise**

**ENTRE**

**L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise**

Représentée par Fabrice Pannekoucke, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Ci-après désigné par « l'APTV »,

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Monsieur Pascal BOLOT, Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

En présence de :

**La communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche,**  
représentée par André Pointet,  
ci-après désignée par « la CCVA » ;

**La communauté de communes Cœur de Tarentaise,**  
représentée par Claude Jay,  
ci-après désignée par « la CCCT » ;

**La communauté de communes Val Vanoise,**  
représentée par Thierry Monin,  
ci-après désignée par « la CCVv » ;

**La communauté de communes des Versants d'Aime,**  
représentée par Lucien Spigarelli,  
ci-après désignée par « la COVA » ;

**La communauté de communes de Haute Tarentaise,**  
représentée par Yannick Amet,  
ci-après désignée par « la CCHT » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Les CRTE s'inscrivent ainsi pleinement dans le plan de relance global annoncé le 3 septembre 2020. Celui-ci, d'une ampleur exceptionnelle, vise à revenir le plus rapidement possible à un niveau de richesse d'avant crise. Les trois axes du plan de relance: écologie, compétitivité et cohésion sociale, sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, combattre et réduire les inégalités et accélérer la transformation de notre économie pour renforcer sa résilience. C'est sur ces bases qu'a déjà été conclu l'accord départemental de relance signé le 5 mars 2021 par le président du conseil départemental de la Savoie et le préfet de département.

En Savoie, le plan France relance a déjà permis de mobiliser plus de 200 M€, y compris les mesures fiscales en faveur des entreprises. Sur le territoire de l'APTV, le plan France relance a déjà permis de mobiliser plus de 11,3 M€ au bénéfice des entreprises, des collectivités et du Parc national de la Vanoise.

## **Article 1 - Objet du contrat de relance et de transition écologique**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable.

Il s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en forgeant le projet du territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme du territoire Tarentaise Vanoise en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 - Ambition du contrat de relance et de transition écologique**

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment l'efficacité énergétique, l'alimentation durable, le développement économique, la lutte contre l'artificialisation, la préservation de la biodiversité, la mobilité, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'accès aux services publics, la santé.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires récapitulés dans le tableau suivant :

Contrats	Objets/parties	Date de signature	Echéance
CPER volet territorial			
Petite ville de demain Moûtiers	Convention d'adhésion entre l'État, l'EPCI et la commune de Moûtiers	1er juillet 2021	Fin 2022
Petite ville de demain Bourg-Saint-Maurice	Convention d'adhésion entre l'État, l'EPCI et les communes de Séez et Bourg-Saint-Maurice	27 mai 2021	Fin 2022

Il valorisera les outils et programmes existants :

Outils et programmes	Objets/parties	Date de signature	Echéance
Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	CCCT ANAH	28/07/2016	29/07/2021
France services	3 France Services sur le territoire – des projets de labellisation en cours		

## Article 3 – Présentation du territoire Tarentaise Vanoise

### 3.1 Synthèse du diagnostic

#### *Présentation synthétique du diagnostic porté sur le territoire et des enjeux auxquels le projet entend répondre*

La Tarentaise Vanoise est un territoire alpin situé en Savoie qui couvre 1705 km<sup>2</sup> et 43 communes rassemblées en 5 intercommunalités. Le parc national de la Vanoise est à cheval entre ce territoire et celui, voisin, de la Maurienne. Le territoire compte 52 000 habitants hors période touristique et jusqu'à 350 000 habitants durant les pics hivernaux. Le relief est marqué (point culminant à 3850 m) et les temps de parcours à travers le territoire sont corrélés à la géographie.

Le territoire a su tirer parti de ses ressources naturelles et de son environnement à travers une ultra-spécialisation économique (tourisme de sport d'hiver, filière Beaufort) qui reste marquée par la saisonnalité. Cette dépendance accentue la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques et à la hausse du prix des énergies fossiles. L'économie du territoire a été frappée de plein fouet par la crise et la fermeture des stations de sport d'hiver et connaît un taux de chômage très important.

La saisonnalité de l'activité a des répercussions importantes sur le niveau de service en hors saison et il est parfois difficile pour les résidents d'accéder à des services et à des soins à l'année. Le territoire connaît en outre une perte de population régulière du fait d'un solde migratoire négatif ce qui accélère son vieillissement et les problématiques qui en découlent.

### 3.2. Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé

Le territoire a retenu trois enjeux « clés » pour l'avenir de la Tarentaise :

**La réduction de la vulnérabilité du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique.** Par une massification de la rénovation du bâti public et privé, le territoire peut agir durablement contre le réchauffement climatique. Le parc à rénover est très important et notamment constitué de grandes copropriétés en station. La réduction de la vulnérabilité du territoire passe par une protection de ses ressources environnementales (eau, air, foncier, paysages) et de sa biodiversité. La connaissance de la ressource en eau constitue notamment un des axes qui doit être approfondi pour mieux évaluer la disponibilité et les usages dans un contexte où les projets d'irrigation agricole vont se développer pour assurer l'autonomie fourragère de la filière Beaufort.

Le second enjeu concerne l'économie et le nécessaire rééquilibrage de l'économie touristique, afin qu'elle soit plus diversifiée et de fait moins vulnérable face aux crises. Le modèle de développement doit être adapté, élargi et complété par des activités complémentaires notamment basées sur la richesse des patrimoines locaux.

L'agriculture de la même façon doit trouver la place pour une diversification d'activité et l'ouverture à davantage de produits qui soit vendus en filière courte et consommés localement par des circuits d'approvisionnement adaptés.

La forêt, puits de carbone, peut être mobilisée comme ressource à travers une exploitation et une gestion plus durable et les bois locaux favorisés dans la construction.

Très marqué par le caractère saisonnier de son activité économique, le territoire doit déployer des politiques de services aux habitants qui favorisent leur installation permanente en Tarentaise en offrant un accès à des services et à des moyens de transports à l'année.

L'accès au logement est une question centrale dans la capacité à offrir un véritable parcours résidentiel pour tous qui permettra de fixer les familles sur le territoire et de répondre à la tendance défavorable du solde migratoire qui entraînera un vieillissement très marqué de la population à moyen terme.

Le territoire devra accompagner cette transition déjà en cours en adaptant ses politiques au vieillissement tout autant sur l'habitat, la mobilité que l'accès aux soins.

### 3.3. Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être, selon le cas, des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

A la signature du présent contrat, ces orientations stratégiques sont les suivantes :

#### AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique

Le changement climatique sera donc source de nouvelles pressions. Il s'agit donc de se préparer à ces évolutions. La priorité sera donc accordée à l'ensemble des opérations visant à renforcer les capacités de résilience du territoire, à la fois sur le volet « atténuation » par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables, et sur le volet « adaptation », dans le but de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

- Encourager les consommations responsables et la sobriété énergétique

D'une manière générale, il s'agira de limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire la dépendance énergétique du territoire en accompagnant les acteurs locaux pour déceler les sources potentielles d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables : diminuer les consommations d'énergie pour un même service rendu ; envisager des alternatives aux énergies fossiles et diversifier les approvisionnements énergétiques.

- Renforcer la dynamique de la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Le territoire comporte un **gisement important de bâti** pouvant faire l'objet de travaux de rénovation énergétique : grandes copropriétés en station, équipements publics, maisons individuelles. Une plateforme territoriale de rénovation énergétique permet d'intervenir sur le parc privé. Il s'agit maintenant de déployer des moyens pour impulser une **dynamique de rénovation ambitieuse sur le parc public.**

En matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti, dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'État s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétiques portés par les collectivités de l'APTV. Cet accompagnement porte prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et – 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010. En 2021, cet accompagnement porte sur 6 projets de rénovation des bâtiments publics (430 000€). L'Etat apporte aussi son concours à la rénovation du patrimoine privé (279 475€ d'aide "Ma Prime Rénov' pour 89 dossiers à la date de la signature du présent contrat, soit un total 709 000€).

Par ailleurs, le plan Avenir montagnes, dans la continuité des réflexions initiées localement, prévoit l'instauration pour le tourisme de montagne d'une cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué au bénéfice de nouvelles foncières dédiées pour conserver les hébergements en résidence de tourisme en gestion active. La Banque des Territoires y contribuera à hauteur de 25 M€ de fonds propres par an pendant 5 ans dans le cadre de tours de tables diversifiés.

- Réduire l'**artificialisation des sols**, protéger et valoriser les ressources environnementales, réduire les pollutions (air et eau)

La configuration géographique du territoire et la diversité des activités qu'il accueille génère une **forte pression sur le foncier disponible** et les ressources naturelles. À travers son Schéma de Cohérence Territoriale, le territoire s'est donné des orientations fortes pour la **protection de ses ressources naturelles et de ses paysages** et encadre le développement touristique et de l'habitat à travers des objectifs chiffrés pour une **gestion économe de l'espace**. Il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier ces orientations pour s'inscrire à moyen terme dans le cadre des objectifs nationaux du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) et de la stratégie régionale Eau-Air-Sol.

- Connaissance, conciliation et économie d'usage de la ressource en eau

L'abondance de la ressource en eau en Tarentaise masque des situations contrastées au sein du territoire mais aussi d'une saison à l'autre. Ces **phénomènes de tension sur la capacité en eau** du territoire sont accentués par la **multiplicité des usages** qui en est fait : eau potable hydroélectricité, neige de culture, irrigation, loisirs. Il est nécessaire de **mieux connaître la ressource et de caractériser les usages** à l'échelle du territoire de façon à **protéger les espaces stratégiques** pour la ressource en eau, **sécuriser l'approvisionnement en eau potable** tout au long de l'année et **limiter les risques de pollution** par la gestion des eaux usées et pluviales.

L'Etat apporte son soutien aux initiatives visant à sécuriser l'approvisionnement en eau, favoriser une conciliation harmonieuse de ses usages et limiter les pollutions, qu'il s'agisse de mieux organiser la gouvernance entre les différents acteurs ou de moderniser les infrastructures. Pour la seule année 2021, l'Etat aura accompagné les investissements des collectivités en matière

d'assainissement à hauteur de près de 600 000€ (STEP des Belleville, travaux sur les réseaux d'assainissement à Saint-Marcel et à Moûtiers notamment).

- Connaître, se protéger et s'adapter face aux risques naturels

La culture du risque est développée en Tarentaise. Les orientations du SCOT visent à **réduire la vulnérabilité des biens et des personnes au regard de l'ensemble des risques** : inondations, mouvements de terrain, miniers, sismiques, avalanches... Il s'agit notamment de ne pas augmenter l'exposition dans les secteurs identifiés avec aléas forts. Parallèlement, l'Etat a mis en place un appel à projet « programme d'actions pour la prévention des inondations » (PAPI) dont la 3ème génération du cahier des charges a été améliorée en début d'année 2021 afin d'accélérer la mise en oeuvre des PAPI, en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI. L'APTV porte un programme d'études préalables au PAPI. Le PAPI, une fois la gouvernance établie sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise, permettra de mobiliser un co-financement de l'Etat notamment par le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit « fonds Barnier ». Le PAPI permettra de déployer des moyens pour réaliser des travaux de protection et de développer des actions de prévention et de gestion intégrée du risque inondation.

- Mieux réduire, transformer et valoriser les déchets

Au niveau des déchets les enjeux portent sur **l'amélioration du tri et l'intégration des nouvelles consignes** de tri en 2022 sur les emballages plastiques pour répondre à l'objectif national de **doublement du taux de recyclage des emballages**. Pour atteindre cet objectif, la création d'un nouveau centre de tri sera indispensable. Parallèlement, dans le cadre de l'application de loi transition énergétique qui prévoit, d'ici 2025, **le tri des biodéchets**, les collectivités devront envisager **les meilleures voies pour leur valorisation**.

## AXE 2- Adapter l'économie et réduire sa vulnérabilité

- Compléter, élargir, orienter le modèle de développement en vue d'un rééquilibrage vers une économie bas carbone

La **consommation énergétique** du territoire est **démultipliée** par le poids considérable de l'**activité touristique** et en dehors des grandes installations hydroélectriques, la **production d'énergie renouvelable** reste **confidentielle**. Parallèlement les **émissions de gaz à effet de serre** sont **découplées** en matière de transport, impactées par les trajets touristiques en saison hivernale tout en rendant le territoire très dépendant des énergies fossiles. Il s'agit pour le territoire de développer des conditions d'accueil et de séjour et des activités complémentaires moins émissives de gaz à effet de serre tout en exploitant parallèlement les possibilités offertes par d'autres sources d'énergie.

L'Etat soutient massivement les projets d'énergies renouvelables via la mise en place de tarifs d'achat de l'électricité ou du biogaz produit, ou de complément de rémunération des porteurs de projets. En outre, l'ADEME propose un accompagnement technique et financier des études préalables aux travaux. Enfin, les services déconcentrés (DDT, DDETSP et UD DREAL), sont mobilisables très en amont des projets et en facilitent l'émergence, notamment par leurs conseils relatifs à l'instruction administrative et par la mise en lien des acteurs susceptibles d'intervenir sur le projet.

Par ailleurs, dans le but de favoriser le remplacement des chaudières à énergie fossile des collectivités, l'ADEME propose la signature à l'échelle des EPCI d'un contrat de développement patrimonial EnR, mobilisable, sous conditions d'éligibilité, à partir de trois installations biomasse, solaire thermique ou géothermique, portées en maîtrise d'ouvrage déléguée des communes vers leur EPCI. Ce contrat soutient l'animation du dispositif, les études préalables aux travaux ainsi que les investissements.

L'Etat accompagne, par un dispositif spécifique de coordination, le projet "gaz en Tarentaise" afin qu'il se concrétise dans des délais compatibles avec les objectifs des collectivités et des entreprises intéressées.

- Diversifier, compléter et adapter l'offre touristique de la montagne pour la rendre plus résiliente économiquement et environnementalement notamment en valorisant les ressources patrimoniales et naturelles

Le modèle économique du territoire est performant mais son extrême concentration sur l'activité touristique hivernale le rend particulièrement vulnérable. Le territoire doit diversifier la base de son économie, notamment avec le développement du tourisme estival, pour la rendre plus résiliente face aux aléas.

L'Etat s'engage à ce que les opérations qui solliciteront des aides de l'Etat, dont le FNADT CIMA Alpes, fassent l'objet d'une instruction coordonnée afin d'identifier celles qui pourront être accompagnées par le FNADT CIMA Alpes et ou par d'autres dispositifs d'Etat (DETR-DSIL ...). De même, un lien sera fait avec le programme « avenir montagne » de l'Etat, un programme qui compte 14 mesures clés dont l'objectif est d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

- Favoriser le développement des circuits de proximité et les projets de diversification agricole pour une alimentation responsable

Plusieurs menaces pèsent sur la filière AOP Beaufort (sécheresses remettant en cause l'autonomie fourragère, vieillissement des chefs d'exploitation, foncier contraint et coûteux qui rend les transmissions difficiles).

L'État encourage le territoire à préserver et soutenir les activités agricoles en protégeant le foncier agricole et en sécurisant la ressource fourragère. La poursuite du développement de circuits de proximité et la diversification des activités agricoles sont également des facteurs importants afin de diminuer la fragilité d'une activité essentiellement tournée vers l'élevage laitier et de répondre aux besoins de produits alimentaires locaux. Plusieurs dispositifs et orientations pourront faciliter l'atteinte de ces objectifs, tels que les travaux conduits dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par le conseil départemental de Savoie, la mobilisation des outils de protection foncières (documents de planification, zones agricoles protégées), ou encore le développement de modalités de commercialisation innovantes.

- Exploiter durablement la forêt alpine et promouvoir les bois locaux dans la construction

L'exploitation forestière en Tarentaise est difficile et coûteuse, à cause de la pente, de l'absence de desserte sur une grande partie des massifs. La situation foncière contraint fortement toute opération en forêt privée (morceau extrême, indivision, propriétaires inconnus ...). Il est nécessaire de développer les modes de gestion durables en forêts publiques favorisant une gestion durable et une fonction puits de carbone. Parallèlement, favoriser l'utilisation du bois dans la construction, en privilégiant des circuits de proximité.

Le territoire de l'APTV peut bénéficier du programme "Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", du plan de relance. Dans ce cadre, l'ONF se mobilise en forêt publique afin de faire émerger des projets de reconstitution des forêts sinistrées et d'adaptation aux changements climatiques.

Les subventions au titre de ce plan de relance peuvent également être sollicitées par des propriétaires forestiers privés et structures de regroupement des investissements telles que OGEC, ASA, ASL (un propriétaire privé peut soit déposer lui-même une demande d'aide individuelle soit se faire représenter par un opérateur de regroupement, auquel il donne mandat).

En matière de mobilisation de la ressource forestière (dans une finalité d'exploitation aux fins d'alimentation des filières construction, bois-énergie...), le territoire peut solliciter des aides pour le déploiement de dessertes forestières, de la part de la Région, de l'État et de l'Union Européenne et notamment la mesure relative au "soutien à la desserte forestière", et dont l'objectif est d'améliorer la desserte interne des massifs forestiers dans une perspective de mobilisation immédiate d'une ressource actuellement non accessible dans des conditions économiquement supportables

### **AXE 3 – Un territoire attractif et de qualité pour ses habitants**

Une offre de services accessible à tous est un socle essentiel sur lequel s'appuient la **qualité de vie des habitants** mais aussi l'**attractivité économique et résidentielle du territoire**.

- **Développer la mobilité durable en déployant des moyens de transport plus propres, plus abordables et plus sains pour répondre aux modes de vie et aux besoins de mobilité actuels**

La Tarentaise peut paraître **difficile d'accès**, qu'il s'agisse du train ou de la route, avec une seule porte d'entrée : Moûtiers. Cette difficulté d'accès n'est pas sans **conséquence sur l'offre de services**. Cela explique l'installation difficile de services en Tarentaise : médecins, services liés à l'emploi, services culturels, soutien aux personnes en situation de précarité... Pour les habitants permanents résidant dans des communes situées en altitude ou en fonds de vallée, l'éloignement entre leur domicile et les services, qu'ils s'agissent de services de santé ou d'autres services est une réalité. La **résolution des difficultés d'accessibilité au territoire à l'année et le développement de nouvelles offres de mobilité pour les résidents** est centrale pour maintenir l'**attractivité et la qualité de vie sur le territoire**, ainsi que le **développement de nouvelles activités concourant à la diversification économique**.

La loi d'orientation des mobilités a posé le principe de la desserte de tous les territoires par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale chargée de déployer une politique de mobilité durable. Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques, et de mettre en œuvre des outils financiers (fonds mobilités actives en particulier) via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie. A cet égard, le territoire de l'APTV a bénéficié, en 2021, de 1,55M€ de crédits liés à la relance dans le cadre du fonds mobilités actives, pour financer des investissements visant à développer l'usage du vélo.

Les 5 communautés de communes constitutives de l'APTV ont fait le choix de confier le rôle d'AOM locale à la Région qui est donc désormais compétente pour l'exercice de la compétence mobilité telle qu'elle est définie par la LOM. Dans ce contexte, l'État poursuivra l'accompagnement des collectivités – en particulier dans le cadre des AAP « TCSP-PEM » et du fonds « mobilités actives » dès lors que les projets s'inscrivent en cohérence avec l'action de l'AOM à l'échelle du bassin de mobilité et les orientations stratégiques du SCOT ainsi que celles définies dans l'étude d'accessibilité de la Tarentaise en cours de finalisation cofinancée par l'État à hauteur de 40 000€.

Le plan Avenir montagnes prévoit le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens).

- **Accompagner les dynamiques de revitalisation des centres bourgs**

L'armature territoriale en Tarentais est organisée autour des **centres-bourgs** : Moûtiers, Bourg St Maurice, Aime, Bozel et Aigueblanche. Ces centralités réparties sur le territoire rassemblent des

**services de bases et rayonnent sur les communes alentour et les stations.** Un véritable enjeu de **redynamisation des centre bourgs** se pose aujourd’hui pour maintenir **des commerces, des services, de l’habitat permanent et l’accès aux transports.**

Deux collectivités du territoire, Bourg-Saint-Maurice et Moûtiers, se sont engagées conjointement avec leur EPCI dans le dispositif « Petites Villes de Demain » déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l’Agence nationale de la cohésion des territoires et qui vise à soutenir les centralités de moins de 20 000 habitants qui connaissent des fragilités économiques, démographiques et sociales. A la date de la signature du présent contrat, les conventions d’adhésion au programme ont été signées et permettent le recrutement d’un chef de projet co-financé par l’État. Les collectivités se sont engagées à formaliser, d’ici 18 mois, un projet de revitalisation de leur cœur de ville conformément aux objectifs du programme.

Dans le cadre du présent contrat, l’Etat, les deux communes lauréates et leur EPCI s’engagent à porter des actions en faveur de la revitalisation de ces deux centralités à travers des actions en faveur de la rénovation de l’habitat, du soutien aux commerces en cœur de ville, de la préservation du patrimoine et de l’amélioration des services à la population afin d’améliorer globalement le cadre de vie au sein de ces centralités dont le rôle est essentiel en termes d’attractivité du territoire. Bourg-Saint-Maurice bénéficie d’un appui du CEREMA à ce titre.

À cette fin, l’État s’engage à accompagner les collectivités dans la mobilisation des différents outils *ad hoc* qu’il a mis en place, notamment le fonds friches (Fiche-action n°X) et le fonds de reconversion des locaux d’activité pour soutenir les opérations de recyclage foncier urbain.

- **Développer l’offre de services à l’année à destination des habitants**

**En Tarentaise, l’offre de services est très fluctuante en fonction des saisons.** L’hiver, afin de répondre aux besoins et attentes de la clientèle touristique, les services et l’offre culturelle sont variés. A l’inverse, en intersaison, les résidents voient les services considérablement diminués (médecins qui quittent les stations, fermeture des commerces, trains moins fréquents, événements culturels plus rares). Pour répondre à l’enjeu du **maintien de l’attractivité**, le territoire doit développer les **conditions d’un territoire agréable à vivre à l’année avec l’accès à des services en dehors de la saison touristique**. Il est nécessaire de prendre en compte également l’accessibilité de ces services, souvent concentrés dans les bourgs centre.

- **Prendre en compte le vieillissement de la population dans les politiques publiques (social, santé, habitat, mobilité) : bien vieillir en Tarentaise**

**Le vieillissement de la population en Tarentaise va s’accentuer.** Ce vieillissement induit la prise en compte de problématiques nouvelles : la dépendance qui augmente, la mobilité, l’isolement. Si ces nouvelles considérations existent pour tous les territoires, qu’ils soient urbains, périurbains ou ruraux, elles sont d’autant plus fortes en montagne où les déplacements sont difficiles. **Le maintien à domicile des personnes âgées** est une des priorités tant au niveau des politiques nationales que locales, mais ce maintien à domicile doit pouvoir être associé à **des conditions de vie adaptées** : un logement adapté, un soutien au déplacement des personnes pour l’accès aux services, le maintien du lien social, du lien intergénérationnel. A cet égard, l’Etat soutient les investissements visant à faciliter l’accès aux soins : à titre d’exemple, la rénovation de locaux d’accueil de professionnels de santé à La Léchère bénéficie de 100 000€ de DSIL “relance”.

- **Favoriser l'insertion, la formation professionnelle et accompagner la saisonnalité**

Dans un territoire très soumis à la saisonnalité, les questions de l'insertion et de l'emploi doivent être traitées de façon particulière. **L'accueil et la formation des saisonniers** ainsi que leur parcours nécessite **l'intervention de structures dédiées**.

- **Produire de l'habitat pour tous**

Les demandes résidentielles en Tarentaise s'orientent majoritairement vers des maisons individuelles consommatrices d'espaces et génératrices de déplacements. Ce phénomène, couplé à l'activité touristique, rend de plus en plus difficile l'accès au logement pour tous et participe à la perte d'attractivité du territoire pour les résidents permanents. Le SCOT prévoit d'organiser le développement résidentiel et de rendre le territoire attractif pour tous en diversifiant l'offre de logements qui doit majoritairement se recentrer autour des pôles du territoire qui concentrent les services.

#### **Axe transversal : Agir avec l'ensemble des acteurs pour conduire et porter la transition**

Le mise en œuvre d'un projet de transition ne peut être réussie qu'en **associant l'ensemble des acteurs du territoire**. Ainsi l'APTV pourra mobiliser dans le cadre de **séances de concertation les membres du Conseil Local de Développement** qui permettra d'informer et de recueillir des propositions de la part les acteurs de la société civile ainsi que les socio-professionnels.

### **3.4. Le Plan d'actions**

#### **3.4.1- Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

En accord avec l'ensemble des partenaires respectifs de ces dispositifs, les actions portées par les conventions et contrats préexistants pourront faire l'objet d'un suivi en comité de pilotage du CRTE :

Conventions/contrats	Actions		
Espace Valléen 2021-2027		EV des vallées d'Aigueblanche EV Tarentaise Vanoise	
Petites Villes de demain		Moutiers CCCT ; Bourg Saint-Maurice Les Arcs/Séez et CCHT	

Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

#### **3.4.2- Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2 (les «fiches-projets» deviennent des «fiches-actions» lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable).

L'annexe 4 comprend la liste des fiches action de l'Etat sur chacune des thématiques et des axes sur lesquels sont concours a été apportés ou identifiés.

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec le projet de territoire, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement...

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une maquette de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance définie à l'article 6 en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les dispositifs de l'Etat sont sollicités par le maître d'ouvrage. En complément, dans un objectif de coordination, une revue de projet est organisée annuellement dans le cadre du comité de pilotage pour faire le point sur les projets et les actions et acter le passage du statut de fiche projet à fiche action.

#### **Article 4 – Modalité d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 5- Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à contribuer à la réalisation des actions inscrites à ce contrat une fois les conditions de faisabilité techniques, environnementales et administratives suffisamment précisées.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. En ce qui concerne les financements déconcentrés de l'Etat, ils relèvent principalement de la DETR, de la DSIL et du FNADT. Les éléments financiers inscrits sont fondés sur une première analyse, par le maître d'ouvrage, de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Dans le respect des compétences des maîtres d'ouvrage, une revue de projet est organisée annuellement dans le cadre du comité de pilotage pour faire le point sur les projets et les actions, acter le passage du statut de fiche projet à fiche action et préparer le dépôt des dossiers de financement.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **5.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Tarentaise Vanoise assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci organisent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. Il s'appuie sur l'équipe constituée, la secrétaire générale de la sous-préfecture d'Albertville et du chef du service prospective territoriale à la direction départementale des territoires.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## **5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## **5.8. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

La maquette financière est fournie en annexe 3 ; elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière est examinée annuellement en comité de pilotage à l'automne. Elle est susceptible de révision à cette période en fonction de l'état d'avancement des projets.

## **Article 6– Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## 6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant : le sous-préfet d'Albertville, et par le Président de l'APTV ou son représentant ainsi que par les Présidents des communautés de communes du territoire. Pour la Tarentaise, les membres du bureau syndical seront associés.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Dresser un bilan des actions conduites dans l'année et définies dans les fiches actions ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions : le copil constate notamment la transformation des fiches projets en fiches actions lorsque les projets ont acquis une maturité technique et financière suffisante, sous la responsabilité de leur maître d'ouvrage
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Examiner la maquette financière annexée au CRTE et constater d'éventuelles évolutions de cette maquette ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour l'État, en sont notamment membres :

- la secrétaire générale de la sous-préfecture d'Albertville
- le chef du service prospective territoriale de la direction départementale des territoires

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## 6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## **Article 8 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

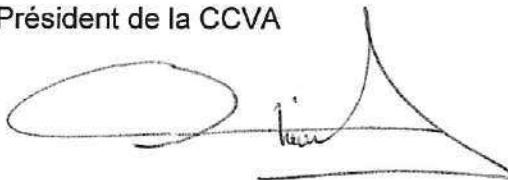
Signé le 13 juillet 2021  
A Les Belleville

En 7 exemplaires

  
**Pascal BOLOT**  
Préfet de la Savoie

  
**Fabrice PANNEKOUCKE**  
Président de l'APTV

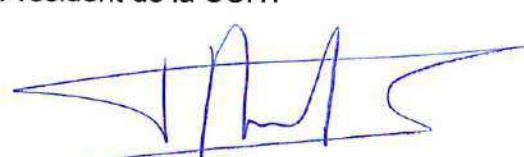


  
**André POINTET**  
Président de la CCVA

  
**Claude JAY**  
Vice-Président de la CCCT

  
**Thierry MONIN**  
Président de la CCVV

  
**Lucien SPIGARELLI**  
Président de la COVA

  
**Yannick AMET**  
Président de la CCHT

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 - Diagnostic**

**Annexe 2 - Fiches actions**

**Annexe 3 - Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)**

**Annexe 4 - Liste des fiches action de l'Etat sur chacune des thématiques et des axes sur lesquels son concours a été apporté ou identifié.**

# Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise Vanoise

## Diagnostic territorial

Juillet 2021



## **Sommaire**

Données générales.....	6
Diagnostic territorial.....	14
1. Tarentaise Vanoise : les données « clés » .....	15
▪ Présentation de la Tarentaise .....	15
▪ Démographie et population : une fracture démographique qui va croissant, un territoire en perte d'attractivité pour les résidents permanents .....	15
23 % .....	16
2. Un environnement exceptionnel, des ressources naturelles diversifiées mais qui sont impactées par le changement climatique et fragilisées par les pressions humaines .....	16
▪ Un environnement exceptionnel .....	16
▪ La volonté locale d'agir sur la consommation d'espace à travers le SCOT .....	17
▪ Un territoire contraint par les risques naturels.....	17
• Un risque d'inondation très présent.....	17
• Le risque Mouvement de terrain .....	18
• Le risque avalanche.....	18
▪ Des ressources à préserver .....	18
• Qualité de l'air .....	19
• La gestion des déchets .....	19
• Ressource en eau.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
• Assainissement .....	24
▪ Un territoire à énergie positive grâce à l'hydroélectricité mais qui reste vulnérable par sa dépendance aux énergies fossiles .....	25
▪ Une consommation énergétique et des émissions de CO <sub>2</sub> démultipliées par l'activité ...	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
▪ Evolution climatique.....	26
3. Une économie dynamique pourvoyeuse de nombreux emplois frappée de plein fouet par les effets de la crise sanitaire .....	28
▪ Une part de population active élevée, une économie essentiellement tournée vers le tourisme, pourvoyeuse de nombreux emplois.....	28
▪ Une économie en difficulté, durement touchée par les conséquences de la crise .....	28
▪ Une volonté de diversification et de développement du tourisme estival.....	34
▪ Une agriculture dynamique mais qui reste fragile .....	34
▪ Une forêt à la vocation multifonctionnelle .....	35
4. La desserte de la vallée, accessibilité, déplacement .....	36
▪ Une desserte par voie routière qui reste contrainte .....	36

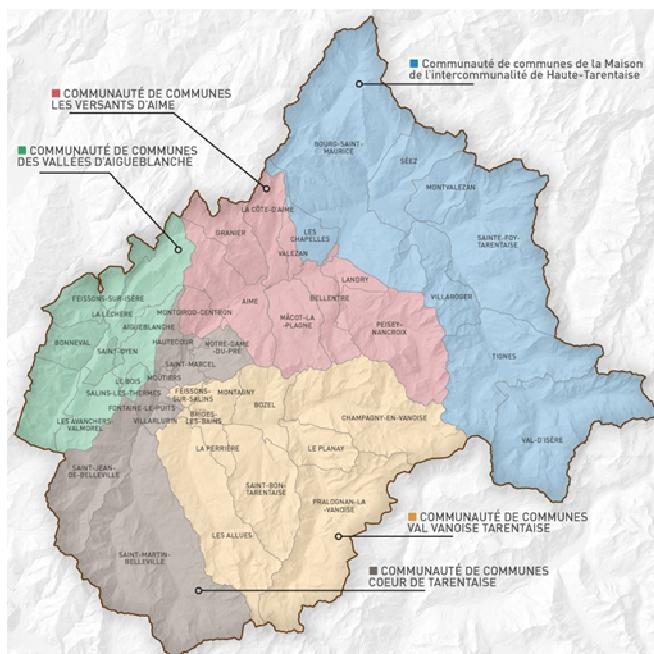
▪ La desserte ferroviaire : un réseau utilisé en limite capacitaire .....	37
Synthèse des enjeux déplacements .....	38
Un cadre de vie attractif avec des services préservés mais qui doit faire l'objet d'attentions.....	38
▪ Des services à la population diversifiés.....	38
▪ Une vigilance maintenue sur l'offre de soins .....	39
▪ Un parc immobilier privé et public à rénover.....	40



## Données générales

## ***L'APTV : une structure de développement territorial***

*Créée en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte qui regroupe les cinq communautés de communes de la Tarentaise et le Département de la Savoie.*



*Structure d'ingénierie et de projet, l'APTV n'a pas vocation à assurer la gestion d'équipements ou de services ni la réalisation de travaux.*

*Le syndicat mixte est organisé autour d'un Président, de Vice-Présidents, d'un Bureau Syndical et d'un comité syndical qui réunit les délégués représentant les communautés de communes. Des commissions thématiques mixtes (élus et partenaires) et ouvertes contribuent à l'élaboration du projet de territoire La société civile est associée à travers le Conseil Local de Développement (CLD).*

*L'équipe technique, composée de 15 agents, rassemble l'expertise au service du projet de territoire et des collectivités.*

*L'APTV sera la structure porteuse du CRTE. Son élaboration et sa mise en œuvre seront réalisées en étroite collaboration avec les communautés de communes membres et les structures partenaires.*

## ***Construction et animation du projet de territoire***

*L'APTV assure l'élaboration et l'animation du projet de territoire Tarentaise, assure l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, porte des études d'échelle Tarentaise, mène des actions de communication et accompagne la mise en œuvre d'actions de développement à l'échelle de la vallée. L'importante mobilisation des acteurs et des élus a permis d'élaborer le SCOT qui intègre les orientations stratégiques de planification et de développement du territoire à horizon 2030.*

*Ainsi le territoire prévoit de poursuivre de grandes orientations :*

- Développer une dynamique touristique estivale, diversifier l'économie par le soutien aux filières hors tourisme,
  - Préserver le foncier et l'environnement, valeurs pour la clientèle touristique et les habitants,

- Améliorer l'attractivité de la vallée pour les populations résidentes, à travers, entre autres, un habitat et un urbanisme de qualité, de nouveaux modes de déplacement,
- Réduire les consommations d'énergies et favoriser les énergies renouvelables,
- Préserver la ressource en eau et sa qualité et lutter contre les risques,
- Garantir une offre de santé de proximité et assurer le développement de services répondant aux besoins des publics prioritaires,
- Favoriser l'accès à la culture et valoriser le patrimoine local.

### **Portage des programmes de financement**

Pour la réalisation de ce projet de territoire, l'APTV mobilise des financements dans le cadre de contrats avec le Département de la Savoie (**CTS**) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (**Plan Pastoral de Territoire**). En parallèle, l'APTV se positionne également sur des appels à manifestation d'intérêt auprès de l'ADEME (« **Mobilité partagée** » et « **TEPOS** ») et auprès de l'Europe, à travers « **LEADER** », le programme **Espace Valléen** et la Coopération **Alcotra MISMI** sur la santé en zone de montagne. La Tarentaise porte également un Projet Agro-Environnemental et Climatique (**PAEC**) dont l'objectif est d'encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement. Sur le volet eau, rivières et risques inondation, l'APTV a porté un Contrat de Bassin Versant et Plan sur le risque inondation **PAPI**, un second PAPI « Etudes » est en cours d'élaboration.

Cette organisation permet de faire converger sur un périmètre identique le projet de développement et les procédures de financement pour sa réalisation, ce qui apporte une réelle plus-value en termes de complémentarité des dispositifs et d'opérationnalité, et qui aboutit à des politiques très intégrées.

### **Déploiement des actions et mise en œuvre de la stratégie de développement à travers plusieurs programmes contractualisés ou outils réglementaires**

Programmes contractualisés, Appel à Manifestation d'Intérêt, docs réglementaires	Porteur s	Période	Périmètre	Montant de la subvention allouée	Principaux partenaires
Plan Pastoral de Territoire (PPT)	APTV	2016-2021	56 000 ha d'alpage répartis sur les 30 communes de l'APTV	1 087 500 €	Europe (FEADER) Région Département
Contrat Territoire Savoie (CTS) (volet local + départemental)	APTV	2014-2022	30 communes APTV	6 445 047 €	Département
Contrat de Bassin Versant (CBV) ou de milieux	APTV	/	Bassin versant de l'Isère en Tarentaise (APTV + 7 communes de basse Tarentaise)	/	Agence de l'Eau
Programme d'Actions et	APTV		Bassin versant	/	Etat

de Prévention des Inondations (PAPI)			de l'Isère en Tarentaise(APT V + 7 communes de basse Tarentaise)		
Territoire à Energie Positive (TEPOS)	APTV	2016-2019	30 communes APTV	84 000 €	ADEME
Transition énergétique Pour une Croissance Verte (TEPCV)	APTV	2016-2020	30 communes APTV	2 000 000 €	Etat
Mobilité Partagée (AMI)	APTV	Territoire lauréat en juillet 2014 (autostop sécurisé)	30 communes APTV	32 500 €	ADEME
Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)	APTV	2014-2020 + 2 années de transition	30 communes APTV	4 000 000 €	Europe (FEADER) Etat
LEADER	APTV	2014-2020 + 2 années de transition	30 communes APTV	1 752 725 € Attente chiffre enveloppe complémentaire	Europe (FEADER) Département (crédits spécifiques Europe)
Alcotra « Mismi » Modèle intégré de santé pour une Montagne inclusive Coopérative transfrontalière Tarentaise - Val d'Aoste	APTV	2017-2020	30 communes APTV	375 000 €	Europe (FEDER Interreg) Région Département ARS
Espace Valléen Tarentaise	APTV	2021 - 2027 (Candidature en cours d'élaboration)	30 communes APTV		Europe (FEDER-POIA) Etat (CIMA) Région
Contrat Local de Santé	APTV	2018-2020	30 communes APTV	19 500 € ARS 59 000 € Département	ARS Département
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	APTV	En cours d'élaboration (lancé en 2011)	30 communes APTV	/	Personnes publiques associées
Plan Climat Energie Territorial (PCET)	APTV	En cours d'élaboration (diagnostic et concertation réalisés, actuelle construction du programme d'actions)	30 communes APTV	/	
Charte Forestière de	APTV	2007-2016	30 communes	/	ONF/CRPF/Cofor

Territoire (CFT)				APTV		et
Charte du Parc National de la Vanoise		PNV	charte validée en 2015	17 communes dans « l'aire optimale d'adhésion »	/	Ministère de l'Ecologie, du Dév. Durable et de l'Energie
Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000	S17 : La Lauzière	Syndicat Mixte La Lauzière	approuvé en 2009	9 543 ha (dont 4 526 ha sur 2 communes en Tarentaise)		Europe (FEADER) Etat
	S23 : Les Adrets de Tarentaise	APTV	approuvé en 2009	970 ha sur 15 communes de Tarentaise	Environ 15 000 €/an (hors MAE)	
	S39 : Réseau des Vallons d'altitude à Caricion	CEN Savoie	approuvé en 2010	9 515 ha dont 5594 ha sur 5 communes de Tarentaise		
	S43 : Massif de la Vanoise	PNV	Approuvé en 1998	54 000 ha dont 25 000 ha sur 10 communes en Tarentaise (zone cœur du Parc)		

#### Autres procédures de financement portées par ou avec d'autres collectivités

##### Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie

Le territoire est partie prenante du pays d'art et d'histoire des hautes vallées de Savoie qui s'étend également sur les communes de la Maurienne et du Beaufortin. Le label a fait l'objet d'un renouvellement en 2020 pour une durée de 10 ans. Les principales actions de valorisations portent sur le baroque, le patrimoine lié à l'hydroélectricité, le pastoralisme et le goût.

##### Petites Villes de demain

Deux communes du territoire sont également concernées par le programme Petites villes de demain. Le dispositif Petites villes de demain; déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et vise à soutenir les centralités de moins de 20000 habitants qui connaissent des fragilités économiques, démographiques et sociales. A la date de signature du présent contrat, les conventions d'adhésion de Moûtiers et de Bourg-Saint-Maurice au dispositif Petites Villes de demain sont signées par les exécutifs de ces deux collectivités ainsi que par les exécutifs communautaires

##### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La communauté de communes Cœur de Tarentaise a signé une première OPAH le 28/07/2016 pour trois années qui a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour deux ans jusqu'au 29 juillet 2021. Une nouvelle convention est en cours de préparation dans le cadre de PVDD et donc de l'ORT dont la ville de Moûtiers est porteuse.

# Diagnostic territorial

## 1. Tarentaise Vanoise : les données « clés »

- Présentation de la Tarentaise

La Tarentaise est un territoire alpin de 1 705 km<sup>2</sup> situé à l'Est de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Savoie, limitrophe de l'Italie, organisé autour d'une vallée principale (bassin de l'Isère). Composée de **30 communes**, **5 communautés de communes**, la Tarentaise est organisée autour de deux principaux bassins de vie : Aigueblanche/Moûtiers/Salins-Fontaine et Bourg-Saint-Maurice/Séez.

**La population est de 50 427 habitants** en 2018 soit 30 habitants/km<sup>2</sup> hors période touristique. Cette population est multipliée par 7 durant les **pics de fréquentation hivernale (350 000 habitants)**, soit près de **100 000 « équivalent-habitants » sur l'année**.

Le **relief est marqué** par les massifs de la Vanoise, du Beaufortain et de La Lauzière qui s'étagent de 400 à 3 856 m (Grande Casse, point culminant de la Savoie)

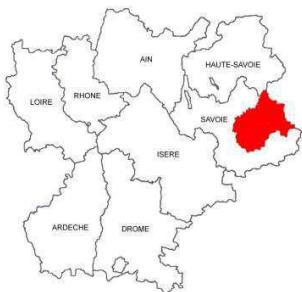
- Démographie et population : une fracture démographique qui va croissant, un territoire en perte d'attractivité pour les résidents permanents

La **démographie en Tarentaise est marquée par :**

- *Une démographie en perte de vitesse*
- *Un solde migratoire très déficitaire révélateur d'une perte d'attractivité*
- *Un vieillissement généralisé de la population*

### **Une démographie en perte de vitesse**

La **population de Tarentaise connaît une baisse continue**. Avec 50 983 habitants en 2016 (50 427 en 2018), le territoire a perdu près de 1 300 habitants entre 2011 et 2016, soit une **évolution annuelle démographique sensiblement négative avec - 0,5 % par an environ**. Dans le même temps, le département de la Savoie a progressé de +0,5% en taux annuel moyen.



### **Un solde migratoire très déficitaire révélateur d'une perte d'attractivité**

L'évolution négative de la démographie est due à **un solde migratoire très défavorable (-0,9% taux annuel moyen) entre 2011 et 2016**, car le solde naturel résiste relativement bien (+0,4% entre 2011 et 2016). Le solde naturel est d'ailleurs supérieur à celui du département (+0,3%). Le solde migratoire s'est fortement dégradé depuis la fin des années 2000 car il était positif

entre 1999 et 2007 et est devenu négatif entre 2006 et 2011 (- 0,4 %). C'est révélateur d'un problème d'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants et de capacité à retenir les habitants actuels. Par comparaison, le département reste globalement attractif avec un solde migratoire de +0.2% annuel.

Tous les EPCI connaissent globalement un solde migratoire négatif, à l'exception de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche qui a un solde migratoire nul.

### ***Un vieillissement généralisé de la population***

Alors que la population était plus jeune que l'ensemble de la Savoie en 2006 avec une forte présence des moins de 14ans, des 15-29 ans et même des 30-44 ans nettement supérieure à la moyenne départementale, ces proportions diminuent très sensiblement en 2016 avec des parts pour ces tranches d'âge inférieures, voire nettement inférieures, aux moyennes départementales.

Parallèlement, on note une ***augmentation substantielle des parts des tranches d'âge 45-59 ans et surtout des 60-74 ans*** qui dépassent désormais largement les moyennes départementales. La part des plus de 75 ans augmente également, mais reste encore inférieure à la moyenne départementale.

***Le territoire de Tarentaise Vanoise vieillit donc plus et plus vite que la Savoie dans son ensemble.***

Part des différentes classes d'âge dans la population

	Tarentaise	Savoie
< 14 ans	17,7 %	18,4 %
15-29 ans	15 %	18,1 %
30-44 ans	21,6 %	21,7 %
45-59 ans	23 %	20,5 %
60-74 ans	15 %	13,1 %
> 75 ans	7,6 %	8,2 %

Source INSEE RGP

On constate ainsi ***le départ des 18-25 ans vers d'autres territoires***, plus attractifs en termes de formation, de diversité culturelle et de perspectives professionnelles. Parallèlement, le vieillissement de la population induit inéluctablement ***un taux de personnes dépendantes de plus en plus important***, avec la nécessité de développer de nouvelles formes de prises en charge et d'accompagnement.

Les personnes âgées sont aussi celles qui souffrent le plus de l'isolement, leur possibilité de se déplacer du fait de leur perte d'autonomie étant limitée.

Le départ des 15-25 ans fragilise l'économie locale, freinant le développement de nouvelles filières, innovantes ou d'excellence. Le ***recours massif aux saisonniers extérieurs*** représente une fragilité pour le modèle économique de la Tarentaise

## **2. Un environnement exceptionnel, des ressources naturelles diversifiées mais qui sont impactées par le changement climatique et fragilisées par les pressions humaines**

- Un environnement exceptionnel

La Tarentaise est un véritable « ***réservoir de biodiversité*** » : 25 % de la superficie de la Tarentaise est protégée (zone cœur du Parc National de la Vanoise, 4 sites Natura 2000, 5

réserves naturelles, 2 arrêtés préfectoraux de biotope). 60 % du territoire est concerné par un zonage d'inventaire (96 ZNIEFF de type 1).

La Tarentaise possède de nombreux **paysages de qualité**, vecteurs d'attractivité touristique, façonnés par l'agropastoralisme, maintenus grâce à l'AOP Beaufort et ses exigences en termes d'autonomie fourragère, mais également par l'économie rurale traditionnelle (pré-vergers, vignes...)

La **qualité de l'eau** est relativement bonne (Isère et ses affluents) malgré les pressions sur le milieu (artificialisation des cours d'eau) qui dégrade la qualité des habitats.

- La volonté locale d'agir sur la consommation d'espace à travers le SCOT

En décembre 2017, le comité syndical de l'APTV a procédé à **l'approbation du SCOT** après plusieurs années de préparation et de concertation.

Le SCOT Tarentaise Vanoise constitue un **document de planification** constitué de **4 axes stratégiques** visant à préserver les ressources naturelles, maintenir une attractivité touristique basée sur la qualité et la diversification, assurer une attractivité du territoire pour les résidents permanents et développer un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise.

La **protection des réservoirs de biodiversité et des corridors biologies** est réalisée grâce à la mise en place d'une cartographie prescriptive reprenant les **trames vertes et bleues**, auxquelles sont associées des **prescriptions visant à protéger durablement ces espaces de l'artificialisation**. Le SCOT prévoit également de protéger fermement **les terres agricoles** à travers la mise en place **d'espaces agricoles stratégiques strictement protégés**.

Au sein du SCOT la question de la consommation d'espace est transversale aux volets tourisme et habitat. La **régulation du développement de l'immobilier touristique** se fait à travers le mécanisme de la STP, **surface touristique pondérée**. Une enveloppe de STP est attribuée à chaque pôle touristique pour la durée du SCOT et les hébergements créées sont décomptés de cette enveloppe avec un **bonus accordé pour la création de lits marchands** (par exemple hôtels) et un malus pour les lits de copropriété classique. Ce mécanisme a vocation à encourager la production de lits chauds qui restent dans le parc marchand.

Sur **l'habitat permanent**, le SCOT dimensionne le **développement par commune** à l'aide d'objectifs chiffrés (en hectares et en nombre de logements) correspondant au besoin de logements, dans un respect d'une **gestion très économe de l'espace** et en renforçant l'armature urbaine.

- Un territoire contraint par les risques naturels

Le relief très marqué du territoire lui confère des caractéristiques et une exposition très particulière d'un point de vue des risques naturels.

- **Un risque d'inondation très présent**

Le relief, composé de versants abrupts dominant des vallées étroites, favorise les crues, d'autant que les cours d'eau s'écoulent dans un espace contraint où se concentrent les voies de communication et l'urbanisation.

**La connaissance sur les risques d'inondation s'est fortement améliorée** ces dernières années, d'une part par l'élaboration par les services de l'Etat des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) et d'autre part par les différentes études réalisées par les collectivités. Deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) successifs ont été élaborés et ont permis aux communes de mener des études de connaissance (un troisième PAPI est en cours d'élaboration) et des travaux de prévention / protection contre les inondations.

**Le risque d'inondation concerne la quasi-totalité du territoire** : les vallées principales de l'Isère et du Doron mais également les vallées affluentes qui se distinguent par des fortes pentes et des écoulements torrentiels. Les crues sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales, et peuvent être redoutables. Certains torrents de Tarentaise sont considérés comme les plus à risque d'Europe.

Ainsi, en nombre, 80% des zones inondables sont torrentielles. Et près de 20% de la population de la Tarentaise est exposée aux risques d'inondation, des voies de communications principales, des zones d'activités... Au total, cela concerne pas moins de 150 ha, 3 300 entreprises représentant environ 9 000 emplois.

- **Le risque Mouvement de terrain**

Une grande partie du territoire est concernée : glissements, coulées boueuses, affaissements ou effondrements et chutes de blocs.

**Deux secteurs sont particulièrement vulnérables** : la RN 90, entre Aigueblanche et Moûtiers, ainsi que la RD902, qui mène aux stations de Tignes et Val d'Isère, soumises aux chutes de rochers. Des mesures de prévention et protection sont prises pour parer le départ des matériaux (filet protecteur, galerie pare blocs...) ainsi qu'une surveillance accrue.

- **Le risque avalanche**

La Tarentaise compte de nombreux couloirs d'avalanches. La plupart se trouve dans des zones naturelles mais certains peuvent atteindre des habitations et des voies de communication.

Un inventaire des sites sensibles a été réalisé. **La Tarentaise compte 194 sites sensibles dont le tiers en sensibilité forte.** 13 communes sont protégées par un PPR prenant en compte le risque avalanche. Parmi elles, les communes de Tignes, Val d'Isère et Pralognan-la-Vanoise présentent des enjeux humains forts.

- **Le risque industriel**

Le territoire comporte deux sites industriels classés SEVESO :

- **La société Métaux Spéciaux (MSSA)**, seuil haut, située à Saint-Marcel Pomblière produit du sodium et du chlore. Elle fait donc l'objet d'un PPRT. Un accident pourrait provoquer la formation d'un important nuage de chlore, engendrant des intoxications et des brûlures pour la population et un impact fort sur l'environnement.
- **La société Carbone Savoie**(qui a intégré l'entreprise UCAR),seuil BAS, située à La Léchère. Elle ne fait pas l'objet d'un plan de prévention des risques.  
L'enjeu principal concerne les rejets atmosphériques et leurs conséquences sur la santé : poussières PM10, hydrocarbures polycycliques, dioxyde de soufre.

- Des ressources à préserver

- Qualité de l'air

Une surveillance constante de la qualité de l'air des territoires est assurée par l'association Atmo Auvergne Rhône-Alpes, l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Si la qualité de l'air est globalement bonne en Savoie,** cette image cache une réalité plus complexe. En effet, le département de la Savoie doit faire face à des épisodes de pollution, durant lesquels le relief et les conditions météorologiques peuvent jouer un rôle aggravant. Avec des zones urbanisées denses, des voiries très fréquentées et une présence industrielle importante en fond de vallée, les sources de pollution sont nombreuses et variées : PM10 (particules fines, de diamètre inférieur à 10 µm) et les PM2.5 (particules très fines, de diamètre inférieur à 2,5µm), oxyde d'azote (Nox), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), ozone (O<sub>3</sub>)...En hiver, les inversions de température favorisent la stagnation des polluants à basse altitude, particulièrement les poussières en suspension. En été, dans les zones d'altitude, le rayonnement solaire plus énergétique en montagne favorise la formation d'ozone.

Globalement, les émissions de polluants sont en diminution sur la période 2000-2017en lien avec les progrès technologiques (renouvellement du parc automobile, généralisation des filtres à particules, réduction de la teneur en soufre des carburants, renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois ...). A cette tendance à la baisse sur le long terme viennent s'ajouter des fluctuations annuelles des besoins en chauffage et les consommations de combustible associées, avec des pics lors des hivers les plus froids. La diminution des émissions du transport routier (en raison du renouvellement du parc automobile) est en partie contrebalancée par l'augmentation des distances parcourues.

L'année 2019 confirme la tendance à l'amélioration. Il s'agit de la 3ème année consécutive au cours de laquelle aucun dépassement de valeur réglementaire n'est constaté pour les particules sur l'ensemble de la Savoie.

Malgré ces bonnes nouvelles, la baisse globale des concentrations ne doit pas occulter les dépassements des valeurs fixées par la réglementation pour le dioxyde d'azote, essentiellement sur des zones à proximité du trafic. Concernant les particules fines (PM10 - particules de diamètre inférieur à 10 µm) et très fines (PM2,5 - diamètre inférieur à 2,5 µm), les valeurs réglementaires sont respectées. **Néanmoins, une partie de la population demeure encore exposée à des niveaux de concentrations supérieurs aux seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), notamment en fond de vallée et dans les zones urbanisées.**

**Les cartes montrent également une forte sensibilité de la Tarentaise, territoire d'altitude, aux pollutions de l'ozone. Les vallées ne sont pas épargnées mais présentent moins de pollution.**

- La gestion des déchets

Sur le territoire, **les 5 intercommunalités assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés.** Des points de regroupement ont été mis en place pour assurer la collecte et le tri sélectif. Depuis 2002, une tendance à la baisse des quantités d'ordure ménagères est observée, ce qui s'explique en partie par la mise en place du tri sélectif.

Le territoire compte **13 déchetteries**, dont la gestion revient à la collectivité sur laquelle elles sont implantées.

**Les 5 intercommunalités ont confié le traitement des ordures ménagères au syndicat Savoie Déchets en 2016.** Le syndicat gère deux centres de tri. Les usines d'incinération de Valezan et de Tignes Les Brévières, suite à leur fermeture, ont été requalifiées en quais de transfert.

Les consignes de tri seront étendues en 2022 à l'ensemble des emballages ménagers en plastique pour répondre aux objectifs nationaux de doublement du taux de recyclage des plastiques. Le geste de tri, ainsi simplifié, permettra de doubler le taux de recyclage de ces emballages. Avec une croissance de plus de 20 % des volumes collectés, le fonctionnement des centres de tri sera impacté et d'importants investissements sont à prévoir. **Un nouveau centre de tri, plus grand et plus performant est envisagé pour 2025, venant remplacer celui de Valespace et de Gilly-sur-Isère.**

Bien que les 5 communautés de communes aient transféré leurs compétences, elles restent indépendantes dans des initiatives locales et dans la communication engagée.

Ainsi la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a mis en place en 2009 **un service de récupération de matériel de glisse usagé**, à destination des particuliers. Ce service fonctionne particulièrement bien, car en 2019, ce sont plus de 25 tonnes de skis, snowboards, luges, bâtons, casques, chaussures... qui ont été revalorisées.

De son côté, la CCCT s'est associée à quatre autres communautés de communes, à des exploitants agricoles ainsi que des grandes surfaces et divers restaurants collectifs (hôpital, écoles...) pour monter **une unité de méthanisation à Tournon** afin de valoriser les biodéchets.

A ce jour, la COVA a lancé une étude, en partenariat avec les 4 autres communautés de communes de Tarentaise pour étudier la pertinence d'une **ressourcerie/recyclerie**.

- **Etat des cours d'eau**

Les eaux superficielles :

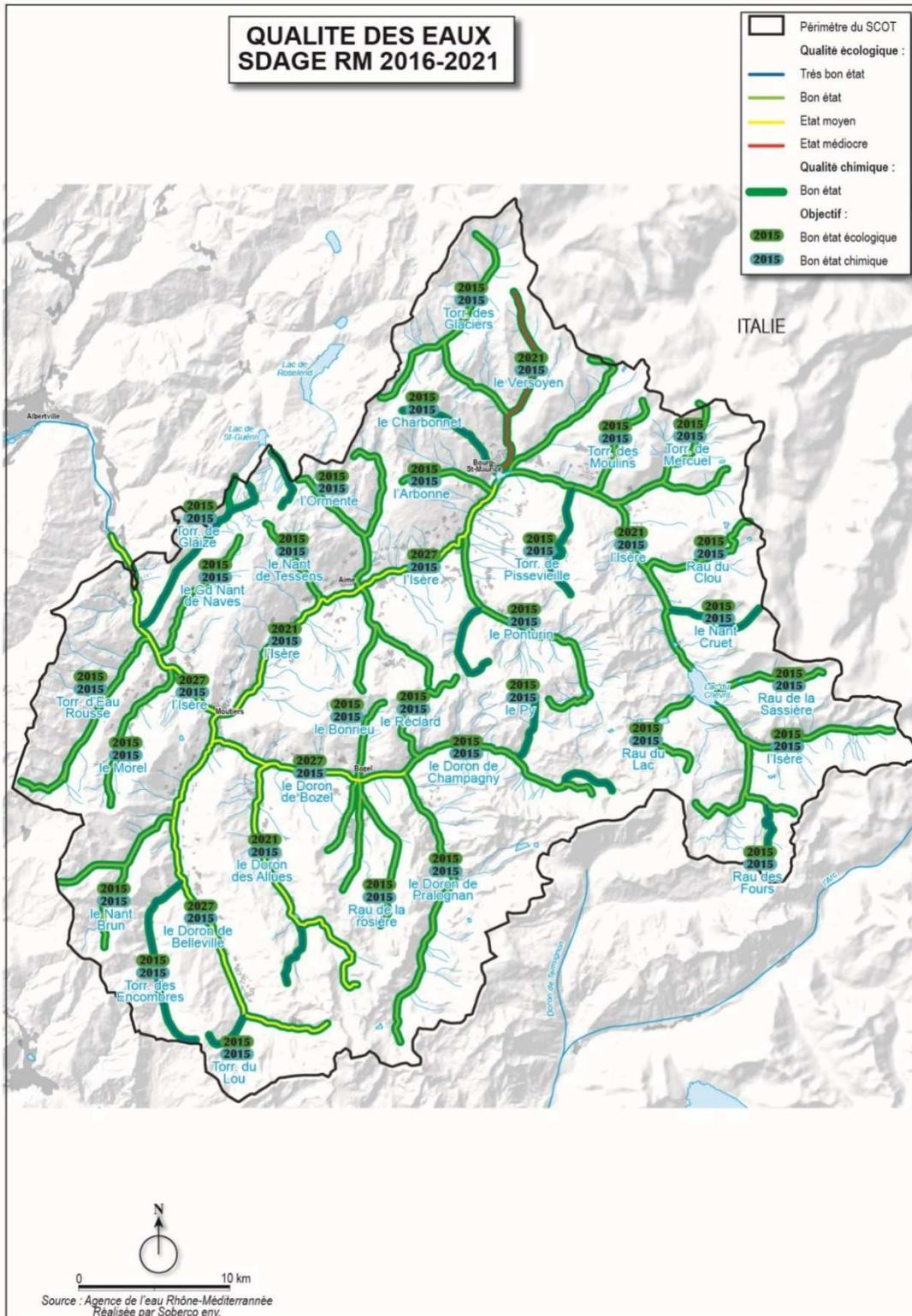
La Tarentaise est **entièlement comprise dans le bassin versant de l'Isère amont**, à l'exception de quelques marges au nord qui appartiennent au bassin versant de l'Arly. L'Isère prend sa source sur le glacier des Sources de l'Isère sur le territoire de la commune de Val d'Isère. Jusqu'à sa confluence avec l'Arly, à Albertville, à 330 m d'altitude, elle parcourt environ 90 km. Le territoire se caractérise par un **chevelu hydrographique très dense, avec de nombreux cours d'eau**.

**La qualité des eaux de l'Isère et de ses affluents est globalement bonne**, même si l'influence anthropique est visible par endroit (matières azotées à l'aval de certaines stations, principalement en saison touristique, traces de pollution aux métaux liées à d'anciennes décharges ou industries). D'une manière générale, la situation s'est améliorée entre 2010 et 2015 : le **SDAGE 2016-2021** recense un bon état chimique atteint en 2015 pour tous les cours d'eau du bassin versant.

En revanche, leur **qualité hydro-biologique est globalement médiocre en lien avec l'artificialisation des cours d'eau** (aménagements, ouvrages hydroélectriques) qui dégradent la qualité des habitats, notamment le long de l'Isère et du Doron de Bozel. De manière générale la qualité hydro-biologique est remarquable pour les petits cours d'eau affluents.

Les principales **pressions qualitatives sur la qualité des cours d'eau** sont d'origine :

- **Domestique** (particulièrement lors des pics de fréquentation hivernale), la situation ayant été améliorée par les aménagements réalisés récemment (ouverture de nouvelles stations d'épuration, réhabilitations d'autres stations).
- **Industrielles et artisanales**, rejets d'hydrocarbures par les entreprises liées au transport, rejets de solvants et de vernis par les métiers de la peinture, de l'imprimerie et de la photographie et les blanchisseries, décharges sauvages ...
- **Agricole** (stockage et épandage des déjections animales, effluents de fromageries représentant une forte charge polluante).



### Les eaux souterraines :

Le territoire repose sur **une vaste masse d'eau souterraine affleurant**. Plus de la moitié de la superficie de la zone d'étude est constituée de **formations géologiques peu perméables**. La capacité des **réservoirs souterrains est ainsi limitée**, ce qui rend les **écoulements superficiels prépondérants**.

**Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016/2021 identifie le bon état quantitatif et chimique de la masse d'eau.** Pour autant, il n'y a pas de station de mesure pour pouvoir qualifier cette nappe n'a pas été définie dans le SDAGE comme ressource majeure d'enjeu départemental ou régional.

#### Le bilan besoins/ressources :

Dans le SDAGE, la Tarentaise est identifiée comme un **territoire sur lequel des actions de préservation de l'équilibre quantitatif, relatif aux prélèvements, sont nécessaires**. En effet, dans un contexte global de vigilance quant à la disponibilité de la ressource en eau, le **maintien de l'équilibre quantitatif des ressources en eau souterraines du territoire est un enjeu fort**, afin de garantir de manière durable l'alimentation en eau potable, le bon état écologique des masses d'eau et la conciliation avec les autres usages de la ressource.

D'après les données croisées de la DDT, l'ARS et le Conseil Départemental de la Savoie, certains secteurs méritent une attention particulière en raison de **difficultés d'approvisionnement observées mettant en évidence un déficit actuel ou prévisible à court terme**.

Plusieurs secteurs sont particulièrement porteurs d'enjeux, en fonction :

- des bilans besoins-ressources en eau potable évalués dans les schémas directeurs
- des situations de conflit d'usages entre l'eau potable et la neige de culture qui voient le jour lors de saisons à faible enneigement
- des situations de tension entre les usages anthropiques de la ressource bien que l'eau potable reste prioritaire réglementairement et les besoins des milieux naturels, en particulier lors des saisons à faible enneigement. En période d'étiage, les ressources déjà fortement sollicitées pour l'eau potable et l'hydroélectricité ne sont souvent pas suffisantes pour satisfaire les besoins instantanés de la production de neige. Des solutions de stockage (retenues d'altitude) sont dès lors déployées, permettant d'augmenter artificiellement la disponibilité de la ressource.

L'absence de ressource supplémentaire ou la **faible disponibilité de la ressource en période hivernale constitue le principal facteur de vulnérabilité** des communes « touristiques » vis-à-vis de leur approvisionnement en eau.

Outre la disponibilité de la ressource en eau, d'autres facteurs accentuent la vulnérabilité de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire. En effet, les incidences du changement climatique sur la ressource sont encore peu connues, même si l'on observe déjà sur certains secteurs une baisse de la productivité de certaines sources.

Ainsi la ressource en eau potable peut dans certains cas conditionner le développement du territoire. **Le cumul des usages de l'eau (hydroélectricité, neige de culture, irrigation, alimentation en eau potable et milieux naturels) est à prendre en compte, afin d'arriver à une conciliation globale sur les secteurs à problèmes.** Toutefois **l'alimentation en eau potable restera un usage prioritaire**. La difficulté est de pouvoir mesurer la quantité d'eau disponible, cette donnée étant insuffisante sur le territoire.

#### Prélèvements en eau, en dehors de l'hydroélectricité :

L'évolution des volumes prélevés ne peut être appréhendée qu'à partir d'une seule source de données : les redevances Agences de l'Eau ; les années comparées sont 2001 et 2013.

Eléments globaux par usages (sur l'année) :

Usage	2001	2013	Evolution
Distribution publique	18 379	16 047	- 13%
Industriel	4 107	3 945	- 4%
Fabrication neige de culture	2 015	3 708	84%
Thermalisme	588	724	23%
Autres usages dont irrigation	90	687	665%
Total général	25 179	25 110	- 0,3%

Plusieurs constats :

- le volume total annuel déclaré prélevé tous usages confondus est à peu près le même en 2013 qu'en 2001, de l'ordre de 25 millions de m<sup>3</sup>.
- les prélèvements domestiques (« distribution publique ») passent de 18,4 à 16,0 Mm<sup>3</sup>/an, soit une baisse de 13%, et ceci malgré l'augmentation de la population permanente et touristique.

Cette baisse montre l'effet significatif de deux facteurs principaux : l'évolution des comportements individuels de consommation d'eau à la baisse depuis une quinzaine d'années et l'amélioration des rendements de réseaux (renouvellement de conduites) et de la gestion des réseaux d'eau potable (pose de compteurs, télégestion, autres modernisations), suite aux travaux engagés depuis le début des années 2000.

- les prélèvements industriels passent de 4,1 à 3,9 Mm<sup>3</sup>/an, soit une baisse de 4%.
- les prélèvements pour la neige de culture passent de 2,0 à 3,7 Mm<sup>3</sup>/an, soit une hausse de 84%. Cette hausse comporte une part d'incertitude. Toutefois l'augmentation des prélèvements pour la fabrication de neige de culture suit une tendance d'évolution à la hausse de cet usage dans l'ensemble des Alpes. Cette évolution est en lien d'une part, avec l'évolution du climat conduisant à un enneigement de moins en moins assuré chaque hiver, et d'autre part, avec l'extension des domaines skiables (de l'ordre de +20% en 10 ans en Tarentaise) et des surfaces enneigeables (de l'ordre de +40% sur la même période).
- le thermalisme : cet usage passe de 590 à 720 milliers de m<sup>3</sup>/an, soit une hausse de 23%.

- autres prélèvements :

Les autres prélèvements comptabilisés sont secondaires par rapport aux autres usages. Cependant, concernant l'irrigation, cet usage est loin d'être un enjeu secondaire, les agriculteurs souhaitant sécuriser leur production herbagère.

## • Assainissement

*En 2021, l'assainissement collectif est assuré par six syndicats (SIGP, SIVU des Granges, SIA Haute Isère, SIA Vanoise, SI du Bassin des Dorons et CCVA) et 8 communes (Feissons-sur-Salins, Montagny, Notre Dame du Pré, Hautecour, Saint Marcel, Tignes, Val d'Isère et Les Belleville).*

*Globalement, à l'échelle du territoire, le taux de raccordement au réseau collectif est plutôt bon et les stations d'épuration respectent les normes en vigueur, à l'exception de celle de Val d'Isère qui,*

*dans le respect de la directive européenne, n'est pas en totale conformité avec les attendus environnementaux du Ministère de la Transition Ecologique. Des investissements ont été réalisés sur le territoire, et le seront encore dans les prochaines années, pour améliorer la qualité de rejet des eaux dans le milieu naturel.*

*Des projets novateurs ont également vu le jour : turbinage des eaux usées à Tignes, étude de méthanisation des boues réalisée par la CCHT, réflexion autour d'un projet de création d'un méthaniseur à Bourg saint Maurice...*

*Les enjeux de demain se manifestent autour de la mise en séparatif des eaux usées (eaux domestiques/eaux pluviales) et de la gestion des boues d'épuration. Ces dernières font l'objet d'un schéma départemental de gestion et valorisation, afin d'éviter l'incinération à tout prix ou le compostage/épandage.*

*Concernant l'assainissement non collectif, seules la CCVA et la CCCT ont mis en place des SPANC. Pour le reste du territoire, les SPANC sont à l'échelle communale. Toutes les collectivités supports de SPANC ont établi un Schéma directeur d'assainissement qui comprend un descriptif détaillé des ouvrages et un programme pluriannuel d'actions pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement. Les SPANC d'échelon communal présentent toutefois un handicap, notamment lorsque les services ne sont pas suffisamment structurés ou étoffés, ce qui peut signifier, une vigilance moindre sur le suivi et le contrôle des installations...*

*En matière d'assainissement, il convient de rester vigilant sur les capacités de traitement en période hivernale et, dans une perspective de long terme, il importe d'adapter les capacités de transport et de traitement aux projets de développement du territoire.*

- *Un territoire à énergie positive grâce à l'hydroélectricité mais qui reste vulnérable par sa dépendance aux énergies fossiles*

*En Tarentaise, la production d'énergie est quasiment 100 % renouvelable, dominée très largement par l'hydroélectricité.*

*Une production hydroélectrique très largement majoritaire :*

***La grande hydraulique***, qui exploite les conditions naturelles liées au relief et aux chutes d'eau qui en découlent, domine très largement la production d'énergie. Celle-ci oscille entre 1,7 TWh (1 692 792 MWh) en 2011 (année de plus faible production) et 2,7 TWH (2 730 265 MWh) en 2020 (année de plus forte production). ***La production est fortement dépendante de la pluviométrie***, variable d'une année sur l'autre.

*Le nombre d'installations est conséquent :*

- 5 installations < 4,5 MW
- 16 installations > 4,5 MW
- 2 installations de pompage

***En 2019, la production française d'électricité d'origine hydraulique s'élevait à 60,1 TWh.*** Ainsi la Tarentaise représentait 3,6 % de la production française, et la Région Auvergne Rhône-Alpes 46 %. Cette production est dite « partagée », elle participe ainsi au mix de la production électrique nationale. Elle est complétée par les micro et pico centrales hydrauliques, qui permettent de produire de l'électricité à petite échelle. Elles appartiennent à la petite hydraulique et la production d'électricité dépend directement du débit de la rivière.

*Si l'hydroélectrique représente la production très largement majoritaire en Tarentaise, les autres énergies renouvelables électriques (bois énergie, solaire, pompe à chaleur...) sont en forte progression.*

*En 2017, la production d'énergie se répartit de la façon suivante : Hydroélectricité (89,3 %) ; Bois énergie (9,2 %) ; Pompe à chaleur (1,2 %) ; Autres énergies (0,3 %).*

- Une consommation énergétique et des émissions de CO<sub>2</sub> démultipliées par l'activité touristique

*Sur le territoire, la consommation totale d'énergie se monte à 3 462 GWh (ORCAE) pour l'année 2017, soit environ 1,6 % de la consommation régionale, sachant que la Tarentaise représente 0,63 % de la population d'Auvergne Rhône-Alpes.*

*La consommation moyenne du territoire est de l'ordre de 68 MWh par habitant permanent, contre 26,74 MWh par habitant sur l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cet écart peut s'expliquer par la présence d'industries électro intensives sur le territoire et par l'accroissement de la population en haute saison touristique.*

*Tableau de la consommation d'énergie en 2017 en GWh*

Consommation	GWh	Répartition en %
Résidentiel	777	22,5 %
Tertiaire	968	28 %
Industrie hors branche énergie	1 173	33,9 %
Gestion des déchets	4	0,1 %
Transport routier	524	15,1 %
Autres transports	4	0,1 %
Agriculture, sylviculture	12	0,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 462</b>	<b>100 %</b>

*Le secteur industriel (hors branche énergie) est le plus gros consommateur, notamment avec la présence sur le territoire de trois industries électro-intensives. Le tertiaire est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie, avec plus du 1/4 de la consommation du territoire, en lien étroit avec l'activité touristique.*

*En troisième place figure le résidentiel. En Tarentaise, l'enjeu de ce secteur réside dans les logements touristiques dont l'occupation est essentiellement hivernale, là où les consommations énergétiques sont les plus importantes.*

*Enfin, dernier secteur d'activité à occuper une place importante, le transport routier, là encore en lien avec l'activité touristique de la vallée qui génère trafic automobile mais également liaisons autocars, véhicules de livraison...*

*De façon logique, l'électricité est l'énergie la plus consommée en Tarentaise (63,4 %), plus de la moitié l'étant par l'industrie, viennent ensuite les produits pétroliers (23,2 %).*

- Evolution climatique...

On observe de manière générale **une augmentation des températures de 2°C en moyenne depuis 1900**. Depuis 1950, cette hausse est généralisée sur l'ensemble de l'année, et surtout en été et en hiver. Depuis 1985, la fin de l'hiver et le printemps se traduisent par un plus fort réchauffement, et depuis 5 ans, les vagues de chaleur estivales se multiplient. En montagne, l'altitude ou l'exposition permet de nuancer les impacts de cette élévation de températures sur des activités comme le pastoralisme, mais les versants bien exposés sont d'ores et déjà soumis à des tensions hydriques en été.

L'évolution des précipitations et de leur régime est moins nette que celle des températures. On ne remarque pas d'évolution significative sur le long terme, ni dans la saisonnalité.

**Depuis 50 ans**, on peut relever, malgré la diversité des situations (exposition au soleil, végétation...) **une nette diminution de l'enneigement**, notamment sur les versants bien exposés, et pour les secteurs en dessous de 1 500 / 1 800 mètres. Cette tendance est particulièrement marquée en début et surtout en fin de saison hivernale. Au-delà de 2 000m, les cumuls de neige n'ont pas connu d'évolution notable, sauf en fin de printemps qui connaît une variabilité très forte entre années très enneigées et d'autres sans neige.

**A Bourg-St-Maurice, l'augmentation des températures moyennes annuelles a atteint + 2.3°C entre le début du siècle dernier et 2020, soit deux à trois fois plus que la moyenne mondiale**. Ces températures plus chaudes ont fait remonter la limite pluie-neige et donc diminuer l'enneigement. Les précipitations n'ont pas évolué significativement, mais le bilan hydrique a chuté car dans le même temps l'évapotranspiration a augmenté de presque 8% et les canicules et sécheresses sont devenues plus récurrentes.

**La montée des températures a déjà transformé l'environnement montagnard** : baisse de l'enneigement de 25 % vers 1500 m, recul des glaciers, avancée de la phénologie des plantes d'une dizaine de jours au printemps, remontée de la végétation, tendance à la fonte du permafrost,... Ces effets iront en s'amplifiant dans l'avenir avec le changement climatique, et interfèreront avec les trajectoires de développement de la Tarentaise.

De nombreuses espèces endémiques au milieu de haute montagne, parfois d'intérêt communautaire, les plus emblématiques constituant l'identité même du territoire (bouquetin, tétras-lyre, gypaète, lagopède, sabots de Vénus...) sont **fragilisées, voire menacées** par la pression humaine, la fermeture des milieux et le changement climatique (remontée des espèces, voire disparition pour les espèces de l'étage nival). A l'avenir, le développement des parasites en lien avec les épisodes de sécheresse (scolyte de l'épicéa, chalarafaxinea du frêne...) pourront fragiliser encore davantage le milieu forestier.

**Les paysages se banalisent** de manière lente et insidieuse, notamment à cause des **dynamiques de fermeture sans retour** (enrichissement lié à une diminution progressive de la main d'œuvre agricole), ainsi que par la pression urbaine, autour des villages, des hameaux et des stations de sports d'hiver.

... avec des répercussions sur les activités économiques

L'économie hivernale se déroule « en pointillés » avec des **stations de ski fragilisées** par l'apparition de périodes à l'**enneigement minimal**. L'**enneigement artificiel accentue les tensions sur la ressource en eau**, naturellement limitée en ces périodes d'étiage. Les stations s'interrogent sur l'impact que peut avoir le **changement climatique** sur leur fonctionnement au quotidien et les comportements de la clientèle. L'**offre touristique** fait également face à une **érosion constante de la capacité d'hébergement touristique professionnel**

(démantèlement des résidences de tourisme en copropriétés classiques) compensée par la construction de nouveaux lits, consommateurs d'espaces.

### 3. Une économie dynamique pourvoyeuse de nombreux emplois frappée de plein fouet par les effets de la crise sanitaire

- Une part de population active élevée, une économie essentiellement tournée vers le tourisme, pourvoyeuse de nombreux emplois

Principale **destination « ski »** en France et dans le monde, la Tarentaise concentre 17 communes supports de station, moteurs économiques du territoire, 360 000 lits touristiques, dont 180 000 lits professionnels, 14 millions de journées skieurs en 2012, 87 % des nuitées touristiques en hiver, 13 % en été.

Le territoire est attractif grâce à sa **forte densité d'emplois** avec 21 % des emplois de Savoie alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde. **L'emploi saisonnier** représente un facteur d'attractivité fort pour les ménages extérieurs au territoire tarin. **L'activité artisanale est également dynamique**, avec la plus forte densité de la Région Rhône-Alpes (44 entreprises pour 1000 habitants).

Le territoire est dynamique en terme de création d'emplois. **L'emploi salarié privé a augmenté fortement, avec une croissance annuelle de + 3,4% entre 2013 et 2018, à comparer à l'évolution de + 1,7% annuelle à l'échelle départementale.**

**Cette création importante d'emploi salarié privé en Tarentaise Vanoise a été constante pendant une décennie.**

A l'échelle communale, en croisant les chiffres de l'emploi salarié privé et ceux de la population en 2011 et 2016, on constate **une décorrélation entre la dynamique démographique et la création d'emplois** (cf. partie 1 démographie).

En effet, dans tous les communs supports de grandes stations, **on constate une érosion démographique sensible entre 2011 et 2016** (-0,38% en moyenne annuelle) et **une croissance de l'emploi salarié privé importante** (+ 3,6% en moyenne annuelle).

Dans les communes supports de petites stations, la baisse de la population est encore plus sensible (-0,58% en moyenne annuelle), pendant que l'emploi privé salarié croît de +2,1% annuel. Dans les communes stations thermales à l'inverse, l'emploi diminue encore plus (-1,6% annuel) que la population (-0,54%).

Dans les communes rurales, la population se maintient et on retrouve le même rythme de croissance d'emploi salarié que dans les communes supports de grandes stations +3,6%.

Les **disparités de revenus** sont marquées à l'intérieur de la Tarentaise, notamment entre communes supports de stations et communes rurales (de l'ordre de 22 %). **Le niveau de qualification est globalement faible**, ceci étant lié aux activités relatives au tourisme (hôtellerie-restauration).

- Une économie en difficulté, durement touchée par les conséquences de la crise

*La Tarentaise, par son activité fortement orientée vers le tourisme, est **pleinement impactée par la crise sanitaire liée à la COVID 19**. Avec une fermeture anticipée des remontées mécaniques et des stations en 2020 (fermeture au 15 mars) ainsi qu'une saison blanche pour le tourisme hivernal durant l'hiver 2020/2021, l'économie est en grande difficulté.*

*Historiquement, la Tarentaise est un territoire pourvoyeur d'emplois en Savoie. Les communes supports de station concentraient une large part des emplois du territoire (41 %), avec une forte représentativité dans l'activité d'hôtellerie-restauration.*

***Mais avec une crise économique, sanitaire et sociale sans précédent, la situation de l'emploi s'est très fortement dégradée.***

*Pôle Emploi a constaté, fin décembre 2020, une hausse des demandeurs d'emploi pour la Tarentaise (territoire des 5 communautés de communes) de 125 % par rapport à décembre 2019 alors que la hausse n'est « que » de 11,8 % sur l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au total, ce sont 3 684 personnes sans emploi (dites catégorie A).*

*Les publics les plus touchés (personnes sans aucun emploi) sont :*

- ***Les jeunes de moins de 25 ans*** : hausse de 185 % entre décembre 2019 et décembre 2020 (13 % sur l'ensemble de la Région AURA).
- ***Les femmes*** : hausse de 136 % (contre 117 % pour les hommes), qui travaillent principalement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. En Auvergne Rhône-Alpes, cette hausse est de 10 % pour les femmes et 13 % pour les hommes.
- ***Les chômeurs longue durée (> 1 an)*** : hausse de 99 % (21 % sur l'ensemble de la Région AURA). Pour les chômeurs sans emploi depuis plus de 2 ans, cette hausse est de 88 %.

*La hausse des chômeurs longue durée est un indicateur de la mauvaise santé économique du territoire.*

*Si la hausse du nombre de demandeurs d'emploi est particulièrement forte à l'échelle du territoire, elle est aussi **différenciée selon les communautés de communes** :*

- CCCT : + 57,5 %
- CCVA : + 83,8 %
- COVA : + 134 %
- CCHT : + 171,5 %
- CCVV : + 183,5 %

*Ainsi les territoires les plus marquées par l'activité touristique (Haute Tarentaise et Val Vanoise) sont les plus touchés.*

*En parallèle, Pôle Emploi a enregistré une forte baisse des offres d'emplois. Sur l'ensemble des 2 agences Albertville et Moûtiers, cette baisse a atteint 50 % entre mars 2020 et février 2021.*

*Le secteur du BTP semble avoir mieux résisté, la fermeture des résidences touristiques et des établissements de station ayant sans doute encouragé la réalisation de travaux.*

*Face à la crise de l'emploi, le taux de chômage augmente. Selon l'INSEE, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, le taux de chômage était de 6,4 % sur l'arrondissement d'Albertville, contre 7% pour le département de la Savoie, 7,9 % pour la Région et 8,8 % pour la France. Il a augmenté de 0,3 points sur l'arrondissement d'Albertville en 1 année.*

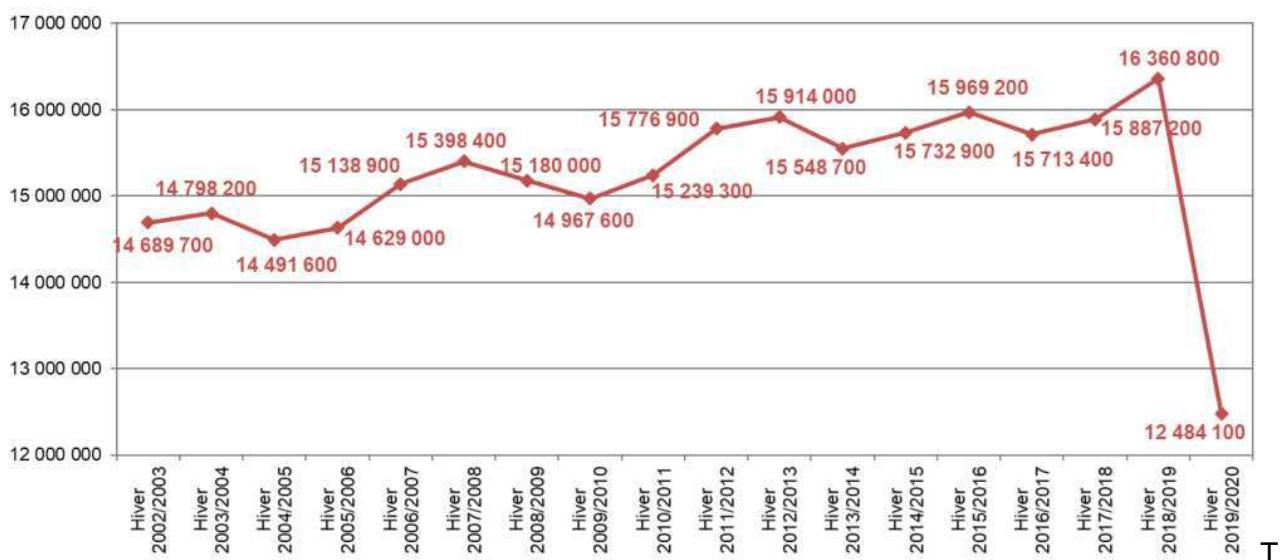
*La crise a aussi pour effet d'augmenter la pauvreté. Ainsi la part des travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA est passée de 7 % à 9,3 % entre mai 2019 et novembre 2020 (chiffres DIRECCTE).*

*Côté tourisme, l'observatoire Savoie Mont Blanc livre une analyse précise des conséquences de la crise, les chiffres 2020/2021 ne sont toutefois pas encore disponibles.*

*Conséquence de la pandémie de Covid19, la saison d'hiver 2019/2020 a été interrompue brutalement le 15 mars 2020 avec la fermeture des stations. La saison a été amputée de 7 semaines (3 de la période du mois de mars et les 4 semaines des vacances de printemps).*

**Après une saison 2018/2019 record (pic à plus de 16 millions de nuitées), la fréquentation globale 2019/2020 en Tarentaise chute à 12,5 millions, soit une perte de nuitées de 24%.**

#### Evolution de la fréquentation globale hivernale

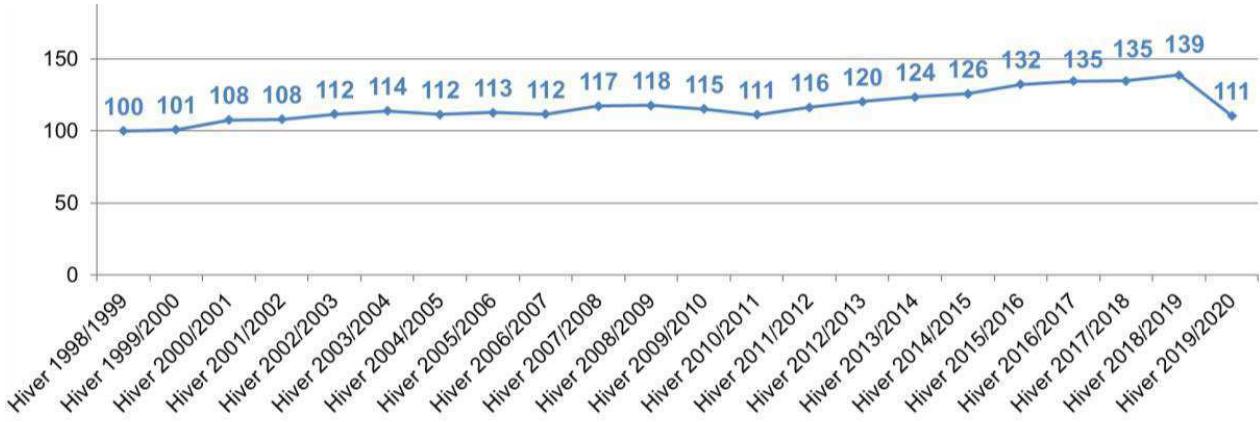


raitements Observatoire SMBT

*Conséquence directe de cette baisse de fréquentation, le chiffre d'affaires des domaines skiables de Tarentaise est lui-même en baisse de 20 % par rapport à l'hiver précédent.*

*Ce chiffre d'affaires représente 50 % des recettes des domaines skiables de Savoie Mont Blanc, et 78 % des recettes des domaines skiables de Savoie.*

Evolution des recettes des domaines skiables de Tarentaise en indice base 100 = hiver 1998/1999

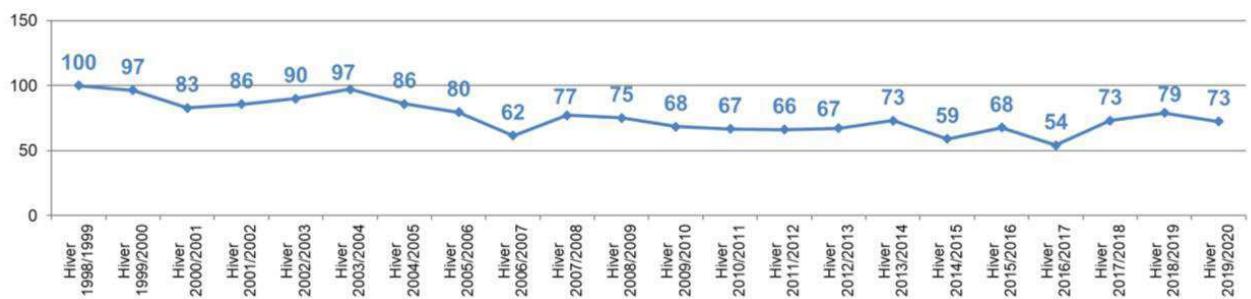


#### Traitemet Observatoire SMBT

En revanche, la crise sanitaire a eu **un impact moins fort sur le bilan des sites nordiques** car le début de la saison 2019/2020 a été plutôt bon dans l'ensemble.

Au cours de l'hiver 2019/2020, le montant de la redevance ski nordique est en baisse de 8 % par rapport à l'hiver précédent. Mais la tendance d'évolution est à la baisse depuis plus de vingt ans.

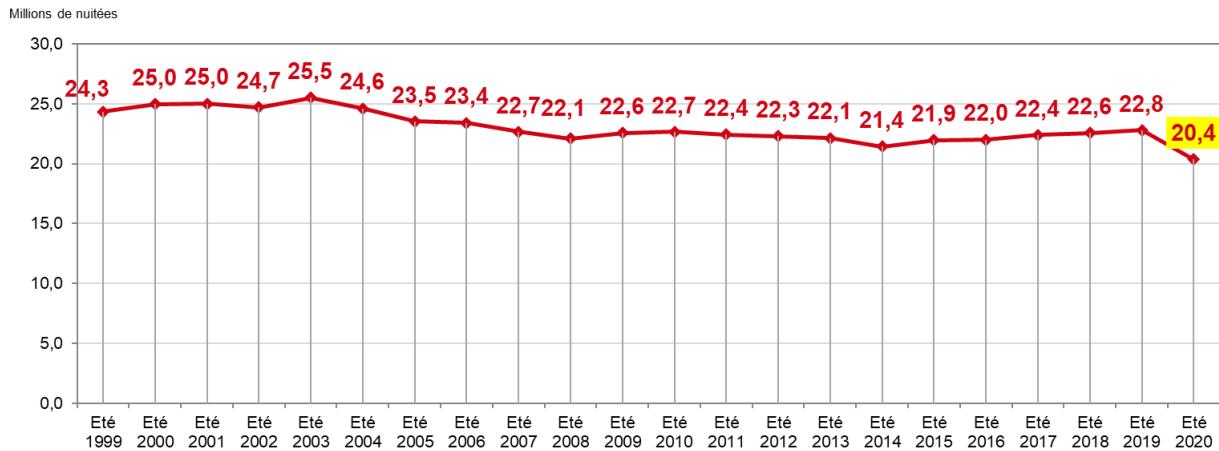
Evolution de la redevance ski nordique en indice base 100 = hiver 1998/1999  
À champ constant et en euros constants\*



#### Traitemet Observatoire SMBT

**Avec 20,4 millions de nuitées enregistrées au cours de l'été 2020, la fréquentation touristique globale de la destination Savoie Mont Blanc a subi une baisse de 11% par rapport à l'été 2019.**

#### Evolution des nuitées estivales de 1999 à 2020 en Savoie Mont Blanc



**La fréquentation s'est concentrée sur le mois d'août avec 11,1 millions de nuitées réalisées**, soit un niveau de fréquentation équivalent à celui du mois d'août 2019. Les pertes par rapport à l'été 2019 se situent sur les trois autres mois : juin (-41%), juillet (-30%) et septembre (-29%).

**La fréquentation des gîtes ruraux en centrale de réservation** en Savoie Mont Blanc suit une **tendance à la hausse**. L'été 2020 est le plus fréquenté de la série, malgré la crise sanitaire. En effet, ce type d'hébergement, de par son concept, a parfaitement répondu au besoin de réassurance sanitaire de la clientèle. **Une clientèle essentiellement française**, davantage que les autres étés et qui a compensé les pertes de nuitées étrangères, ces clientèles étant pénalisées par les limitations aux frontières et/ou les mesures restrictives de leurs pays.

#### Pertes liées à la crise

**Les pertes durant l'hiver 2019/2020 ont été estimées à 800 millions d'euros** pour les stations Savoie Mont Blanc : 260 millions d'euros pour la Haute Savoie, 540 millions d'euros pour la Savoie.

Sachant que le chiffre d'affaires des domaines skiables de la Tarentaise représente 78 % des recettes des domaines skiables de Savoie, les pertes pour la Tarentaise sont considérables...

Quant à la **saison d'hiver 2020/2021**, elle est encore davantage pénalisée que la saison précédente, en raison de la fermeture des remontées mécaniques toute la saison amputant la destination de son activité phare qu'est le ski alpin. A cette fermeture administrative, on ajoutera celle des bars et restaurants.

L'ensemble de ces restrictions a provoqué pour la destination Savoie Mont Blanc **une baisse du nombre de nuitées marchandes (hors résidences secondaires) de 62% par rapport à l'hiver précédent** et une **perte en retombées économiques proche de 90% des retombées habituelles de l'hiver** (hors les aides accordées par l'Etat) soit près de 5 milliards d'euros de manque à gagner.

Si quelques secteurs, très peu nombreux et représentant un poids limité dans les retombées économiques globales de l'hiver, ont pu tirer leur épingle du jeu à l'image des domaines nordiques et des activités nordiques (en très forte progression) et des gîtes ruraux (en stabilité), la majeure partie des autres acteurs économiques de l'hiver a été fortement pénalisée.

## Commerce et artisanat

*La CCI de la Savoie a souhaité étudier au plus près l'impact de la fermeture des remontées mécaniques sur l'activité économique savoyarde à travers une enquête réalisée du 1<sup>er</sup> au 8 mars 2021 auprès de ses 14 000 ressortissants. Les résultats montrent un impact important de la crise sur les zones les plus touristiques.*

***Ainsi la moitié des entreprises ayant répondu à l'enquête a connu une baisse de 70 % et plus de leur chiffre d'affaires sur les 3 derniers mois éoulés par rapport à la même période l'année précédente. Elles sont près de 70 % à connaître une baisse de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires.***

*Plus des deux tiers des entreprises savoyardes répondant à l'enquête sont confrontées à des situations de trésorerie difficiles et une entreprise sur quatre craint une cessation d'activité à venir, pour le secteur du tourisme, du commerce de détail mais aussi pour les entreprises du secteur du transport.*

*Concernant la reprise de leur activité, seulement 30 % des entreprises interrogées se disent confiantes en l'avenir contre 66 % qui sont pessimistes face à la reprise de leur activité.*

*Les aides de l'Etat ont permis aux entreprises de continuer à exister. L'analyse des immatriculations et des radiations le prouve. Tant pour les ressortissants de la CCI que de la CMA Savoie, le nombre d'immatriculation dépasse le nombre de radiations. En effet, des entreprises se sont créées en 2020 : aboutissement d'un projet professionnel, changement d'activité facilité par la crise, investissement dans l'espoir que l'économie reprenne, rachat de commerces en stations...*

*Les aides de l'Etat à l'économie de la montagne, si elles n'avaient pas vocation à compenser intégralement les pertes de recettes des entreprises de l'économie de montagne, ont été fortement mobilisées : près de 150M€ pour l'indemnisation des remontées mécaniques en Tarentaise ; xxxM€ pour les entreprises savoyardes touchées par la crise.*

*Mais il est à prévoir que la sortie de crise soit particulièrement difficile pour certaines entreprises...*

## Chiffre CMA pour l'année 2020

EPCI	Nombre entreprises (hors champ agricole)	Nombre entreprises artisanales	Taux artisanal du territoire	Alimentaire	Bâtimen t	Servic es	Fabrica tion	Nb immatricul ations en 2020	Nb de radiations en 2020
CA Aigueblanche	648	304	46,90%	22	141	110	31	30	19
CC de Haute-Tarentaise	3777	896	23,70%	104	335	362	95	96	57
CC Versants d'Aime	1903	505	26,50%	59	207	190	49	52	27
CC Val Vanoise	3219	645	20%	69	281	243	52	53	29

CC Cœur de Tarentaise	1824	472	25,90%	52	193	183	44	56	38
Total Pays Tarentaise Vanoise	11371	2822	28,60%	306	1157	1088	271	287	170

- Une volonté de diversification et de développement du tourisme estival

*La Tarentaise possède des paysages remarquables, un patrimoine naturel, un **Parc National** avec une biodiversité remarquable qui sont des **vecteurs d'attractivité touristique** très fortes. Pourtant le **tourisme estival** est en perte de vitesse avec une chute de 1/5ème de la clientèle en 10 ans.*

*Alors que les stations du territoire sont « leaders » sur le tourisme d'hiver, l'été est occulté par l'image « ski » et peine à se positionner parmi les destinations touristiques. Même si la concurrence estivale est plus importante, elle ne suffit pas à expliquer l'**importante baisse de fréquentation que la Tarentaise subit depuis 2003**.*

**La saison touristique se raccourcit et se concentre de mi-juillet à mi-août, voire uniquement sur le mois d'août. A cela s'ajoute une diminution de la durée des séjours qui s'observe également à un niveau national. Le territoire accuse une baisse de 23 % des nuitées estivales entre 2003 et 2015, passant de 4,8 à 3,7 millions de nuitées alors que cette baisse est moins marquée dans le reste des Pays de Savoie.**

*L'érosion de la fréquentation s'explique par de multiples facteurs : clientèle moins captive, hébergements non adaptés, météo pénalisante, établissements fermés l'été offrant aux visiteurs des stations peu attractives. Les nécessaires travaux en saison d'été accentuent les désagréments pour la clientèle.*

**Depuis 2016, l'APTV s'est saisi de cette thématique à travers le programme espace valléen conventionné avec la Région et l'Etat dans le cadre de la convention de massif des Alpes. Ce programme, qui verra une seconde génération signée en 2021, prévoit de développer les activités complémentaires sur l'été notamment par la valorisation des patrimoines culturels et naturels. L'objectif est de revenir au niveau de fréquentation d'avant 2003.**

*Le programme Espaces Valléens, sur les deux territoires couverts par le périmètre de l'APTV, a permis d'injecter **1 868 319 € d'aides** dans l'économie touristique.*

- Une agriculture dynamique mais qui reste fragile

**L'activité agricole** est tournée vers l'élevage, essentiellement bovin lait, grâce à l'**AOP Beaufort** (territoire entièrement classé depuis 1968). La vente de produits à forte valeur ajoutée, Beaufort et fromages fermiers de chèvres ou brebis, permet le maintien des exploitations, dans un contexte montagnard difficile.

*C'est le milieu naturel, en particulier l'immensité et la richesse des prairies de Haute altitude, qui est à l'origine de cette agriculture d'élevage.*

*La Tarentaise dispose de **56 000 ha d'alpage**, soit les  $\frac{3}{4}$  de la surface agricole du territoire et 40 % des alpages de Savoie. Ceux-ci nourrissent 20 000 bovins et 63 000 ovins (beaucoup de transhumants), et une majorité de ces alpages sont gérés de façon collective via les groupements pastoraux. Il arrive que des l'été des bêtes venant de l'extérieur de la vallée soient prises en pension.*

*Toutefois, les sécheresses et déficits pluviométriques récurrents remettent en cause les gains de productivité des exploitations agricoles, l'autonomie fourragère de l'AOP Beaufort (exigée dans le décret d'appellation) et la production laitière.*

**En 30 ans (de 1979 à 2011), le territoire a perdu près de 80 % des exploitations agricoles**, en particulier les exploitations de petites tailles, reconnues pour leur rôle important dans l'entretien de l'espace et du paysage. Cette baisse s'est atténuée, mais le vieillissement des chefs d'exploitations est une réalité et le rythme des installations n'est pas suffisant pour compenser les départs en retraite (sur l'ensemble de la Savoie, il faudrait l'installation de 300 jeunes par an, alors que seulement 200 jeunes s'installent). **Les successions et les installations sont difficiles**, principalement pour des raisons financières, de morcellement foncier (non structuré), de contraintes du métier. Comme partout en France, l'activité s'est professionnalisée et ne compte plus aujourd'hui que 200 exploitations dites « professionnelles ».

**L'avenir pourrait s'envisager par une diversification des productions** mais les contraintes liées au milieu (relief, climat...) en limitent très largement les possibilités.

*Les activités agricoles sont par ailleurs fragilisées, et parfois mises en péril par la forte pression foncière, notamment des terrains mécanisables, la concurrence étant vive sur ces espaces. Le foncier, déjà extrêmement contraint, devient de plus en plus cher : les 3 % du territoire de Tarentaise à une altitude inférieure à 1500 m et présentant une pente modérée sont déjà fortement occupés par les infrastructures et l'urbanisation et convoités pour de multiples usages... Cette situation est alarmante : le système d'exploitation repose sur un équilibre entre les surfaces de fonds de vallée (prés de fauche, nécessaires au foin, à l'épandage) et les alpages, les droits à produire, le nombre d'animaux ... Il est estimé que la perte d'1ha de fauche entraîne l'abandon de 2 ha de pâture et de 3 ha d'alpage.*

**La filière agricole est bien organisée localement** grâce aux structures collectives (groupements de développement agricole, CUMA, SICA d'alpage etc.). Les outils de production (coopératives laitières, SICA...) sont aux mains des agriculteurs... La filière « viande » pourrait être mieux structurée et les différents acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, organismes agricoles) y travaillent.

- Une forêt à la vocation multifonctionnelle

*La Tarentaise bénéficie d'une couverture forestière importante : **47 400 ha de forêt, soit 30 % du territoire**. **76 % de boisements sont à dominante résineux** (épicéa, mélèze, pin sylvestre, pin cembro).*

*De par ses particularités montagnardes, la forêt tarine joue un rôle multifonctionnel :*

- Production de bois qui alimente une filière bois local
- Protection face aux risques naturels (chute de blocs, érosion des sols, avalanches...)
- Réservoir de biodiversité, la forêt restant un des rares milieux à avoir connu une très faible érosion de la biodiversité.

*En Tarentaise, on trouve des espèces emblématiques et protégées comme le sabot de Venus ou la linnée Boréale, un cortège d'avifaune (grand-duc d'Europe, chouette de Tengmäl...) ou de chiroptères mais également une multitude d'espèces communes.*

- *Préservation de la ressource en eau, de nombreux captages se trouvant en forêt*
- *Espace de loisirs*
- *Puits de carbone*
- *Amélioration de la qualité de l'air*

*Les forêts de Tarentaise sont environ pour **moitié publiques et pour moitié privées**.*

*Les forêts publiques sont les forêts communales (seules 2 communes ne possèdent pas de forêt communale) et domaniales (11 forêts). Les forêts domaniales sont des forêts de protection qui permettent de maintenir le sol contre l'érosion, de limiter les départs d'avalanche et de protéger des chutes de pierres ou d'assurer une protection pour des raisons écologiques, gérées par l'ONF et le service de Restauration des Terrains en Montagne. Les forêts communales sont exploitées par l'intermédiaire de l'ONF, selon un Plan de Gestion afin de gérer durablement la forêt.*

***Les forêts de Tarentaise sont difficiles d'accès en raison de la pente***, les dessertes forestières sont compliquées à créer et à entretenir mais de nombreux massifs sont désenclavés et exploitables. Ainsi le ***volume exploité en forêt publique par an est de 25 000 m<sup>3</sup>*** auquel il faut ajouter le volume en forêt privée.

***Les forêts privées sont pour l'essentiel des forêts de feuillus***, situées en fonds de vallée et à l'étage collinéen. Une part importante est issue de l'enrichissement des parcelles agricoles.

***La forêt privée est peu structurée*** et doit faire face à de nombreuses contraintes : ***grand nombre de propriétaires***(plus de 12 000), parfois inconnus, ne résidant pas en Tarentaise ou encore en indivision, un très grand morcellement des propriétés (la plupart des parcelles sont inférieures à 1ha), une mauvaise desserte, des pentes importantes... ce qui entraîne des difficultés de gestion.

*Bien que difficile d'accès et donc peu exploitée dans son ensemble, la forêt reste un milieu fragile.*

*Les changements climatiques sont une menace importante, les zones de montagnes se réchauffant plus rapidement que les autres et les sécheresses estivales associée à la hausse des températures fragilisent les peuplements qui sont plus sensibles aux ravageurs : scolyte de l'épicéa, processionnaire du pin, chalarose du frêne. Certains peuplements (sapin, hêtre, chênes...) commencent à montrer des signes de dépérissement. Cette menace est accrue par l'arrivée d'espèces invasives qui remplacent les cortèges locaux ou provoquent des dépérissements massifs sans régulateurs.*

#### **4. La desserte de la vallée, accessibilité, déplacement**

- *Une desserte par voie routière qui reste contrainte*

*La situation de la vallée de la Tarentaise en matière d'accessibilité et de déplacements est particulière à bien des égards. C'est en effet l'un des principaux sites touristiques français pour les sports d'hiver, avec plus de 400 000 lits répartis sur 16 stations, près de 16 millions de nuitées par an en saison hivernale et des domaines skiables parmi les plus renommés au niveau international ; c'est aussi un site naturel de montagne exceptionnel pour les activités estivales, avec un environnement préservé au cœur du parc national de la Vanoise ; et c'est surtout un lieu de vie et d'activité pour les habitants du territoire et l'ensemble des saisonniers qui contribuent au dynamisme de l'économie de la vallée.*

Dans ce contexte, l'accessibilité de la Tarentaise est marquée par des problématiques de divers ordres :

- Les **limites des infrastructures de transport**, avec la RN90 comme unique épine dorsale routière et une ligne ferroviaire en voie unique au profil très contraint
- Une **sensibilité particulière de ces infrastructures aux aléas climatiques et aux risques géotechniques, avec de plus une situation de la vallée « en impasse » l'hiver**, liée à la fermeture des cols du Petit Saint-Bernard et de l'Iseran, qui renforce la vulnérabilité à ces aléas.
- Une **hyper-concentration des flux sur les samedis des vacances scolaires hivernales**, liée à la prépondérance des locations touristiques du samedi au samedi, qui amène à prendre des mesures exceptionnelles d'exploitation et de régulation, sur le mode routier comme sur le mode ferroviaire, lors de ces journées
- Et paradoxalement, une **offre de transport pour les déplacements du quotidien des habitants, sur les jours ouvrés classiques, qui peut paraître insuffisante**, que ce soit pour les trajets internes à la vallée ou les déplacements régionaux de plus longue distance, vers Chambéry ou Lyon notamment.

- La desserte ferroviaire : un réseau utilisé en limite capacitaire

L'offre ferroviaire est de 116 trains en week-end de pointe, dont 38 TGV en liaison avec Paris, 20 TGV internationaux ou province, 58 TER. **L'offre est très concentrée le samedi, sans TGV directs en milieu de semaine.**

Pour ce qui concerne l'intermodalité, **l'offre autocars publics est très importante en pointe pour les trajets gares – stations**. La présence du funiculaire à Bourg Saint Maurice facilite l'accès à la station des Arcs mais crée une **rupture de charge qui reste difficile** notamment pour la gestion des bagages et des aléas.

Lors des samedis de pointe hivernale **la capacité est utilisée au maximum** à la fois sur Chambéry – Montmélian et **sur la voie unique** (sauf avant 7h ou après 22h). Les Vendredi / dimanche quelques sillons sont possibles le matin ou en fin de soirée. En jour ouvré de base : de la capacité disponible sur la voie unique mais très peu de sillons disponibles entre Chambéry et Montmélian.

**Le croisement à niveau des lignes Chambéry –Modane et Grenoble – Chambéry à Montmélian est identifié comme un verrou capacitaire important.** L'autre verrou est **la voie unique**. Ce point n'est pas améliorable par une augmentation du nombre de points de croisement.

Les principaux risques identifiés sont le **risque rocheux** (falaise de Plombière notamment), le **risque technologique** (usine MSSA ou à Frontenex), **les aléas climatiques** (le rail est un peu plus robuste que la route cependant face aux aléas).

- De nouveaux modes de déplacements et le développement une mobilité bas carbone

Depuis une dizaine d'années apparaissent progressivement de **nouvelles pratiques** en matière de déplacement.

Ainsi en 2012 le Conseil Départemental de la Savoie s'est doté d'un **schéma directeur de covoiturage**, avec la création d'un site Internet dédié, Mobi Savoie

Dans cette même logique, l'APTV s'est lancée en 2016 dans une démarche innovante **d'autostop sécurisé** sur une partie du territoire (3 communautés de communes engagées sur 5), en lien avec **Rézo Pouce**, un réseau d'autostop organisé de proximité.

L'ensemble des communautés de communes portent des projets visant à finaliser la couverture de l'ensemble de la vallée en **pistes cyclables et de mobilité douces** à usage touristique mais également de déplacement pendulaire. A terme cette couverture permettra un développement de l'usage de mode de mobilité totalement décarbonés.

Parallèlement, du fait du développement des voitures électriques en France, les **bornes de recharge** se sont multipliées. La Tarentaise compte à ce jour **112 bornes** (source : edf.fr/collectivites/transition-energetique), présentes dans les fonds de vallée et les stations, mais aussi dans les villages de montagne.

Les **flettes de véhicules hydrogènes** ont vocation à se développer rapidement compte tenu de la construction sur Moûtiers d'une station de recharge hydrogène dans le cadre du projet régional Zero Emission Valley. La mobilité hydrogène concerne également la mobilité cyclable avec le développement et la mise en service de vélos à hydrogène. Toujours sur Moûtiers, le projet de **desserte en gaz de la vallée** permettrait à terme d'envisager l'implantation de stations permettant de délivrer différents types de carburants.

#### Synthèse des enjeux déplacements :

- Une fréquentation touristique hivernale toujours en croissance
- Les arrivées / départs restent très concentrés sur les samedis, en particulier ceux des vacances scolaires Noël et hiver, malgré une hausse plus forte sur les vendredi et dimanche ces dernières années.
- Sur le volet routier : le système reste surexploité, peu résilient et soumis aux intempéries. Les congestions entraînent des pertes de temps considérables, en particulier les samedis de pointe, en Tarentaise comme sur le réseau autoroutier en aval.  
Pourtant, la voiture reste le mode d'accès privilégié ; le ferroviaire souffre d'une infrastructure elle aussi limitée, avec une voie unique exploitée « hors normes » : pas d'offre supplémentaire possible sur les week-ends d'hiver (hors reprise éventuelle des trains de nuit).
- Points bloquants Chambéry-Montmélian et voie unique régularité très médiocre
- De problématiques d'intermodalité : rupture de charge gare – stations, gestion des bagages, accès final au logement en station.
- Enjeux importants à améliorer l'offre d'accès par les TC : congestion, GES, pollution atmosphérique (nuisances traversées de bourg), image...

#### **Un cadre de vie attractif avec des services préservés mais qui doit faire l'objet d'attentions**

- Des services à la population diversifiés

Afin de distinguer et de classifier les niveaux de service dont bénéficie la population d'un territoire donné, l'INSEE a défini une typologie des pôles de services. Celle-ci repose sur les sept grands

*domaines d'équipements qui apporte un service aux particuliers (commerce, santé, médico-social et social, transports, sports, loisirs et culture, tourisme) qui se répartissent en trois gammes :*

*La gamme de proximité comporte des équipements de type : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin, pharmacie, taxi ... ;*

*La gamme intermédiaire comporte des équipements de type : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation ... ;*

*La gamme supérieure comprend des équipements plus spécialisés : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma ...*

***La Tarentaise compte ainsi trois pôles de services intermédiaires et 16 pôles de proximité. Aucun pôle supérieur n'est recensé. De manière logique, Moûtiers et Bourg Saint Maurice concentrent les équipements et services du territoire de la Tarentaise.***

***Moûtiers*** accueille notamment 2 collèges et 1 lycée délivrant des brevets d'Etat en lien avec l'activité touristique (ski, hôtellerie...), un important centre d'impôts chargé du traitement de la TVA au niveau national, un pôle emploi...

***Bourg Saint Maurice*** compte 1 collège, un lycée, un hôpital avec maternité, 2 gymnases, 3 stades de foot, un centre nautique...

***Bozel*** est le 3<sup>ème</sup> pôle avec un collège, une gendarmerie, un centre de secours, un centre de loisirs avec plan d'eau...

*La population fonctionne, par ailleurs, avec le pôle urbain d'Albertville notamment pour l'achat de certains produits ou pour des consultations médicales.*

*En revanche, certains territoires et certaines communes sont éloignés de ces équipements, tels que les communs supports de station ou des communes rurales.*

*Il est également constaté un réel déséquilibre entre l'offre culturelle en vallée et en stations au profit de ces dernières, avec une faiblesse de l'offre culturelle durant l'intersaison pour les habitants.*

- Une vigilance maintenue sur l'offre de soins

*L'analyse locale de la situation sanitaire laisse apparaître un certain nombre de facteurs influençant à la fois l'offre mais également la demande de santé. En effet, la saisonnalité touristique induit de fortes variations de la demande et de l'offre de soins. Le relief montagneux, conjugué à l'éloignement des centres urbains, peut rendre les déplacements difficiles vers les praticiens de santé notamment les médecins spécialistes. Des besoins en santé sont en constante augmentation, en raison notamment du vieillissement de la population avec l'augmentation du nombre de pathologies chroniques et de polyopathologies.*

*La mise en place des maisons de santé puis 2015 a permis l'installation de jeunes médecins pour autant la situation reste fragile, il manque encore des médecins. Ces regroupements ont permis en outre une meilleure prise en charge des patients et le développement d'actions de prévention. La CCHT est classée ZIP (zone d'intervention prioritaire), la COVA : était classée ZIP, puis déclassée mais suite au départ de 2 médecins à Aime, demande pour un nouveau classement ZIP.*

***L'accès aux médecins spécialistes reste toujours compliqué.*** Les spécialistes préfèrent rester en ville, avec des plateaux techniques développés.

*Suite à la crise sanitaire, la santé mentale des populations est préoccupante. Le territoire manque de psychologues, et aussi de pédopsychiatres. La question de la santé mentale est devenue un enjeu majeur en Tarentaise.*

**Le secteur du maintien à domicile est en tension très forte et manque de personnel** en raison de la faible attractivité du métier.

*On peut noter sur le territoire deux expériences réussies de mise en place d'infirmières Asalée (dispositif financé par le Ministère de la santé) qui assurent le suivi régulier des malades chroniques (obésité, diabète...) à Aime et Bourg Saint Maurice avec de très bon retours sur le travail effectué.*

- Un parc immobilier privé et public à rénover

*Il n'existe, à ce jour, aucune donnée, ni de diagnostic, ni de synthèse pour qualifier le parc immobilier dans son ensemble, en termes de profil énergétique et de mode de chauffage. En l'absence de données, il n'est pas possible de dresser un état des lieux. Quelques chiffres viennent étayer la problématique, sans toutefois apporter d'éléments à même de caractériser le parc immobilier*

*L'INSEE (recensement de la population 2017) renseigne sur l'âge des constructions pour les résidences principales.*

R

Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement et le type de logement

Résidences principales construites avant 2015 (chiffres Savoie)	Nombre	%	dont maison	dont appartement
Avant 1919	18 679	9,8	13 096	5 472
De 1919 à 1945	11 063	5,8	6 338	4 671
De 1946 à 1970	41 886	22,1	15 909	25 686
De 1971 à 1990	57 048	30,1	26 281	30 005
De 1991 à 2005	36 072	19,0	19 221	16 579
De 2006 à 2014	24 989	13,2	12 455	12 292
<b>TOTAL</b>	<b>189 737</b>	<b>100,0</b>		

*Dans le cadre de son PLH, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise dresse un état des lieux, là encore qui n'est que partiel mais donne la mesure de l'ampleur de la problématique.*

**Le parc locatif y est ancien et énergivore.** Ainsi 39% du parc de logements locatifs privés de la CCCT concerne du bâti d'avant 1915, avec une part qui atteint 51% à Moûtiers, soit un niveau largement supérieur à la moyenne départementale (24%) ou à celle relevée dans les autres intercommunalités de Tarentaise (au plus 25% dans la CCVA). Plus largement, c'est **79% du parc locatif privé de la CCCT qui a été construit avant la première réglementation thermique**, c'est-à-dire avant 1975, contre au plus 59% dans la CCVA et en moyenne 59% à l'échelle de la Savoie. En dehors de Moûtiers, dans les autres communes, le parc locatif privé

apparaît plus récent : 16% a été construit avant 1915 et 51% du parc a été construit de 1949 à 1974.

Du fait notamment de cette ancienneté du parc locatif privé, et malgré le mouvement progressif d'amélioration du parc amorcé depuis 2010, **une majorité des logements locatifs est ainsi fortement énergivore** : l'essentiel des logements bénéficie d'un classement DPE (Diagnostic de Performance Energétique) D ou inférieur, soit un niveau de performance largement inférieur à ceux relevés dans le parc de logements en France (selon une étude réalisée en 2012 sur un échantillon de 100 000 logements en France Métropolitaine, 38% étaient classés A, B, ou C ; 21% D, 21% E et 20% F ou G (source étude Ex'IM).

Au printemps 2012, lors de l'étude du premier PLH, sur un panel de 82 logements locatifs privés proposés à la location recensés, 12% bénéficiaient de DPE dans les classes A, B ou C, 31% dans les classes D, 26% dans les classes E et 31% dans les classes F ou G.

Les agents immobiliers constatent ainsi que les logements les plus énergivores sont désormais de plus en plus difficiles à louer, notamment ceux équipés en chauffage électrique (ce mode de chauffage, couplé avec une isolation peu performante, est en moyenne le plus énergivore).

Du fait de l'ancienneté des logements et de la structure du parc dominé par des immeubles anciens, notamment à Moûtiers, ce mode de chauffage est largement dominant dans le parc locatif privé de la CCCT. 58% des logements locatifs privés de Moûtiers sont dotés de chauffage électrique, contre 45% en moyenne de la CCCT et 33% en moyenne départementale.

### Mode de chauffage du parc locatif privé

	Chauffage central collectif	Chauffage central individuel	Chauffage tout électrique	Autre moyen de chauffage	Total
CCCT	34	14	45	7	100
Moutiers	29	10	58	3	100
Savoie	38	22	33	6	100

Source : INSEE (année 2015)

Depuis 2017, l'APTV porte une **plateforme territoriale de la rénovation énergétique « Coach Renov' »**. Elle permet d'accompagner les particuliers en maison individuelles et les copropriétés dans leur parcours de rénovation énergétique de leur logement. Le bilan de cette action à trois ans est excellent avec **5 000 ménages accompagnés** (251 ménages en maison individuelle et 4915 ménages répartis sur 72 copropriétés) par Coach Renov'. Environ 2000 ménages se sont engagés dans des travaux d'économie d'énergie et 684 ménages ont terminé leurs chantiers.

## **Le territoire a retenu trois enjeux « clés » pour l'avenir de la Tarentaise :**

**La réduction de la vulnérabilité du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique.** Par une massification de la rénovation du bâti public et privé, le territoire peut agir durablement contre le réchauffement climatique. Le parc à rénover est très important et notamment constitué de grandes copropriétés en station. La réduction de la vulnérabilité du territoire passe par une protection de ses ressources environnementales (eau, air, foncier, paysages) et de sa biodiversité. La connaissance de la ressource en eau constitue notamment un des axes qui doit être approfondi pour mieux évaluer la disponibilité et les usages dans un contexte où les projets d'irrigation agricole vont se développer pour assurer l'autonomie fourragère de la filière Beaufort.

Le second enjeu **concerne l'économie et le nécessaire rééquilibrage de l'économie touristique**, afin qu'elle soit plus diversifiée et de fait moins vulnérable face aux crises. Le modèle de développement doit être adapté, élargit et complété par des activités complémentaires notamment basées sur la richesse des patrimoines locaux.

L'agriculture de la même façon doit trouver la place pour une diversification d'activité et l'ouverture à davantage de produits qui soit vendus en filière courte et consommés localement par des circuits d'approvisionnement adaptés.

La forêt, puit de carbone, peut être mobilisée comme ressource à travers une exploitation et une gestion plus durable et les bois locaux favorisés dans la construction.

Très marqué par le caractère saisonnier de son activité économique, le territoire doit déployer **des politiques de services aux habitants qui favorisent leur installation permanente en Tarentaise** en offrant un accès à des services et à des moyens de transports pour permettre de vivre à l'année avec un niveau de service satisfaisant.

L'accès au logement est une question centrale dans la capacité à offrir un véritable parcours résidentiel pour tous qui permettra de fixer les familles sur le territoire et de répondre à la tendance défavorable du solde migratoire qui entraînera un vieillissement très marqué de la population à moyen terme.

Le territoire devra accompagner cette transition déjà en cours en adaptant ses politiques au vieillissement tout autant sur l'habitat, la mobilité que l'accès aux soins.

## Indicateurs de suivi du CRTE

Les données seront récupérées suite à leur actualisation régulière sur le site de l'ANCT : [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/)

### Population :

- Taux d'évolution annuel dû au solde naturel / au solde migratoire
- Structure de la population par âge

### Economie :

- Part de l'emploi salarié dans les différents secteurs d'activités
- Taux de création d'entreprises par secteur d'activités

### Emploi :

- Taux de chômage
- Taux de chômage par âge
- Part des 50 ans ou + / part des moins de 25 ans / part des femmes, dans les demandeurs d'emploi catégorie A (sans emploi) / part des demandeurs d'emploi longue durée

### Revenus et niveau de vie :

- Taux de pauvreté
- Part d'allocataire du RSA

### Mobilités :

- Part des déplacements domicile-travail en voiture /en transport en commun

### Logement

- Part des résidences secondaires / principales

### Equipement services / santé

- Densité de médecins généralistes libéraux

### Environnement/Occupation du sol - paysages

- Part de la surface artificialisée

### Environnement / Energie

- Consommation totale d'énergie du segment résidentiel

### Déchets

- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant
- Part des déchets collectés en collectes séparées

### Environnement/Climat

- Emissions de gaz à effet de serre, hors puits

### Eau/assainissement

### Eau potable

---

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/variables/eau-potable>

- Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (ref. VP141)

**Assainissement collectif**

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/variables/eau-potable>

- Nombre de points noirs ref VP046

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/indicateurs>

- Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif – ref. D201.0
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – ref. P205.3

**Assainissement non collectif**

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/variables/eau-potable>

- Taux de couverture de l'ANC - ref VP230 -

---

# TARENTAISE → LES GRANDS ENJEUX VANOISE → du territoire



## 1 Les EFFETS de la SAISONNALITÉ

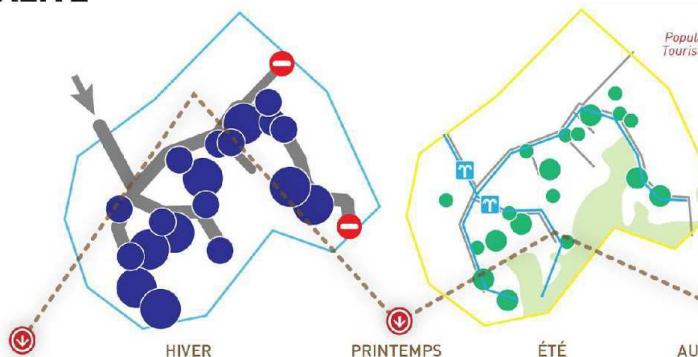
### HIVER

- Très forte fréquentation des stations de sport d'hiver
- Forte circulation et émission de gaz à effet de serre
- Cols fermés

- Intersaisons** — «Evasion» des services  
Baissé drastique de l'activité économique

### ÉTÉ

- Fréquentation moindre et plus diffuse
- Attrait pour le Parc National de la Vanoise, la randonnée, les sports d'eau et le thermalisme



## 1 - UN ESPACE CONTRAINTE PAR UN RELIEF DE MASSIF DE MONTAGNE

### Fonds de vallée et trame urbaine

- Zone de pressions urbaines et foncières, coût important, concurrence avec les prés de fauche
- Coût important de l'immobilier et du foncier
- Zone de concentration des activités et des services (artisanat, services liés au tourisme, association de réinsertion)

### Réseau de transports

#### Accéssibilité

- Accès difficile aux services, notamment médicaux H
- Nécessité de sortir du territoire pour accéder aux spécialistes

### Très haute montagne

## 2 - DES FLUX DE BIENS ET DE PERSONNES MARQUÉS PAR LA SAISONNALITÉ ET LA PENDULARITÉ

### Saisonnalité liée au tourisme de masse hivernal - Voir schéma 1 - Porte d'entrée unique

- Pendularité liée aux logiques de versants (adret-ubac ou fond de vallée / versant) - Voir schéma 2  
Ces déplacements entraînent de grandes consommations énergétiques et émissions de GES, de la pollution, et localisent la précarité énergétique

## 3 - RESSOURCES NATURELLES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : FORCES ET FAIBLESSES DES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### Prairie et alpage

- Zones d'activités agricoles (AOP Beaufort) et de préservation des paysages, menacées par le vieillissement des chefs d'exploitations et les problèmes de transmissions, ainsi que les sécheresses

### Ressource en eau

- Indispensable pour l'agriculture, le tourisme, la nature, elle est soumise à des tensions en période hivernale et lors des sécheresses
- Elle permet aussi une production importante d'hydroélectricité ☒

### Forêt

- Très présente sur le territoire, son exploitation reste difficile à la fois pour le bois-énergie et aussi pour le bois-d'œuvre, peu mobilisable et peu utilisé localement ✗ ✗

### Espaces naturels protégés - Natura 2000, cœur du parc de la Vanoise

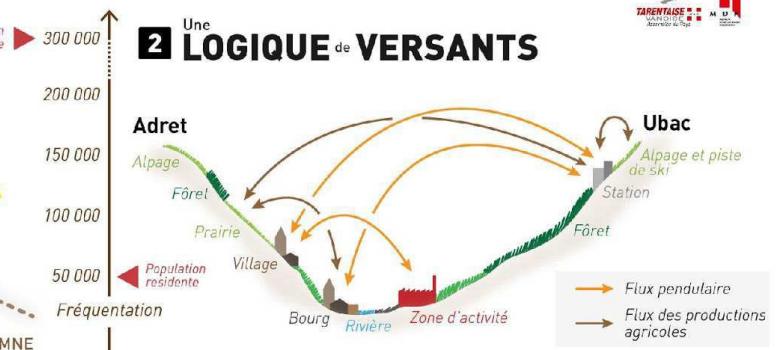
- Réserves de biodiversité, ils sont une assurance pour le tourisme d'été et l'adaptation au changement climatique

### Stations de ski

- Force économique (lieux de consommation des produits locaux, renommée mondiale), mais aussi source de différenciation sociale sur le territoire (concentration des richesses, faible qualification des saisonniers)  
L'impact du tourisme hivernal sur les milieux agro-environnementaux, et les effets du changement climatique, renforcent la vulnérabilité du territoire



## 2 Une LOGIQUE de VERSANTS













Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.1 - Encourager la consommation responsable et la sobriété énergétique						
Intitulé du projet	<b>Renouvellement des luminaires d'éclairage public</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de La Léchère</b>						
Personne contact	<i>Eric DESTREMONT (technicien VRD) eric.destremont@lalechere.fr 04.79.22.76.08</i>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 01/01/2022	Date prévisionnelle de fin : 31/12/2022					
Descriptif du projet	Remplacement des luminaires d'éclairage public par des dispositifs basse consommation : amélioration des performances photométriques et énergétiques. Remplacements selon étude réalisée en 2019 : Éradication des sources à ballon fluorescent Remplacement des boules lumineuses vétustes, sodium haute pression Remplacement des luminaires anciens aux performances perfectibles Rééquipement de modèles en bon état par des platines leds						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Amélioration des performances photométriques et énergétiques de 702 points lumineux sur la commune de La Léchère						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Gains énergétiques annuels : 162608 kWh (31%) selon étude, 39855 W en gains de puissance installée (36%), 69,3% de taux de renouvellement du parc.						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Relance auprès des entreprises d'éclairage public.						
Indicateurs de réalisation	Pose des nouveaux luminaires						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Fourniture et pose	400 000						
TOTAL	400 000						
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €			
Etat - DSIL							
Etat - DETR		200 000					
Etat - FNADT							
Etat - Autre : préciser							
Région Auvergne Rhône-Alpes							
Conseil Départemental de la Savoie							
Autre : SDES		60 000					
Autofinancement		140 000					
<b>TOTAL</b>		<b>400 000</b>					

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.1 - Encourager la consommation responsable et la sobriété énergétique						
Intitulé du projet	<b>Rénovation éclairage public</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Commune Les Avanchers Valmorel</b>						
Personne contact	Jean-Michel VORGER <a href="mailto:jmvorger@valmorel.com">jmvorger@valmorel.com</a> 06.42.57.54.42						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Printemps 2023	Date prévisionnelle de fin : Automne 2023					
Descriptif du projet	Dans le cadre des travaux de rénovation et amélioration de l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune, une première tranche des travaux a été menée en 2019. Il reste une seconde tranche de travaux à mener afin de finaliser ce projet.						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Maitrise des consommations énergétiques, ajustement des durées d'allumage et puissances installées, limiter les nuisances lumineuses						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	50 %						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Soutien aux entreprises d'un secteur porteur.						
Indicateurs de réalisation	Consommations électriques						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux de rénovation	45 000						
TOTAL	45 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
Etat - DSIL	21 500						
Etat - DETR							
Etat - FNADT							
Etat - Autre : préciser							
Région Auvergne Rhône-Alpes							
Conseil Départemental de la Savoie							
Autre : SDES	4 500						
Autofinancement	19 000						
TOTAL	45 000						

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet			
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique		
Orientation	1.1 - Encourager la consommation responsable et la sobriété énergétique		
Intitulé du projet	<b>Eclairage public - Economies d'énergies - Transition technologique LED et programmation</b>		
Maitre d'ouvrage	Mairie de Montvalezan		
Personne contact	<b>Amandine BOUCARD – <a href="mailto:recettes@montvalezan.fr">recettes@montvalezan.fr</a> – 04.79.06.89.82</b>		
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Mai 2022	Date prévisionnelle de fin : Octobre 2025	
Descriptif du projet	Renouvellement et adaptation du parc d'éclairage public de la station avec la technologie LED. Station, Liaison Piétonne, Villages Systèmes de commandes de déclenchement par réglage et programmation		
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement		
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux		
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Diminution consommation énergétique		
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	50%		
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	PME locale		
Indicateurs de réalisation	Présentation des factures		
Autorisations administratives obtenues ?	Pas nécessaire		
Plan de financement prévisionnel			
Détail des dépenses	Montant en € HT		
Travaux	600 000		
Maîtrise d'œuvre	40 000		
TOTAL	640 000		
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €
Etat - DSIL			
Etat - DETR			
Etat - FNADT			
Etat - Autre : préciser			
Région Auvergne Rhône-Alpes			
Conseil Départemental de la Savoie			
Autre : préciser			
Autofinancement			
<b>TOTAL</b>	<b>640 000</b>		

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	<b>Restauration et amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de Bozel</b>						
Personne contact	<i>Aurélie Meignan dgs@mairiedebozel.fr</i>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Avril 2022	Date prévisionnelle de fin : Décembre 2022					
Descriptif du projet	Le groupe scolaire (école élémentaire et maternelle) bénéficiera d'une rénovation énergétique complète (isolation, fenêtres, toitures et changement su système de chauffage, ventilation double flux) et un rafraîchissement intérieur. Isolation, VMC double flux, chaudière bois						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Ce projet contribue à la performance énergétique des bâtiments et permet de supprimer un mode de chauffage à énergie fossile (fioul)						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	50 % de baisse de consommation						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Chantier de 8 mois de grande ampleur						
Indicateurs de réalisation	Baisse de la consommation électrique et suppression de la consommation fioul						
Autorisations administratives obtenues ?	Dépôt PC prévu en 2021						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux	2 100 000						
<b>TOTAL</b>	2 100 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
<i>Etat - DSIL</i>	1 470 000						
<i>Etat - DETR</i>							
<i>Etat - FNADT</i>							
<i>Etat - Autre : préciser</i>							
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>							
<i>Conseil Départemental de la Savoie, pour la chaufferie bois</i>							
<i>Autre : préciser</i>							
<i>Autofinancement</i>	630 000	30 %					

<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000</b>
--------------	------------------

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	<b>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments scolaires sur la commune des Allues</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Mairie des Allues</b>						
Personne contact	<i>Jean-Philippe SELLES, 04 79 08 98 20, services.techniques@mairiedesallues.fr</i>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 01/05/2022	Date prévisionnelle de fin : 01/11/2022					
Descriptif du projet	Remplacement des menuiseries extérieures au groupe scolaire des Allues et à l'école primaire de Méribel. Renforcement de l'isolation sur l'ensemble des parois (murs et toiture) sur le groupe scolaire des Allues. Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière aux granulés bois complété par une télégestion et remplacement de la VMC statique par un système motorisé au groupe scolaire de Méribel. Une opération commune est nécessaire sur les 2 groupes scolaires afin de pouvoir coordonner l'ensemble des activités d'enseignement de manière continue et efficace.						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des pertes énergétiques</li> <li>• Réduction des consommations énergétiques</li> <li>• Meilleur confort pour les utilisateurs</li> <li>• Changer de mode de chauffage à Energie fossile par une énergie renouvelable (bois).</li> </ul>						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Non connu						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Ce projet s'inscrit dans le volet écologique du plan de Relance. Il contribue à la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignements. D'autre part ce projet soutient localement les entreprises en faisant appel à ces dernières dans les domaines de bureaux d'études et d'entreprises spécialisées.						
Indicateurs de réalisation	Baisse des consommations						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans Objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses		Montant en € HT					
Etudes de maîtrise d'œuvre		70 000					
Travaux		600 000					
TOTAL		670 000					
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €			
				Taux			

<i>Etat - DSIL</i>				
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>670 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	<b>Amélioration des performances énergétiques du Parc olympique</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Mairie des Allues</b>						
Personne contact	<i>Pesando Yann, 06 30 13 11 34, direktion.po@mairiedesallues.fr</i>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 05/2022	Date prévisionnelle de fin : 10/2022					
Descriptif du projet	Actions simultanées sur les points de faiblesses énergétiques du bâtiment. Il s'agit du remplacement des éclairages extérieurs par des éclairages LED, de la deuxième tranche de changement des éclairages de la patinoire en éclairage LED, du renforcement de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture de la patinoire (2000 m <sup>2</sup> ), de l'amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe extérieure du bâtiment (isolation/bardages des murs extérieurs et remplacement des menuiseries extérieures )						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des pertes énergétiques</li> <li>• Réduction des consommations électriques</li> <li>• Meilleur confort pour les utilisateurs</li> </ul>						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	A déterminer selon les technologies choisies.						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Ce projet s'inscrit dans le <b>vœuf écologique</b> du plan de Relance. Il contribue à la rénovation énergétique du parc olympique. D'autre part ce projet soutient localement les entreprises en faisant appel à ces dernières dans les domaines de bureaux d'études et d'entreprises spécialisées.						
Indicateurs de réalisation	Baisse des consommations						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans Objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux	750 000						
Maitrise d'œuvre	75 000						
TOTAL	825 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
<i>Etat - DSIL</i>							
<i>Etat - DETR</i>							
<i>Etat - FNADT</i>							
<i>Etat - Autre : préciser</i>							

<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>825 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	<b>Office du tourisme : remplacement des huisseries des bureaux et des logements situés dans le même ensemble des bâtiments publics</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Mairie des Allues</b>						
Personne contact	Jean-Philippe SELLÈS, 04 79 08 98 20, services.techniques@mairiedesallues.fr						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 01/05/2022	Date prévisionnelle de fin : 01/11/2022					
Descriptif du projet	Remplacement des huisseries des bureaux et des logements situés dans le même ensemble de bâtiments publics.						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Consécutivement au remplacement des toitures, ce projet est la seconde étape de travaux visant à réaliser d'avantages d'économies d'énergies par le remplacement de l'ensemble des fenêtres. Ouvrage des années 80, le fonctionnement tout électrique reste énergivore.						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Non connu						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Ce projet a pour but de rendre le bâtiment plus économique en chauffage. Il fait appel à des bureaux d'études spécialisés et à des entreprises spécialistes dans des corps de métiers liés aux performances énergétiques.						
Indicateurs de réalisation	Baisse des consommations						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans Objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Etudes de maîtrise d'œuvre	39 000						
Travaux	284 000						
TOTAL	323 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
Etat - DSIL							
Etat - DETR							
Etat - FNADT							
Etat - Autre : préciser							
Région Auvergne Rhône-Alpes							
Conseil Départemental de la Savoie							
Autre : préciser							
Autofinancement							

<b>TOTAL</b>	<b>323 000</b>
--------------	----------------

<b>Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet</b>							
<b>Axe</b>	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
<b>Orientation</b>	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Parc Olympique de Méribel : remplacement de l'installation frigorifique de la patinoire + production de chaleur suite à l'arrêt de l'exploitation du gaz R507. Couplage énergétique pour optimisation de la production de chaleur</b>						
<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Mairie des Allues</b>						
<b>Personne contact</b>	<b>Pesando Yann, 06 30 13 11 34, direction.po@mairiedesallues.fr</b>						
<b>Calendrier</b>	<b>Date prévisionnelle de début :</b> 05/2025	<b>Date prévisionnelle de fin :</b> 09/2025					
<b>Descriptif du projet</b>	Compte tenu de la réglementation européenne sur l'utilisation des gaz à effet de serre (FGaz), les fréons doivent être éliminés des installations frigorifiques. Le remplacement de l'installation frigorifique doit pouvoir améliorer les capacités de récupération de calories permettant de chauffer le bâtiment en utilisant moins les chaudières et le fuel comme combustible. Une pompe à chaleur ainsi qu'une nouvelle chaudière permettra cette optimisation et ainsi éviter l'utilisation d'énergie (fuel notamment). L'arrêt prévu de l'utilisation du gaz R507 se situe entre 2023 et 2025. Une étude a été faite par un bureau d'étude spécialisé en 2019.						
<b>Nature</b>	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
<b>Périmètre de mise en œuvre</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?</b>	Ceci doit contribuer à réaliser des économies d'énergie et d'utiliser la puissance frigorifique pour chauffer le bâtiment toute l'année. Répondre à la norme européenne sur l'élimination des gaz à effet de serre (fréon).						
<b>Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)</b>	Suivant l'étude et en fonction de la solution choisie						
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?</b>	Ce projet a pour but de rendre le bâtiment moins énergivore et soutenir le travail des entreprises en faveur de projet éco-responsable.						
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Sans objet						
<b>Autorisations administratives obtenues ?</b>	Sans objet						
<b>Plan de financement prévisionnel</b>							
<b>Détail des dépenses</b>	<b>Montant en € HT</b>						
Travaux	1 700 000						
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 000</b>						
<b>Recettes attendues</b>	<b>Montant sollicité en €</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant obtenu en €</b>	<b>Taux</b>			
<i>Etat - DSIL</i>							

<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	<b>Rénovation énergétique de la mairie</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de CHAMPAGNY EN VANOISE</b>						
Personne contact	<i>René RUFFIER LANCHE – Maire – Tél : 04-79-55-03-80 / 06-32-74-79-68 <a href="mailto:contact@mairie.champagny.com">contact@mairie.champagny.com</a></i>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 2021 (Etudes)	Date prévisionnelle de fin : 2023 (travaux)					
Descriptif du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection et isolation de la toiture,</li> <li>- Remplacement de l'installation de chauffage : pompe à chaleur en lieu et place d'une chaudière au fioul</li> <li>- Remplacement d'une partie des menuiseries extérieures</li> </ul>						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Rénovation énergétique d'un bâtiment municipal construit en 1978						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Gain de consommation d'énergie estimé à 50 %						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Relance de l'activité BTP						
Indicateurs de réalisation							
Autorisations administratives obtenues ?	Pas d'autorisation spécifique à solliciter						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses		Montant en € HT					
Travaux		130 000					
<i>TOTAL</i>		130 000					
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €			
<i>Etat - DSIL</i>							
<i>Etat - DETR</i>		30 000					
<i>Etat - FNADT</i>							
<i>Etat - Autre : ADEME</i>		30 000					
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>							
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>							
<i>Autre : préciser</i>							
<i>Autofinancement</i>		70 000					

<b>TOTAL</b>	<b>130 000</b>
--------------	----------------

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	<b>Rénovation du bâtiment de la cure</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de Pralognan-la-Vanoise</b>						
Personne contact	Stéphanie Labreuche, <a href="mailto:dgs.mairie@pralognan.com">dgs.mairie@pralognan.com</a> 04 79 08 71 24						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 2022 (partie travaux)	Date prévisionnelle de fin :					
Descriptif du projet	Rénovation et réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal avec réfection/isolation de la toiture, aménagement/isolation des combles, isolation thermique des façades, changement des menuiseries, changement du mode de chauffage, réfection de l'étanchéité, installation d'une VMC double flux						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Ce projet contribuera à la transition écologique puisqu'il vise une réhabilitation énergétique d'un bâtiment ancien avec changement du mode de chauffage actuel (fioul) pour une solution en bois granulé						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Non estimé						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Ce projet contribue à la relance puisque dans la phase travaux il sollicitera différents corps de métiers.						
Indicateurs de réalisation	Non définis						
Autorisations administratives obtenues ?	Pas encore déposé						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Maitrise d'œuvre	45 000						
Travaux (hors réhabilitation énergétique)	300 000						
Isolation toiture	17 000						
Isolation façade	60 000						
Remplacement menuiseries	45 000						
Changement mode chauffage	31 000						
TOTAL	498 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
Etat - DSIL	100 000	20 %					
Etat - DETR							
Etat - FNADT							
Etat - Autre : préciser							

<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	8 500			
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>	8 100			
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>	381 400			
<b>TOTAL</b>	<b>498 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments						
Intitulé du projet	Rénovation thermique de l'école maternelle						
Maitre d'ouvrage	Commune de Val d'Isère						
Personne contact	<i>Leder Pierre – 0608679689 – resp.batiment@valdisere.fr</i>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 01/07/2022	Date prévisionnelle de fin : 31/08/2022					
Descriptif du projet	<p>Rénovation Thermique complète de l'école Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection complète de l'Isolation Thermique Extérieure (ITE)</li> <li>- Réfection complète des vêtures extérieures (bardages)</li> <li>- Réfection de l'isolation en plafonds</li> <li>- Remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures</li> </ul>						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Ce projet contribue à la transition écologique, en améliorant les performances thermiques et énergétiques du bâtiment en réduisant sa consommation de fluides en hiver.						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	40% de gain de performance énergétique.						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	En faisant travailler les acteurs locaux du secteur du bâtiment afin d'avoir un projet avec un bilan carbone positif.						
Indicateurs de réalisation							
Autorisations administratives obtenues ?	Projet en cours de conception.						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux	240 000						
TOTAL	240 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
<i>Etat - DSIL</i>							
<i>Etat - DETR</i>							
<i>Etat - FNADT</i>							
<i>Etat - Autre : préciser</i>							
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>							
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>							
<i>Autre : préciser</i>							
<i>Autofinancement</i>							

<b>TOTAL</b>	<b>240 000</b>			
<b>Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet</b>				
<b>Axe</b>	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique			
<b>Orientation</b>	1.3 - Réduire l'artificialisation des sols, Protéger et valoriser les ressources environnementales, réduire les pollutions (air et eau)			
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Assainissement non collectif du stade de la Maladière</b>			
<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Communauté de Communes des Versants d'Aime</b>			
<b>Personne contact</b>	<i>Florie LANGLOIS, DST, <a href="mailto:direction-st@versantsdaime.fr">direction-st@versantsdaime.fr</a>, 0625707475</i>			
<b>Calendrier</b>	<b>Date prévisionnelle de début :</b> 1 <sup>er</sup> semestre 2022 <b>Date prévisionnelle de fin :</b> Fin 2022			
<b>Descriptif du projet</b>	Mise aux normes de l'Assainissement Non Collectif (ANC) du stade de la Maladière : L'installation a été déclarée non conforme sans risque sanitaire ni environnemental lors de sa dernière visite de contrôle. L'ensemble du site est appelé à être réhabilité ce qui va entraîner une plus grande fréquentation.			
<b>Nature</b>	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement			
<b>Périmètre de mise en œuvre</b>	<input type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux			
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?</b>	Permet de mieux respecter l'environnement.			
<b>Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)</b>				
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?</b>	Marchés confiés aux entreprises.			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Contrôle de conformité.			
<b>Autorisations administratives obtenues ?</b>				
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
Détail des dépenses	<b>Montant en € HT</b>			
<i>Etude et maîtrise d'œuvre</i>	5 000			
<i>Travaux de mise en conformité</i>	80 000			
<b>TOTAL</b>	85 000			
Recettes attendues	<b>Montant sollicité en €</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant obtenu en €</b>	<b>Taux</b>
<i>Etat - DSIL</i>	42 500	50 %		
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>	42 500	50 %		
<b>TOTAL</b>	<b>85 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique						
Orientation	1.5 - Connaitre, se protéger et s'adapter face aux risques naturels						
Intitulé du projet	<b>Aménagement du Doron des Allues à Brides-les-Bains</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Communauté de communes Val Vanoise</b>						
Personne contact	Cyril Colom - 04 79 55 01 73 - <a href="mailto:cyril.colom@valvanoise.fr">cyril.colom@valvanoise.fr</a>						
Calendrier	<b>Date prévisionnelle de début :</b> Etudes en cours (fin au printemps 2022) // Autorisations administratives 2022/2023 // 2024 : démarrage des travaux.	<b>Date prévisionnelle de fin :</b> novembre 2024.					
Descriptif du projet	La capacité hydraulique du Doron des Allues dans la traversée de Brides-les-Bains n'est pas suffisante en particulier au niveau du pont du centenaire. Cela peut engendrer des inondations en cas de crue. En parallèle, il est nécessaire de rétablir la continuité écologique de ce cours d'eau conformément à la directive-cadre sur l'eau. L'étude de danger du système d'endiguement est menée en parallèle des études de maîtrise d'œuvre. Les travaux concernent trois maitres d'ouvrage différents : Val Vanoise (Aménagement du cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI), le CD73 pour le pont du centenaire et la commune de Brides pour l'aménagement centre-ville. Cette opération coordonnée permettra de requalifier complètement le centre-ville de la commune et ainsi développer son attractivité.						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input checked="" type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Rétablissement de la continuité écologique / réduction de la circulation de transit dans le centre de la commune.						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)							
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Mobilisation de bureaux d'études et d'entreprises de travaux publics.						
Indicateurs de réalisation	Réalisation du chantier.						
Autorisations administratives obtenues ?	Non.						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses		Montant en € HT					
Maitrise d'œuvre		360 000					
Travaux		3 600 000					
TOTAL		3 960 000					
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €			
Etat - DSIL		3 168 000	80 %				

<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>	792 000	20 %		
<b>TOTAL</b>	<b>3 960 000</b>			

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet

<b>Axe</b>	AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique	
<b>Orientation</b>	1.6 - Mieux réduire, transformer et valoriser nos déchets	
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Réhabilitation de la déchetterie et du quai de transfert aux Menuires et transfert du centre technique communal des Belleville</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CC Cœur de Tarentaise et commune de Les Belleville</b>	
<b>Personne contact</b>	Stéphanie AIMÉ, DGAST de la CCCT, <a href="mailto:stephanie.aime@coeurdetarentaise.fr">stephanie.aime@coeurdetarentaise.fr</a> , 04 79 24 41 41	
<b>Calendrier</b>	<b>Date prévisionnelle de début :</b> avril 2021	<b>Date prévisionnelle de fin :</b> 2024
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Il s'agit d'un projet commun de la CCCT avec la commune de Les Belleville et le Département : organiser, sur une emprise comprenant actuellement l'ancienne station d'épuration et la déchetterie communautaire, le transfert du centre technique communal, qui sera partagé avec le service des routes du Département, et la réhabilitation de la déchetterie communautaire.</p> <p>Les infrastructures de la CCCT situées dans la zone de la Planche aux Menuires sont aujourd'hui vieillissantes, peu fonctionnelles et n'ont pas été conçues pour accueillir des volumes de déchets toujours croissants. La vallée des Belleville et ses stations de ski formant un territoire attractif et dynamique, la fréquentation de la déchetterie est en constante augmentation : ainsi, entre 2006 et 2019, le volume annuel traité est passé de 6 200 tonnes à 8 400 tonnes.</p> <p>D'autre part, le site de la Planche compte aujourd'hui 6 quais en bas de quai et 6 bennes en haut de quai. Pour répondre à l'évolution des filières et permettre le bon geste de tri, le site a besoin de 11 quais sur le bas et au moins 4 bennes sur le haut. Enfin, la surface du "chalet du don", mis à disposition pour déposer tout objet encore utilisable et réduire le gaspillage, n'est pas suffisante pour accueillir tous les apports.</p> <p>Dans ce contexte, la réalisation du projet de réhabilitation de la déchetterie et du quai de transfert devient primordiale pour offrir à la population un équipement aux normes, un service de qualité et un tri optimisé.</p> <p>Par ailleurs, le transfert du centre technique communal est rendu nécessaire par l'impératif de densifier l'habitat en zone urbanisée, la réduction des nuisances (le centre technique cohabite avec une zone résidentielle), la limitation des trajets et des impacts environnementaux par un accès plus immédiat aux routes en période de déneigement, la mise aux normes des bâtiments et des stockages.</p>	
<b>Nature</b>	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<b>Périmètre de mise en œuvre</b>	<input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> X Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?</b>	Collecte et tri des déchets, valorisation des déchets réutilisables et des biodéchets. Réduction des déplacements des véhicules, réduction des gaz à effet de serre.	
<b>Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)</b>	Sans objet.	
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?</b>	Contribution à la relance de l'activité du BTP.	

<b>Indicateurs de réalisation</b>	Date de réception des travaux.			
<b>Autorisations administratives obtenues ?</b>	Sans objet.			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
Détail des dépenses	Montant en € HT			
<i>Démolition et reconstruction du quai de transfert</i>	3 964 000			
<i>Démolition et reconstruction de la déchetterie et des locaux de la zone "déchets"</i>	4 657 000			
<i>Démolition de l'ancienne station d'épuration et construction du centre technique mutualisé commune/Département</i>	6 492 000			
<i>Equipements mutualisés : station de lavage, station de carburant, voiries, stationnement, espaces verts, etc.</i>	2 258 000			
<i>Frais de maîtrise d'œuvre</i>	1 379 000			
<i>Divers</i>	30 000			
<b>TOTAL</b>	<b>18 780 000</b>			
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux
<i>Etat - DSIL</i>	15 023 984	80 %		
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>	3 755 996	20 %		
<b>TOTAL</b>	<b>18 780 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 2 - Adapter l'économie et réduire sa vulnérabilité						
Orientation	2.2 - Diversifier, compléter et adapter l'offre touristique de la montagne pour la rendre plus résiliente économiquement et environnementalement en valorisant les ressources patrimoniales et naturelles						
Intitulé du projet	Rénovation de deux piscines aux thermes de La Léchère-les-Bains						
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche						
Personne contact	Christophe Mansouri - <a href="mailto:christophe.mansouri@ccva-savoie.com">christophe.mansouri@ccva-savoie.com</a>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Automne 2022	Date prévisionnelle de fin : Hiver 2023/2024					
Descriptif du projet	La station thermale de La Léchère jouit d'une très bonne réputation sur le plan médical. Le taux de fidélisation des curistes est bon. Cependant, certains équipements sont vieillissants à l'image de deux piscines thermales dont l'intégralité des revêtements nécessite une rénovation (carrelage, plage, équipements).						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Ce projet en faveur du thermalisme contribue à l'amélioration de la santé des visiteurs et ainsi à la diminution de l'utilisation de médicaments industriels.						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Sans objet						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Chiffre d'affaires généré pour l'exploitant thermal (SEM locale), contribution au chiffre d'affaires des entreprises spécialisées du secteur.						
Indicateurs de réalisation	Réalisation des travaux de rénovation. Ouverture des piscines aux curistes.						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux	800 000						
TOTAL	800 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
Etat - DSIL	280 000						
Etat - DETR							
Etat - FNADT							
Etat - Autre : préciser							
Région Auvergne Rhône-Alpes - Plan Thermal 2	320 000						
Conseil Départemental de la Savoie							
Autre : préciser							
Autofinancement	200 000						
<b>TOTAL</b>	<b>800 000</b>						

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 2 - Adapter l'économie et réduire sa vulnérabilité						
Orientation	2.2 - Diversifier, compléter et adapter l'offre touristique de la montagne pour la rendre plus résiliente économiquement et environnementalement en valorisant les ressources patrimoniales et naturelles						
Intitulé du projet	Ravalement des façades de l'hôtel Radiana à La Léchère						
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche						
Personne contact	Christophe Mansouri - <a href="mailto:christophe.mansouri@ccva-savoie.com">christophe.mansouri@ccva-savoie.com</a>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Hiver 2022	Date prévisionnelle de fin : Printemps 2022					
Descriptif du projet	Les façades de l'hôtel Radiana, fleuron de la station thermale de La Léchère-les-Bains sont en mauvais état et nécessitent une reprise intégrale. Outre le volet esthétique, il s'agit également de sécuriser les espaces extérieurs de l'hôtel car certains éléments menacent de chuter. Le projet consiste à réaliser un ravalement intégral des façades, à sécuriser les garde-corps et balustrades. Le ravalement à très court terme est indispensable pour maintenir le classement de l'hôtel en 3 étoiles. Ce projet s'inscrit dans une démarche de redynamisation de la station thermale.						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Le revêtement de façade est le premier élément d'isolation thermique du bâtiment. Sa rénovation assurera de meilleures performances énergétiques pour le bâtiment, en complément du remplacement des menuiseries réalisé en 2020.						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	NC						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Chiffre d'affaires généré pour les entreprises du bâtiment, participation au renforcement de l'attractivité de l'hôtel et la séduction des clientèles afin de maintenir l'emploi local.						
Indicateurs de réalisation	Réalisation des travaux de ravalement.						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux et aménagements	410 000						
TOTAL							
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €			
Etat - DSIL		100 000					
Etat - DETR							
Etat - FNADT							
Etat - Autre : DSIL thermalisme		100 000					
Région Auvergne Rhône-Alpes							
Conseil Départemental de la Savoie							

Autre : préciser				
Autofinancement	210 000			
<b>TOTAL</b>	<b>410 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet		
Axe	AXE 2 - Adapter l'économie et réduire sa vulnérabilité	
Orientation	2.2 - Diversifier, compléter et adapter l'offre touristique de la montagne pour la rendre plus résiliente économiquement et environnementalement en valorisant les ressources patrimoniales et naturelles	
Intitulé du projet	<b>Maison de Moriond : réhabilitation et rénovation énergétique</b>	
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de Courchevel</b>	
Personne contact	<i>Nicolas de Rességuier – nicolas.deressiguier@mairie-courchevel.com</i>	
Calendrier	Date prévisionnelle de début : mai 2022	Date prévisionnelle de fin : décembre 2023
Descriptif du projet	<p>La rénovation de la Maison de Moriond est un projet qui allie rénovation énergétique et amélioration du fonctionnement de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des crèches résidents et touristiques en mutualisant les espaces</li> <li>- Déplacement de la salle polyvalente qui permettra la présence d'une salle de repli pour les enfants en cas de mauvais temps à proximité du front de neige de 1650 (accès facilité, central dans l'organisation de la vie de ce niveau de station)</li> <li>- Mutualisation des surfaces d'accueil et rationalisation de l'utilisation des espaces notamment les circulations</li> <li>- Amélioration énergétique du bâtiment en retravaillant notamment l'enveloppe mais également le mode de chauffage</li> <li>- Mise aux normes ADAP</li> <li>- Création d'un ascenseur desservant l'intégralité des niveaux en lieu et place de l'escalator partiel présent</li> <li>- Intégration d'ascenseur urbain en lieu et place des escalators extérieurs de manière à retrouver des espaces extérieurs particulièrement pour les crèches</li> <li>- Transformation de l'ancienne gare de la télécabine en espace commercial de type restauration en lien direct avec le front de neige et l'équipement</li> </ul>	
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
Périmètre de mise en œuvre	Communal (mais en lien avec l'intercommunalité sur la question des crèches)	
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	<p><i>Rationalisation des espaces (éviter l'étalement urbain en multipliant la construction d'équipement) = travail de transformation du bâtiment sur lui même</i></p> <p><i>Économie d'énergie = isolation, réduction des surfaces de circulations, changement du système de production de chaleur ...</i></p> <p><i>Suppression des escalators (intérieur et extérieur) = ouvrage urbain peu adapté à l'environnement de montagne qui crée des couts de fonctionnement important pour la collectivité (facture énergétique, temps homme pour un maintien dans un état de fonctionnement et de sécurité pendant la saison)</i></p>	
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Diagnostic à réaliser pendant la phase étude de 2021.	
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Démarrage du chantier en mai 2022, avec une première saison de travaux concentrée sur la livraison des crèches en décembre 2022, et une deuxième saison printemps, été, automne 2023 pour une livraison totale à l'hiver 2023.	
Indicateurs de	Respect des délais	

<b>réalisation</b>	Atteinte de l'indicateur de performance énergétique qui sera établi lors de la phase étude de 2021 => La commune lance un diagnostic de performance énergétique pour tenir l'objectif fixer dans par le décret tertiaire de saisie de ses données avant le 31 septembre 2021
<b>Autorisations administratives obtenues ?</b>	<p>Non</p> <p>Planning prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation du maître d'œuvre : 2 mois (mai 2021 / juin 2021) ;</li> <li>- Réalisation des études (APS, APD, PC, PRO, DCE) : 6 mois (juillet 2021/janvier 2022) ;</li> <li>- Travaux phase 1 = 8 mois (avril 2022/décembre 2022).</li> <li>- Travaux phase 2 = 8 mois (avril 2023/décembre 2023)</li> </ul>

### Plan de financement prévisionnel

Détail des dépenses	Montant en € HT			
Travaux	2 500 000			
<b>TOTAL</b>	2 500 000			
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux
<i>Etat - DSIL</i>	1 200 000			
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : PMI crèche</i>	montant non connu			
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>	1 300 000			
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet		
Axe	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)	
Orientation	3.1-Développer la mobilité durable en déployant des moyens de transport plus propres, plus abordables et plus sains pour répondre aux besoins de mobilité actuels	
Intitulé du projet	Réalisation d'un itinéraire cyclable de fond de vallée en Basse Tarentaise (tranche 1)	
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche	
Personne contact	Christophe Mansouri - <a href="mailto:christophe.mansouri@ccva-savoie.com">christophe.mansouri@ccva-savoie.com</a>	
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Mars 2022	Date prévisionnelle de fin : Octobre 2022
Descriptif du projet	<p>Le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable de liaison entre les secteurs de Moûtiers et de Feissons sur Isère, en fond de vallée de la Tarentaise. Ce projet a pour but de palier à une discontinuité en créant un itinéraire reliant les espaces résidentiels et les pôles d'activités du territoire. La tranche 1 concerne le tronçon prioritaire entre Moûtiers et Aigueblanche. L'itinéraire proposé par la Communauté de Commune des Vallées d'Aigueblanche s'inscrit dans la continuité du projet de voie cyclable de la Communauté de Commune du Cœur de Tarentaise en amont dans la vallée. Le raccordement s'effectue au niveau de la station d'épuration des Gorges de Ponserand (commune de Salins-Fontaine).</p> <p>Ce projet s'inscrit dans un projet plus large de création d'un itinéraire cyclable dans toute la vallée de la Tarentaise. Cette tranche opérationnelle est un maillon essentiel de ce grand projet dans le sens où aujourd'hui il y a une discontinuité et un point noir en terme de pratique cyclo dans ce secteur.</p>	
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
Périmètre de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	<p>L'itinéraire se situera à proximité directe de nombreux générateurs de flux de mobilité et de zones d'habitat, permettant ainsi de drainer un nombre important d'usagers.</p> <p>C'est donc le développement de la pratique locale du vélo, la baisse de l'utilisation de l'automobile et la réduction des émissions polluantes qui sont visés par cette opération.</p>	
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Sans objet	
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Il n'y a pas de création d'emplois directs ou indirects qui est visée. Mais cette opération permettra de conforter la filière cyclo qui se développe sur le territoire et permettra sans doute de générer des nuitées touristiques supplémentaires.	
Indicateurs de réalisation	Ouverture au public de la première tranche.	
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet	
Plan de financement prévisionnel		
Détail des dépenses	Montant en € HT	
Travaux et aménagements	971 800	
Maîtrise d'œuvre	28 200	
TOTAL	1 000 000	

Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux
<i>Etat - DSIL</i>	100 000			
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : Plan Vélo</i>	400 000			
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>	185 000			
<i>Autre : Europe (FEDER POIA)</i>	115 000			
<i>Autofinancement</i>	200 000			
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)						
Orientation	3.1-Développer la mobilité durable en déployant des moyens de transport plus propres, plus abordables et plus sains pour répondre aux besoins de mobilité actuels						
Intitulé du projet	Réalisation d'un itinéraire cyclable de fond de vallée en Basse Tarentaise (tranche 2)						
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche						
Personne contact	Christophe Mansouri - <a href="mailto:christophe.mansouri@ccva-savoie.com">christophe.mansouri@ccva-savoie.com</a>						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Mars 2023	Date prévisionnelle de fin : Octobre 2023					
Descriptif du projet	<p>Le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable de liaison entre les secteurs de Moûtiers et de Feissons sur Isère, en fond de vallée de la Tarentaise. Ce projet a pour but de palier à une discontinuité en créant un itinéraire reliant les espaces résidentiels et les pôles d'activités du territoire. La tranche 2 concerne le tronçon entre le centre d'Aigueblanche et la piscine du Morel. Elle débute à l'extrémité de la première tranche du projet de liaison cyclable, au niveau du pont d'Aigueblanche, et emprunte ensuite une promenade piétonne existante en bord d'Isère jusqu'à la base de loisirs du Morel. Elle traite ensuite le « point dur » du franchissement du ruisseau du Morel au niveau du confluent avec l'Isère.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans un projet plus large de création d'un itinéraire cyclable dans toute la vallée de la Tarentaise. Cette tranche opérationnelle permettra notamment de connecter les espaces résidentiels au pôle sportif du Morel très fréquenté.</p>						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	<p>L'itinéraire se situera à proximité directe de nombreux générateurs de flux de mobilité et de zones d'habitat, permettant ainsi de drainer un nombre important d'usagers.</p> <p>C'est donc le développement de la pratique locale du vélo, la baisse de l'utilisation de l'automobile et la réduction des émissions polluantes qui sont visés par cette opération.</p>						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Sans objet						
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Il n'y a pas de création d'emplois directs ou indirects qui est visée. Mais cette opération permettra de conforter la filière cyclo qui se développe sur le territoire et permettra sans doute de générer des nuitées touristiques supplémentaires.						
Indicateurs de réalisation	Ouverture au public de la seconde tranche.						
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses		Montant en € HT					
Travaux et aménagements		814 000					
Maîtrise d'œuvre		42 000					
TOTAL		856 000					
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €			
				Taux			

<i>Etat - DSIL</i>	90 000			
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : Plan Vélo</i>	342 000			
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	100 000			
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>	153 000			
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>	171 000			
<b>TOTAL</b>	<b>856 000</b>			

## Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet

<b>Axe</b>	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)	
<b>Orientation</b>	3.1-Développer la mobilité durable en déployant des moyens de transport plus propres, plus abordables et plus sains pour répondre aux besoins de mobilité actuels	
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Pôle d'Echanges Multimodal "Moûtiers PEM 2023"</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Région + SNCF + CC Cœur de Tarentaise + commune de Moûtiers</b>	
<b>Personne contact</b>	<i>Johanne VALLEE, responsable habitat et mobilités de la CCCT, johanne.vallee@coeurdetarentaise.fr, 04 79 24 41 41</i>	
<b>Calendrier</b>	<b>Date prévisionnelle de début :</b> 2022	<b>Date prévisionnelle de fin :</b> 2023
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Les championnats du monde de ski se dérouleront à Courchevel et Méribel en février 2023. Ces deux stations de ski sont desservies depuis le PEM de Moûtiers, où les samedis de chassés-croisés hivernaux, plus de 25 000 usagers arrivent en train et prennent le car à destination des Trois Vallées.</p> <p>Or, construit en 1992 pour les jeux olympiques d'Albertville, le PEM de Moûtiers a peu évolué, même si une reconfiguration partielle du bâtiment des voyageurs a été entreprise en 2015.</p> <p>Il est indispensable de partager une ambition commune à l'occasion de cet événement sportif majeur, en offrant à l'entrée des Trois Vallées un accueil de qualité et davantage de services aux voyageurs, au sein d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) renouvelé.</p> <p>Le projet comprend trois enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion des flux et de l'intermodalité : mise en accessibilité de la gare ferroviaire, création d'une aire de retournelement des autocars à la gare routière, reprise du giratoire au Faubourg de la Madeleine, revue de la circulation sur les voiries de desserte de la gare routière et de la gare ferroviaire, de l'accès aux quais, au stationnement, aux taxis et aux vélos</li> <li>- le confort et les services : aménagement d'espaces plus fonctionnels et agréables dans les bâtiments et en sortie, point d'accueil et d'information, signalétique, guidage...</li> <li>- l'intégration du PEM dans son environnement urbain : amélioration du cheminement par l'avenue de la gare vers le centre-ville (notamment ses commerces ainsi que ses points d'intérêts touristiques), réhabilitation de la passerelle pour établir une connexion quartier Chaudanne - gare - centre-ville, et requalification de la dalle de la Chaudanne.</li> </ul> <p>Un comité de pilotage s'est réuni le 15 avril 2021. Le plan de financement sera affiné d'ici le 30 avril 2021, date limite de dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets PEM du ministère chargé des transports.</p>	
<b>Nature</b>	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<b>Périmètre de mise en œuvre</b>	<input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input checked="" type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?</b>	Le PEM constitue un levier majeur de la transition écologique des mobilités en Tarentaise, en favorisant le report des déplacements de la route vers des modes plus propres que sont le ferroviaire et les transports en commun.	
<b>Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)</b>		
<b>Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?</b>		

<b>Indicateurs de réalisation</b>				
<b>Autorisations administratives obtenues ?</b>				
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Détail des dépenses</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant en € HT</b>		
<i>Mise en accessibilité des quais de la gare ferroviaire</i>	SNCF (co-financement Région)	6 500 000		
<i>Retournement des autocars en gare routière</i>	Région	600 000		
<i>Reprise du giratoire Faubourg de la Madeleine</i>	Commune de Moûtiers	500 000		
<i>Bâtiment voyageurs : requalification de la partie gare routière et de la liaison gare ferroviaire - gare routière</i>	SNCF (co-financement Région)	3 000 000		
<i>Modernisation de la gare routière, son hall, l'accueil des voyageurs et le parking souterrain</i>	Région + commune, en fonction des propriétés foncières	A définir		
<i>Requalification urbaine, avenue de la gare, continuité avec le centre-ville</i>	commune de Moûtiers	1 000 000		
<i>Réhabilitation de la passerelle pour établir une connexion quartier Chaudanne - gare - centre-ville</i>	commune de Moûtiers	700 000		
<i>Requalification du bâtiment du parvis de la Chaudanne</i>	à définir	1 500 000		
<i>Requalification de l'avenue des XVIe JO</i>	commune de Moûtiers	A définir		
<b>TOTAL</b>		23 240 000		
<b>Recettes attendues</b>	<b>Montant sollicité en €</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant obtenu en €</b>	<b>Taux</b>
<i>Etat - DSIL</i>				
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : Appel à projets du ministère chargé des transports relatif aux pôles d'échanges multimodaux</i>	8 032 000			
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	6 890 000			
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : CCCT, CCVV, COVA, CCVA</i>				
<i>Autre : Commune de Moûtiers</i>				
<i>Autre : SNCF Gares &amp; Connexions</i>	3 250 000			
<i>Autre : Comité d'organisation des championnats du monde FIS de ski alpin 2023</i>				
<i>Autofinancement</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>23 240 000</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet							
Axe	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)						
Orientation	3.1-Développer la mobilité durable en déployant des moyens de transport plus propres, plus abordables et plus sains pour répondre aux besoins de mobilité actuels						
Intitulé du projet	<b>Aménagement du centre station</b>						
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de Pralognan-la-Vanoise</b>						
Personne contact	Stéphanie Labreuche, <a href="mailto:dgs.mairie@pralognan.com">dgs.mairie@pralognan.com</a> 04 79 08 71 24						
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 2022 (partie travaux)	Date prévisionnelle de fin : non connue					
Descriptif du projet	<p>La collectivité souhaite améliorer le cheminement et la circulation du centre station avec comme objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une piétonnisation du centre :</li> <li>- la réduction de la circulation des véhicules en centre bourg mais également dans deux secteurs de randonnée fortement fréquentés.</li> </ul> <p>Ces objectifs pourront être atteints via la création d'emplacements de stationnement, d'aménagements piétons et le développement de transports collectifs verts.</p> <p>Une première étude d'aménagement avait déjà été réalisée en 2019-2020. Toutefois, la commune a souhaité approfondir certains points de l'étude en 2021 en sollicitant une étude AVP avec deux cabinets spécialisés.</p> <p>Le chiffrage de ce programme d'aménagement est en cours de réalisation par les deux cabinets sollicités en 2021.</p> <p>Le chiffrage indiqué est celui estimé en 2019/2020. Le nouveau chiffrage attendu en 2021 sera supérieur puisque des aménagements nouveaux ont été souhaités par la collectivité.</p>						
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement						
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux						
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Ce projet contribuera à la transition écologique puisqu'il vise d'une façon globale à réduire la circulation des véhicules dans la commune au profit de navettes collectives moins毒ore non polluantes.						
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)							
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Ce projet contribue à la relance puisque dans la phase travaux il sollicitera différents corps de métiers.						
Indicateurs de réalisation	Non définis						
Autorisations administratives obtenues ?	Néant						
Plan de financement prévisionnel							
Détail des dépenses	Montant en € HT						
Travaux	2 600 000						
TOTAL	2 600 000						
Recettes attendues	Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €	Taux			
Etat - DSIL							

<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 00</b>			

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet N°4			
Axe	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)		
Orientation	3.1-Développer la mobilité durable en déployant des moyens de transport plus propres, plus abordables et plus sains pour répondre aux besoins de mobilité actuels		
Intitulé du projet	<b>Création d'un escalator et navettes électriques</b>		
Maitre d'ouvrage	<b>Commune de CHAMPAGNY EN VANOISE</b>		
Personne contact	René RUFFIER LANCHE – Maire – Tél : 04-79-55-03-80 / 06-32-74-79-68 <a href="mailto:contact@mairie.champagny.com">contact@mairie.champagny.com</a>		
Calendrier	Date prévisionnelle de début : Fin 2022 (Etudes)	Date prévisionnelle de fin : 2023 (Travaux)	
Descriptif du projet	-Construction d'une liaison de type « escalator » reliant directement le centre-station au front de neige (dénivelé de 25 m et longueur de 45 m). -Remplacement des navettes automobiles (mini-bus) thermiques « intra-station » par des navettes électriques, type « train touristique ».		
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement		
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux		
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Favoriser un déplacement 100 % piétonnier depuis les principaux hébergements touristiques vers le front de neige et la gare de départ de la télécabine		
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Energie électrique en remplacement des hydrocarbures utilisés jusqu'à présent par les navettes		
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Relance de l'activité économique (ascensoriste, constructeur des véhicules...)		
Indicateurs de réalisation			
Autorisations administratives obtenues ?	Permis de construire à déposer en début d'année 2022 par un maître d'œuvre à choisir en 2021		
Plan de financement prévisionnel			
Détail des dépenses		Montant en € HT	
Escalator		1 300 000	
Navettes électriques		600 000	
TOTAL		1 900 000	
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux
Etat - DSIL			
Etat - DETR		400 000	
Etat - FNADT			
Etat - Autre : préciser			
Région Auvergne Rhône-Alpes		400 000	
Conseil Départemental de la Savoie			
Autre : préciser			
Autofinancement		1 100 000	
TOTAL		1 900 000	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet						
Axe	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)					
Orientation	3.2 - Accompagner les dynamiques de revitalisation des centres bourgs					
Intitulé du projet	<b>Revitalisation et préservation de la partie historique du centre bourg de Grand-Aigueblanche</b>					
Maitre d'ouvrage	Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE					
Personne contact	M. Samuel CANTAMESSA, DGS - <a href="mailto:secretaire.general@grand-aigueblanche.fr">secretaire.general@grand-aigueblanche.fr</a> – 04-79-24-63-10					
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 2022	Date prévisionnelle de fin : 2024				
Descriptif du projet	Le programme de l'opération sera conduit sur trois années. Chaque tranche annuelle de travaux est estimée à 1 000 000 € HT (sur 3 années, soit un coût total de l'opération estimé à 3 000 000 € HT (études et travaux).					
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement					
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux					
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Rénovation du bâti ancien (isolation, nouvelles menuiseries extérieures, etc...) et création de commerces (fleuriste, restaurant, coiffeur, ...)					
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	En cours d'étude					
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Confortement d'un cœur au centre de la commune, travaux qui seront confiés aux entreprises, installation de nouveaux commerces					
Indicateurs de réalisation						
Autorisations administratives obtenues ?	En cours					
Plan de financement prévisionnel						
Détail des dépenses		Montant en € HT				
Travaux		3 000 000				
TOTAL		3 000 000				
Recettes attendues		Montant sollicité en €	Taux	Montant obtenu en €		
Etat - DSIL						
Etat - DETR		900 000				
Etat - FNADT						
Etat - Autre : préciser						
Région Auvergne Rhône-Alpes						
Conseil Départemental de la Savoie						
Autre : préciser						
Autofinancement		2 100 000				
<b>TOTAL</b>		<b>2 100 000</b>				

Contrat de Relance et de Transition Ecologique Tarentaise - Fiche projet		
Axe	AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'année (services)	
Orientation	3-3 Développer l'offre de services à l'année à destination des habitants (dont santé et numérique, culture, jeunesse)	
Intitulé du projet	<b>Création d'un cabinet médical à Mottaret</b>	
Maitre d'ouvrage	<b>Mairie des Allues</b>	
Personne contact	<b>CHEVET Guillaume, 04 79 08 98 20, services.techniques@mairiedesallues.fr</b>	
Calendrier	Date prévisionnelle de début : 01/05/2023	Date prévisionnelle de fin : 30/11/2024
Descriptif du projet	<p>Il s'agit de transformer l'ancienne gare de la télécabine des Platières en cabinet médical. Ce bâtiment sera complètement réhabilité et répondra aux nouvelles normes énergétiques d'un point de vue environnemental.</p> <p>Le cabinet médical de Méribel-Mottaret (180 m<sup>2</sup>) est actuellement situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel Le Ruitor. Plusieurs facteurs motivent la collectivité à s'engager dans une étude de relocalisation : augmentation de la surface de la salle d'attente, augmentation de la surface médicale par la séparation des activités (salles de soins, salle de radiographie, cabinet de consultation, activité de plusieurs praticiens en saison d'hiver, accueil administratif), l'accès actuel se fait uniquement depuis la piste de la Truite (avec une marche) pour le public et les secouristes (aucun accès routier) et les scooters des pisteurs stationnent directement sur la piste pour amener les blessés en brancard, entraînant un fort risque d'accident.</p> <p>La pertinence de ce projet permettra les améliorations suivantes : nouveau projet pour accueillir l'ensemble des besoins médicaux, surface portée à 200 m<sup>2</sup>, multiplication et sécurisation des accès grâce à un emplacement stratégique (bordure de piste, accès piéton depuis les circulations piétonnes, accès véhicules pour arrivée et évacuation par ambulances et accessibilité aux personnes à mobilité réduite).</p>	
Nature	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
Périmètre de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Inter-communautaire (concerne plus d'une Communauté de communes) <input type="checkbox"/> Action mise en œuvre en collaboration avec d'autres territoires ou organismes départementaux, régionaux, inter-régionaux	
Comment ce projet contribue-t-il à la transition écologique ?	Ce projet a pour but de réhabiliter complètement le bâtiment de l'ancienne gare télécabine des Platières et de rendre ce bâtiment moins énergivore voir autonome en consommation d'énergie.	
Gain énergétique visé (pour les projets de rénovation)	Non connu	
Comment ce projet contribue-t-il à la relance ?	Ce projet a pour but de rendre le bâtiment autonome en énergie et soutenir le travail des entreprises en faveur de projet éco-responsable.	
Indicateurs de réalisation	Taux de consommation en énergie	
Autorisations administratives obtenues ?	Sans objet	
Plan de financement prévisionnel		
Détail des dépenses	Montant en € HT	
Travaux	1 000 000	

<i>Etudes de maîtrise d'œuvre</i>	100 000			
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000</b>			
<b>Recettes attendues</b>	<b>Montant sollicité en €</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant obtenu en €</b>	<b>Taux</b>
<i>Etat - DSIL</i>				
<i>Etat - DETR</i>				
<i>Etat - FNADT</i>				
<i>Etat - Autre : préciser</i>				
<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>				
<i>Conseil Départemental de la Savoie</i>				
<i>Autre : préciser</i>				
<i>Autofinancement</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000</b>			

**CRTE de l'Assemblée du Pays Tarentaise - Vanoise**  
**Fiche-action « couverture en téléphonie mobile »**

**Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action**

AXE 3 – Un territoire attractif et de qualité pour ses habitants

**Descriptif et Objectifs :**

Le Gouvernement et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique en janvier 2018 qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire. Cet accord prévoit **plus de 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires** portés par les opérateurs de téléphonie mobile, en échange d'un abandon par l'Etat de recettes sur la redevance d'utilisation des fréquences. Plusieurs engagements majeurs ont été pris sous le contrôle de l'Autorité de régulation (ARCEP), qui pourra en sanctionner les éventuels manquements :

- Le déploiement massif de la 4G avec 10 000 communes supplémentaires, couvertes uniquement en 2G/3G ;
- Le renforcement de la couverture des axes de transports ferroviaires et routiers ;
- Le déploiement des solutions de 4G fixe (accès à Internet fixe via le réseau mobile) ;
- **Un dispositif de couverture ciblée permettant la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateurs** (le cas échéant mutualisés entre eux) pour assurer une couverture mobile sur les zones aujourd'hui peu couvertes. Ce mécanisme est mis en œuvre au rythme de **600 à 800 sites par an au niveau national** sur la base d'une liste transmise aux opérateurs par le gouvernement à partir des besoins identifiés localement, en étroite coordination avec les collectivités territoriales, et qui fait l'objet d'un arrêté ministériel.

**Une soixantaine de sites devraient être déployés en Savoie entre 2018 et 2024.**

**Bénéficiaires :**

Usagers

**Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :**

- Niveau national : Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - "Mission France Mobile "
- Niveau départemental : comité de projet "téléphonie mobile" co-présidé par **l'Etat et le Département de la Savoie**
- Opérateurs de téléphonie mobile

**Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)**

Collectivités territoriales, DREAL, DDT, UDAP...

**Calendrier de réalisation :**

A la date du présent CRTE, le déploiement de couverture réseau mobile est prévu sur les sites suivants :

- **Les Avanchers Valmorel** : sera couvert d'ici fin juillet 2021 au titre de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2019.
- **Peysey-Nancroix** : sera couvert d'ici fin 2021 au titre de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019.
- **Notre Dame du Pré** : sera couvert d'ici fin août 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 août 2020.

- **Aime la Plagne** : sera couvert d'ici fin août 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 21 août 2020.
- **Champagny-en-Vanoise** : sera couvert d'ici octobre 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 1er octobre 2020.
- **Salins-Fontaine** : sera couvert d'ici fin 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2020.
- **Naves** : sera couvert d'ici fin 2022 au titre de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2020.
- **Saint-Marcel** : sera couvert d'ici avril 2023 au titre de l'arrêté ministériel du 9 avril 2021.
- **Pralognan-la-Vanoise** : sera couvert d'ici avril 2023 au titre de l'arrêté ministériel du 9 avril 2021.

L'opérateur de téléphonie mobile désigné dispose de 24 mois pour construire et mettre le site mobile en service à partir de la publication de l'arrêté définissant les zones à couvrir par les opérateurs (12 mois si la commune décide de mettre à disposition de l'opérateur un terrain viabilisé accompagné de l'autorisation d'urbanisme. Le point de départ court à partir de la signature entre le maire et l'opérateur, du procès-verbal validant le début de la construction du site).

**Plan de financement prévisionnel :**

Le "New Deal mobile" bénéficie de **3 milliards d'euros** d'investissements au niveau national.

## **CRTE de l'Assemblée du Pays Tarentaise - Vanoise Fiche-action MaPrimeRénov'**

### **Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action**

AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique

### **Descriptif et Objectifs :**

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.

Il vise à réduire les dépenses énergétiques et donc l'impact écologique des logements.

3 objectifs prioritaires sont poursuivis :

1. **Réduire la facture énergétique** des Français ;
2. **Améliorer le confort** des logements ;
3. **Soutenir l'activité économique**, notamment des artisans.

### **Bénéficiaires :**

Tous les **propriétaires** et **copropriétés**. Les propriétaires bailleurs aussi sont concernés (à compter du 01/07/2021).

### **Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :**

Au niveau départemental, la DDT (direction départementale des territoires) pilote la mise en œuvre du dispositif.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) assure l'instruction des dossiers.

### **Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)**

Les artisans avec le label RGE (reconnu garant de l'environnement) réalisent à titre privilégié les travaux MaPrimeRénov'.

FAIRE, le service public de conseil sur la rénovation énergétique, assure un accompagnement des ménages pour bénéficier de cette aide et réaliser leurs travaux.

### **Calendrier de réalisation :**

Mesure lancée en octobre 2020 et renforcée le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Niveau de réalisation actuel :**

À l'échelle de la Savoie, 1 044 primes ont été accordées à la date de la signature du présent CRTE, pour un montant de 2 800 000 €, et 279 475€ d'aide "Ma Prime Rénov" pour 89 dossiers sur le territoire de l'APTV.

### **Plan de financement prévisionnel :**

**2 milliards d'euros supplémentaires** à l'échelle nationale, dans le cadre du plan de relance, pour la période 2021-2022.

## **CRTE de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise - Fiche-action « France services »**

### **Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action**

AXE 3 – Un territoire attractif et de qualité pour ses habitants

#### **Descriptif et Objectifs :**

Le programme France services (FS) démarre en avril 2019 et fixe les dernières labellisations de structures à fin 2022.

Il doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien selon 3 objectifs:

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents (fixes et/ou itinérants)
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Cette nouvelle ambition s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de services au public (MSAP) - qui obtiendront le label France Services à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de services - ainsi que sur l'ouverture de nouvelles implantations France Services là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

#### **Bénéficiaires :**

Le programme FS est à destination de tous les usagers.

#### **Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :**

Niveau national: Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Niveau départemental: préfecture (Pôle coordination et ingénierie territoriale)

Les porteurs d'une structure France services peuvent être une intercommunalité, une commune, une association, un des partenaires nationaux France services...mais pas une entreprise.

#### **Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)**

La Banque des Territoires et la Caisse des dépôts sont associés au financement des Bus France services et au développement / déploiement d'outils de communication (lettres hebdomadaires d'information) et informatiques (logiciel administration +).

9 partenaires nationaux: CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi, La Poste et 3 ministères: justice, intérieur, action et comptes publics.

3 partenaires locaux en Savoie: Conseil départemental, Gendarmerie, Banque de France.

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est l'organisme en charge de la

formation des conseillers(ères) France services. 2 formations sont obligatoires: "Socle" (métier de l'accueil) et "Métier" (les partenaires nationaux présentent leurs modalités de service)

### **Calendrier de réalisation :**

Au 1er juin 2021, 13 structures France services sont labellisées en Savoie.

Sur le périmètre du Pays Tarentaise-Vanoise, on dénombre 3 structures France services :

- **Courchevel**, portée par la commune, est labellisée depuis le 1er janvier 2021
- **La Léchère**, portée par la commune, est labellisée depuis le 1er janvier 2021
- **Moûtiers**, portée par une association, est labellisée depuis le 1er février 2020.

...ainsi que 6 MSAP qui pourraient être labellisées en 2021 :

- **Les Versants d'Aime**, portée par la Communauté de communes des Versants d'Aime,
- **Val d'Isère**, portée par une association,
- **Tignes**, portée par la commune,
- **La Plagne Tarentaise**, portée par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne,
- **Bozel**, portée par le Groupe La Poste
- **Les Belleville**, portée par la commune.

En outre, 1 structure de France services en création à **Bourg-Saint-Maurice** qui pourrait être labellisée en 2021.

Par ailleurs, reste active en 2021 la MSAP des Avanchers-Valmorel, portée par une association.

Ce sont donc **11 structures France services** qui couvriraient ainsi le territoire du Pays Tarentaise-Vanoise avant fin 2022.

### **Plan de financement prévisionnel :**

Chaque structure labellisée perçoit une subvention forfaitaire de fonctionnement de 30 000€/an composée à part égale par le FNADT et le fonds inter-opérateurs.

Sur le périmètre du Pays Tarentaise-Vanoise, l'objectif de déployer 11 France services avant fin 2021 permettent d'établir un financement prévisionnel de l'État de **330 000€ / an en 2021**.

## **CRTE de l'Assemblée du Pays Tarentaise - Vanoise Fiche-action "recyclage urbain"**

### **Orientation stratégique du CRTE :**

Axe 1: réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergétique et écologique

### **Descriptif et Objectifs :**

La mise en place du «fonds friches» dans le cadre du plan de relance permet d'accorder des subventions d'équilibre à des opérations de recyclage de friches urbaines ou économiques. Cela permet la concrétisation de projets en participant à l'équilibre financier global des opérations déficitaires.

3 objectifs prioritaires sont poursuivis :

1. Produire des logements et de l'activité économique
2. Reconvertir le foncier en friche au bénéfice de la qualité urbaine des territoires
3. Contribuer à la sobriété foncière des projets de territoires et à la maîtrise de l'étalement urbain

### **Bénéficiaires :**

Tous les porteurs de projets de recyclage foncier : collectivités, opérateurs publics, porteurs privés.

### **Service pilote :**

Au niveau départemental, la DDT (direction départementale des territoires) assure l'accompagnement des pétitionnaires dans le cadre des appels à projets lancés au niveau régional, et réalise l'instruction des dossiers avec la DREAL.

### **Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)**

L'attribution des subventions du fonds friches est réalisée par le préfet de région en concertation avec le Conseil régional et l'Ademe.

### **Calendrier de réalisation :**

Appel à projet 2021 (pour mémoire clos le 26 février 2021)

Appel à projet 2022 attendu pour le début de l'automne 2021

### **Niveau de réalisation actuel :**

Pas de projet déposé à ce stade.

### **Plan de financement prévisionnel :**

650 M€ affectés (300 M€ pour 2021 ; 350 M€ pour 2022)

## CRTE de l'Assemblée du Pays Tarentaise - Vanoise Fiche-action « Un jeune, une solution »

### **Orientation stratégique du CRTE :**

AXE 3 – Un territoire attractif et de qualité pour ses habitants

### **Descriptif et Objectifs :**

Le plan *1 jeune - 1 solution* vise à offrir une solution à chaque jeune, de formation, d'accompagnement ou d'aide à l'insertion professionnelle. Il recouvre différents dispositifs.

3 grands axes :

1. **Faciliter** l'entrée dans la vie professionnelle
2. **Orienter et former** des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir
3. **Accompagner** plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure

### **Bénéficiaires :**

**Jeunes** : sont visés **tous les 16-25 ans** avec une attention particulière portée aux jeunes éloignés de l'emploi.

Les employeurs (entreprises, associations, collectivités...) bénéficient de diverses aides telles que les primes pour l'apprentissage, le contrat de professionnalisation ou le recrutement dans certains secteurs (sportif notamment).

### **Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :**

L'action mobilise l'ensemble des services de l'État au niveau national ou niveau départemental, elle s'appuie sur le SPE (service public de l'emploi) qui pilote, et suit la mise en œuvre du dispositif,

La **DDETSP** coordonne plus particulièrement la mise en œuvre des volets d'entrée dans la vie professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi, en lien avec Pôle Emploi et les missions locales notamment.

Les services des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur et de la recherche assurent la mise en œuvre du volet d'adaptation de l'offre de formation.

### **Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)**

Entreprises, associations et collectivités pour le recrutement des jeunes et la mise en œuvre des mesures facilitant l'entrée dans la vie professionnelle, mais aussi les acteurs de la formation et de l'alternance et ceux de l'insertion

Les missions locales, Cap Emploi et Pole emploi pour le déploiement du dispositif.

### **Calendrier de réalisation :**

Plan lancé en juillet 2020 et progressivement mis en œuvre en 2020 et 2021.

### **Niveau de réalisation actuel :**

Au 1<sup>er</sup> juin 2021, et à l'échelle de la Savoie, 2837 contrats bénéficiaires de la prime à l'apprentissage, 399 pour les contrats de professionnalisation, 3017 pour l'embauche de jeunes, 94 CIE jeunes, 85 PEC jeunes et 24 PEC jeunes en PV ZRR, pour un montant de 11 000 000 €.

### **Plan de financement prévisionnel :**

**6,7 milliards d'euros à l'échelle nationale, dans le cadre du plan de relance.**

## CRTE Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise - Fiche-action « Conseillers numériques »

### Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action

AXE 3 – Un territoire attractif et de qualité pour ses habitants

#### Descriptif et objectifs :

Le dispositif Conseillers numériques, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec l'appui opérationnel de la Banque des Territoires (BDT), prévoit le recrutement de 4 000 conseillers numériques au niveau national pour conduire des actions de lutte contre l'exclusion numérique.

Ces derniers auront trois missions principales au plus près des Français(es) encore éloigné(e)s du numérique :

- soutenir dans les usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Le dispositif est doté d'une enveloppe nationale de 200 millions d'euros.

La rémunération du conseiller numérique peut être complétée par la structure porteuse qui peut également décider de prolonger l'embauche au-delà de 24 mois, la convention avec l'Etat durant, elle, au maximum 36 mois.

#### Bénéficiaires :

Le programme Conseillers numériques a une double destination:

- tous les acteurs de l'inclusion numérique qui ont une fonction d'accompagnement ou de médiation numérique (agent d'accueil, animateur, aide à domicile, conseiller, médiateur numérique, etc.) en développant leurs compétences professionnelles pour garantir l'inclusion des publics en difficulté avec l'utilisation du numérique et leur accompagnement vers l'autonomie dans leurs usages.
- tous les usagers en difficulté avec le numérique en leur permettant d'accéder à un accompagnement spécifique.

#### Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :

Niveau national: Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Niveau départemental: préfecture (Pôle coordination et ingénierie territoriale)

Les Conseillers numériques peuvent être accueillis par des structures publiques et/ou privées.

#### Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a développé 3 partenariats:

- avec le Groupement d'intérêt public Pix : engagement financier de l'État de 2,3M€.
- avec l'Opérateur de Compétence (OPCO) Uniformation : engagement financier de l'État de 2,6M€.
- avec l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) : engagement financier de l'État de 500 000€.

**Calendrier de réalisation :**

L'État accompagne le déploiement et la formation d'un conseiller numérique dans le cadre du CRTE Pays Tarentaise Vanoise.

**Plan de financement prévisionnel :**

Financement de 50 000 € par conseiller numérique France Services pour les collectivités.

Financement de 40 000 € pour les structures privées.

Sur le périmètre du CRTE Pays Tarentaise Vanoise, 1 poste de conseiller numérique permet d'établir un financement prévisionnel de l'État de **80 000 euros sur les 24 mois maximum d'accompagnement prévus.**

## CRTE de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise Fiche-action "Soutien à l'investissement industriel"

### **Orientation stratégique du CRTE dans laquelle s'inscrit cette fiche-action**

Orientation 2, Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi - soutien à l'activité et à l'emploi

#### **Descriptif et Objectifs :**

Le plan de relance mobilise au total près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie, sur la période 2020-2022 autour de 4 axes : **décarboner, (re)localiser, moderniser et innover.**

Dans ce cadre, ont notamment été mis en place **des appels à projets visant à soutenir des projets d'investissement** industriel dans des secteurs stratégiques d'une part (volet national), et à forte composante territoriale d'autre part (volet territorial).

Le **volet national** vise le soutien des investissements dans les secteurs stratégiques :

- Les fonds de soutien aux investissements visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des **filières aéronautique et automobile**,
- Le fonds de soutien aux investissements du secteur **nucleaire**,
- L'appel à projet (Re)localisation visant à soutenir l'investissement dans les secteurs critiques : **l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie.**

Le **volet territorial** quant à lui cible les investissements industriels dans tous les secteurs, à forte composante territoriale.

Par ailleurs, un guichet **d'aide aux investissements de transformation vers l'industrie du futur** a été mis en place dont l'objectif est de soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies.

#### **Bénéficiaires :**

**Les entreprises** (sur le volet territorial, les groupements d'entreprises, associations ou établissements de formation sont également éligibles).

#### **Service pilote (maître d'ouvrage / porteurs) :**

Le volet national des appels à projets sont suivis par la Direction générale des entreprises (DGE). Pour le volet territorial, les projets sont suivis par la Préfecture de région et le Conseil régional. L'opérateur est BPI France.

Le guichet industrie du futur est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Au niveau départemental, la Préfecture et la DDETSPP suivent la mise en œuvre des dispositifs.

#### **Autres partenaires (Etat, collectivités, opérateurs, entreprises...)**

Les chambres consulaires, les organisations patronales et ARAE accompagnent les entreprises.

#### **Calendrier de réalisation :**

S'agissant du volet national des appels à projet, les candidatures ont été prolongées jusqu'au 7 septembre 2021. S'agissant du volet territorial, les candidatures sont instruites au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds. Le guichet industrie du futur est désormais fermé.

#### **Niveau de réalisation actuel :**

À l'échelle de la Savoie, ce sont près de 23,4M d'euros qui ont été accordés à la date de la signature du présent CRTE, dont 37 160€ pour des entreprises du territoire de l'APTV.

	Intitulé projet	Court descriptif	Ambition énergétique	Coût HT	Etat (DETR, DSIL, FNADT)	Autres financements	Fiche action	Démarrage
<b>AXE 1 - Réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique : ressources naturelles, transition énergie</b>								
<b>1.1 - Encourager la consommation responsable et la sobriété énergétique</b>								
CCVA	La Léchère	Renouvellement des luminaires d'éclairage public		400 000,00	200 000,00	60 000,00	X	janvier 2022
	Les Avanchers Valmorel	Rénovation éclairage public	Première tranche de travaux en 2019. Seconde tranche de travaux.	45 000,00	21 500,00	4 500,00	X	printemps 2023
	Grand Aigueblanche	Remplacement de chaudières fioul par des chaudières à granulés bois	3 ensembles concernés : mairie/salle des fêtes d'Aigueblanche, groupe scolaire/logements Aigueblanche, groupe scolaire/ancienne mairie de Bellecombe	269 000,00	80 000,00			2ème semestre 2021
	CCVA	Valorisation des rejets des thermes de La Léchère pour l'alimentation énergétique de la piscine du Morel	création d'un réseau de chaleur sur 2km pour permettre le préchauffage de l'eau chaude sanitaire, le réchauffage bassin extérieur l'été, le préchauffage des bassins intérieurs	≤ 1 050 000 KWh/an	900 000,00	250 000,00	400 000,00	septembre 2021
CCCT	Moûtiers	Desserte en gaz de la Tarentaise : étude de rentabilité d'une DSP et lancement de l'appel d'offres	étude et assistance à maître d'ouvrage pour lancement appel d'offres	26 530,00	1 326,50	19 897,50		mars 2021
	COVA	musique	installation d'une pompe à chaleur ou autre système	50 000,00	25 000,00			2ème semestre 2021
CCHT	Aime La Plagne	Rénovation de la salle des fêtes de Centron	panel de travaux pour rénovation énergétique		à définir			
	Sainte Foy Tarentaise	Diagnostic et élaboration d'un schéma directeur pour la modernisation de l'éclairage public	réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de l'ensemble du territoire communal puis élaboration d'un programme pluriannuel des travaux	161 000,00				mai 2021
	Montvalezan	Eclairage public, économies d'énergie, transition technologique LED et programmation	renouvellement du parc d'éclairage public de la station avec la technologie LED. Systèmes de commandes de déclenchement par réglage et programmation	≤ 50% consommation	640 000,00		X	mai 2022
	Villaroger	Eclairage public	remplacement technologie actuelle par technologie LED	consommation divisée pa	70 000,00			juillet 2021
	Val d'Isère	Eclairage public	réfection d'une partie de l'éclairage de l'avenue Olympique	≤ 60%	130 000,00			août 2021
<b>1.2 - Massifier la rénovation énergétique dans les parcs privés et publics pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments</b>								
CCCT	CCCT, Salins-Fontaine et Les Belleville	Rénovation énergétique de bâtiments publics en Cœur de Tarentaise	MCI (maître d'ouvrage intercommunale), salle polyvalente de Salins-Fontaine, salle des fêtes de St-		1 334 800,00	1 067 840,00		3e trimestre 2021 si obtention subvention
	CCCT Salins-Fontaine	Rénovation énergétique de la MCI			224 000,00	90 000,00		3e trimestre 2021 si obtention subvention
CCVV	Bozel	Rénovation énergétique de la salle polyvalente énergétique du groupe scolaire	rénovation énergétique complète (isolation, fenêtres, opération menée sur les 2 groupes scolaires. Remplacement des menuiseries extérieures, isolation murs et toiture au groupe scolaire des Allues, remplacement de la chaudière fuel par une chaudière aux granulés bois au groupe scolaire de Méribel	≤ 50% consommation	2 100 000,00	1 470 000,00	X	avril 2022
	Les Allues	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments scolaires	remplacement des éclairages extérieurs, 2ème tranche de changement des éclairages de la patinoire,		670 000,00		X	mai 2022
	Les Allues	Amélioration de la performance énergétique du Parc olympique	remplacement de l'ensemble des fenêtres, consécutivement au remplacement des toitures		825 000,00		X	mai 2022
	Les Allues	Office du tourisme : remplacement des huisseries des bureaux et des logements situés dans le même ensemble des bâtiments publics	remplacement installation frigorifique, installation pompe à chaleur et nouvelle chaudière		323 000,00		X	mai 2022
	Les Allues	Parc Olympique de Méribel	réfection/isolation toiture, remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur, remplacement de menuiseries extérieures		1 700 000,00		X	mai 2025
	Champagny-en-Vanoise	Rénovation énergétique de la mairie	réhabilitation énergétique avec réfection/isolation toiture, aménagement/isolation combles, isolation thermique façades, changement menuiseries,	≤ 50% consommation	130 000,00	60 000,00	X	études en 2021, travaux en 2023
	Pralognan-la-Vanoise	Rénovation du bâtiment de la cure	travaux permettant de stopper les infiltrations d'eau et de lutter contre la déperdition énergétique	objectif bâtiment HQE	498 000,00	100 000,00	16 600,00	X
	Le Planay	Réfection et isolation toiture église			88 000,00			2022 automne 2021

Montagny	Optimisation énergétique du groupe scolaire			20 000,00	16 000,00				automne 2021
Bourg Saint Maurice	Reprise couverture et isolation gymnase du lycée	Amélioration du bâtiment Gymnase du lycée avec reprise de la couverture et isolation.		300 000,00	240 000,00				juin 2021
Bourg St Maurice	Rénovation énergétique des bâtiments-construction garage	construction d'un nouveau garage pour les véhicules de déneigement à Arc 1800, en remplacement de la tente existante chauffée et non isolée		700 000,00	560 000,00				2021
Séez	Rénovation énergétique : isolation du bâtiment du presbytère	reprise des menuiseries extérieures	≤ 15 à 20% consommation	12 000,00	9 600,00				juillet 2021
Montvalezan	Rénovation thermique et extension crèche communale	doublement de la capacité d'accueil de la crèche municipale (passage de 15 à 30 enfants). Réfection complète isolation thermique, système de chauffage et régulation	≤ 30% consommation	415 000,00					septembre 2021
Villaroger	Isolation salle polyvalente	menuiseries et isolation intérieure	consommation divisée par	52 000,00					juillet 2021
Tignes	Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble La Traversière	immeuble qui comprend des appartements et les locaux de la police municipale. Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment qui sont d'origine (1993)		101 800,00					2021
Val d'Isère	Rénovation thermique de l'école maternelle	rénovation complète : isolation extérieure, réfection des bardages et menuiseries extérieures, isolation en plafonds	≤ 40% consommation	240 000,00				X	juillet 2022
Val d'Isère	Edifice classé : toiture Marcel CHARVIN	réfection complète du double toit : rénovation de la	≤ 20% consommation	184 400,00					juin 2021

10 292 500,00

3 763 440,00

**1.3 - Réduire l'artificialisation des sols, Protéger et valoriser les ressources environnementales, réduire les pollutions (air et eau)**

CCCT	Saint Marcel	Transit des effluents vers Moûtiers	réalisation d'un transit par pompage pneumatique		728 800,00		200 000,00		mai-juin 2021
CCVV	Montagny	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	en vue de réaliser 2 unités de traitement à la Roche et à la Thuile		33 460,00		26 768,00		début 2021
COVA	COVA	stade de la Maladière	réhabilitation de l'ensemble du site (installation		85 000,00	42 500,00		X	1er semestre 2022
CCHT	CCHT	Travaux du Reclus : remise en état d'une mesure compensatoire	suite à des précédents travaux, des mesures compensatoires ont été prévues afin de favoriser la réduction des eaux parasites (assainissement) et vérification bon fonctionnement des ouvrages pour éviter le risque de déversement d'eaux usées dans le milieu naturel		6 000,00	4 800,00			2021
	Séez	Amélioration des réseaux EU/EP - réhabilitation des ouvrages			110 000,00	88 000,00			juin 2021
Syndicat assainissement de la Haute Isère	AMO - Diagnostic et travaux pour extension et mise aux normes de la STEP	amélioration de la capacité épuratoire de la STEP (NH4). Augmentation capacité hydraulique.			4 242 500,00				juillet 2021
Val d'Isère	Assainissement ensemble du réseau	remplacement du collecteur d'assainissement principal convoyant les effluents de la station de Val d'Isère à l'UDEP (Unité de Dépollution des Eaux)			725 000,00				juin 2021

5 930 760,00

135 300,00

**1.4- Connaissance, conciliation et économie d'usage (et sécurisation) de la ressource en eau**

CCVV	Courchevel	Réservoir du Belvédère	construction d'un nouveau réservoir de capacité supérieure		600 000,00	480 000,00			mai 2021
COVA	Montagny	Protection des captages d'eau	protection de l'aire d'alimentation d'un captage		97 554,00		78 042,00		printemps 2021
COVA	COVA	d'une source et récupération de l'eau pluviale	augmentation du diamètre de la conduite qui mène au		120 000,00	60 000,00			2ème trimestre 2021
CCHT	La Plagne Tarentaise	Restructuration des réseaux d'eau potable de La Côte d'Aime - Réservoir (phase 2) - Microturbinage	création d'un nouveau réservoir en remplacement des réservoirs existants, création d'un système de		634 727,50				juin 2021
Séez	Séez	Sécurisation AEP – Renouvellement canalisation Bois du Céry et maillage des réseaux	réalisation d'un canalisation dans le bois du Céry, qui relie le point de vidange du réseau principal à la		900 000,00	520 000,00	200 000,00		juillet 2021
Séez	Séez	Mise en place d'un système de télégestion des réseaux d'eau potable	Il s'agit d'équiper les différents site d'un outil de		200 000,00	86 000,00	74 000,00		juin 2021
	Séez	Réseaux - projets multi-usages							
CCVV	Le Planay	Reprise des réseaux secs et humides, hameau du Villard	Enfouissement des réseaux		437 600,00		174 623,00		automne 2021
	Feissons-sur-Salins	Rénovation des réseaux E et A et enfouissement des réseaux secs	Phase 1 (année 2021) concerne la tranche du Villard. En prévision d'un traitement collectif des eaux usées inexistant. Suppression également des câbles aériens		1 450 000,00				juillet 2021
CCHT	Séez	Réhabilitation des réseaux AEP rue des Pierres Blanches	Projet en lien avec l'enfouissement des réseaux secs (BT et France Télécom) avec le SDES : reprise des		60 000,00	48 000,00			juillet 2021

Tignes	Sécurisation de la canalisation en eau potable	Construction d'une nouvelle canalisation AEP gravitaire depuis le captage de la Sassière (réseau principal d'adduction en eau potable de la commune) afin de sécuriser le réseau en eau potable de la commune, incluant une structure spécifique pour le franchissement de l'Isère. Une passerelle piétonne complètera l'ouvrage et permettra de relier la commune de Tignes à Val d'Isère favorisant ainsi la mobilité douce.		2 729 870,00	1 364 935,00	818 961,00			
Sainte Foy Tarentaise	Mise aux normes des réseaux secs et humides du village du Chavarnier	mise aux normes des réseaux humides (séparation eaux pluviales et eaux usées, renforcement du réseau		394 000,00					mai 2021

1.5 - Connaitre, se protéger et s'adapter face aux risques naturels				7 623 751,50	2 558 935,00				
CCVA	CCVA (Valmorel)	réouverture du cours d'eau, actuellement busé, pour		35 900,00	15 900,00				juin 2021
CCVV	CCVV Aménagement du doron des Allues à Brides-les-Bains	lutte contre le risque inondation et rétablissement de la continuité écologique		3 960 000,00	3 168 000,00		X		2024
1.6 - Mieux réduire, transformer et valoriser nos déchets									
CCVA	intercommunale des Combes	aménagements pour sécuriser l'accès aux différentes		423 679,30	75 000,00	168 000,00			juin 2021
CCCT	CCCT et Les Belleville	transfert aux Menuires et transfert du centre technique communal des Belleville	partage prévu du centre technique communal avec le service des routes du Département	18 780 000,00	15 023 984,00		X	démarrage 2022 si obtention subvention	
CCVV	CCVV Restructuration des infrastructures liées aux transferts des déchets et à la construction d'un centre technique	restructuration du quai de transfert actuel pour l'adapter au nouveau schéma de collecte : création d'un quai de transfert en gravitaire ainsi qu'un garage abritant la flotte de véhicules de l'intercommunalité et déplacement de la déchetterie vers une zone plus adaptée		11 050 350,00					avril 2021
CCHT	CCHT Quai de transfert de Valezan	la COVA organise le transfert de ses déchets et d'une partie de ceux de la CCHT sur le site d'incinération		706 284,00	565 027,00				2021

30 960 313,30      15 664 011,00

61 494 754,80      25 883 412,50

## **AXE 2 - Adapter l'économie et réduire sa vulnérabilité**

## **2.1 - Compléter, élargir, orienter le modèle de développement en vue d'un rééquilibrage vers une économie basée sur l'écologie et la justice sociale**

2.2 - Diversifier, compléter et adapter l'offre touristique de la montagne pour la rendre plus résiliente économiquement et environnementalement								
CCVA	CCVA	Requalification de la signalétique touristique de la station de Valmorel	Implantation d'une signalétique directionnelle pour les piétons (inexistante à ce jour) mais également pour les		90 700,00	27 200,00	27 200,00	
	CCVA	Rénovation de deux piscines aux thermes de La Léchère-les-Bains	Equipements vieillissants qui nécessitent une rénovation complète (carrelage, plages, éclairage...)		800 000,00	280 000,00	320 000,00	X
	CCVA	Ravalement des façades de l'hôtel Radiana 3 étoiles à La Léchère	Ravalement intégral des façades pour redonner de l'esthétique mais aussi sécuriser les garde-corps et étude, suivie de l'aménagement de la zone commerciale. Prévoir éventuellement d'acquérir un ou plusieurs commerces par la commune et de procéder		410 000,00	200 000,00		X
La Léchère								hiver 2022
		Revitalisation de la zone commerciale thermale			550 000,00	220 000,00		
CCCT	CCCT et Les Belleville	Aménagement du plan d'eau des Bruyères	remise en état du plan d'eau, extension de la promenade confort, cheminement piéton le long du		520 000,00			septembre 2021
	Les Belleville	Liaison cyclable Les Menuires Tougnette						2021
CCVV	Brides-les-Bains	Requalification du sentier PDIPR dit "Chemin des baigneurs"	sécurisation, confort et mise en valeur		2 300 826,00	1 610 578,00	230 082,00	
	Brides-les-Bains	Réaménagement centre station	réflexion sur piétonisation, cheminement, parcours clients...		263 455,00		131 729,00	juin 2021
Courchevel		Bâtiment d'accueil des tremplins	nouvelle construction pour l'accueil des championnats du monde de ski en 2023 et autres compétitions		150 000,00			1er semestre 2021
					3 000 000,00	1 200 000,00		septembre 2021
Courchevel		Maison de Moriond : réhabilitation et rénovation énergétique	rénovation énergétique et optimisation de l'équipement : crèches, salle de repli, mutualisation des surfaces d'accueil, mise aux normes accessibilité,		2 500 000,00	1 200 000,00		mai 2022
			création d'une aire de départ de randonnée avec panneaux des sentiers de la commune, mobilier (tables ...), aménagement paysager, 20 places de stationnement, voirie d'accès		174 651,60	34 930,32	104 790,96	
CCHT	Montagny	Aménagement d'une aire de départ de randonnée			150 000,00	120 000,00		
	CCHT	Sentier intervillages	sentier qui relie l'ensemble des communes de Haute Tarentaise					juin 2021

### **2.3 - Favoriser le développement des circuits de proximité et les projets de diversification agricole pour une alimentation responsable**

CCHT : Amélioration des conditions de travail et projets de diversification agricole pour une alimentation responsable								
CCHT	CCHT	Abattoir : travaux sur le circuit d'acheminement des animaux	objectif : améliorer le bien-être animal			100 000,00	80 000,00	
2.4. Exploiter durablement les ressources naturelles	2.4.1. Gérer durablement les sols					100 000,00	80 000,00	

#### **2.4- Exploiter durablement la forêt alpine et promouvoir les bois locaux dans la construction**

AXE 3 - Un territoire attractif pour sa qualité de vie à l'heure d'aujourd'hui

### **3.1-Développer la mobilité durable en déplacement à vélo**

Pralognan-la-Vanoise	Plan d'aménagement et de circulation de la station	amélioration du cheminement et de la circulation sur l'ensemble de la commune avec comme objectifs : - piétonnisation du centre - plan de circulation favorisant la mobilité douce (déplacements piétons et vélos) - création de bornes de recharge pour véhicules électriques <i>- meilleure desserte des hameaux et des vallées</i>		2 600 000,00				X			2022
CCHT	Champagny-en-Vanoise	Création d'un escalator et navettes électriques	construction d'un escalator reliant le centre de la station au front de neige et investissement en navettes électriques gratuites desservant le pied de l'escalator pour limiter les déplacements individuels		1 900 000,00	400 000,00	400 000,00	X			études fin 2022, travaux en 2023
					1 250 000,00	816 000,00	230 000,00				2021
	CCHT	Voie verte – 4ème tronçon	tronçon qui reliera l'auberge de Jeunesse de Séez à la commune de Villaroger		100 000,00	80 000,00					2021
	CCHT	Voie verte - Acquisition d'une balayeuse / épaveuse	pour entretien piste cyclable		30 000,00	24 000,00		X			2022
	CCHT	Vélos à assistance électrique : signalétique et bornes de recharge									
	Montvalezan et CCHT	Développement collaboratif filière hydrogène Haute-Tarentaise	En collaboration avec la CCHT - reste à définir								
Val d'Isère	Achat d'un véhicule électrique	achat Renault ZOE pour la police municipale		27 789,80							janvier 2021

**3.2 - Accompagner les dynamiques de revitalisation des centres bourgs**

CCVA	Grand Aigueblanche	Revitalisation et préservation de la partie historique du centre-bourg de Grand Aigueblanche	opération conduite sur 3 années. Rénovation du bâti ancien (isolation, nouvelles menuiseries extérieures...)		3 000 000,00	900 000,00		X			2022
------	--------------------	--	--	--	--------------	------------	--	---	--	--	------

**3-3 Développer l'offre de services à l'année à destination des habitants (dont santé et numérique, culture, jeunesse)**

CCVA	Les Avanchers Valmorel	Rénovation salle des fêtes	Réfection intérieure, réaménagement, mise en accessibilité, remplacement menuiseries extérieures existantes		3 000 000,00	900 000,00					
CCCT	Les Belleville	Construction d'une nouvelle gendarmerie	construction d'un casernement et réalisation de		2 856 640,00	1 919 445,00	148 000,00				1er semestre 2021
CCVV	Les Belleville	d'aménagement de logements	Extension avec création de logements pour les	gain énergétique de 60%	3 181 242,00	1 826 987,00	365 867,00				avril 2021
CCVV	Le Planay	Restructuration du bâtiment dit Ecole du Haut, hameau du Villard	Création salle multifonctionnelle et cuisine mode « réchauffage de plats » à destination du périscolaire et	RT 2012, voire certification	508 000,00		400 000,00				mars 2021
CCHT	Les Allues	Création d'un cabinet médical à Mottaret			1 100 000,00				X		automne 2021
CCHT	Sainte Foy Tarentaise	Création d'une micro crèche et accès PMR mairie	Création d'une micro-crèche (10 places) dont l'aménagement permettra également de traiter l'accès		537 000,00	50 000,00	183 000,00				mai 2023
											avril 2021

11 182 882,00      3 896 432,00

**69 186 671,80      15 080 432,00****3.4 - Prendre en compte le vieillissement de la population dans les politiques publiques (social, santé, habitat, mobilité) : bien vieilli**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**3.5 - Produire de l'habitat pour tous**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**3.6 - Emploi, insertion, saisonnalité, formation professionnelle**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Axe transversal - Agir avec l'ensemble des acteurs pour conduire la transition****TOTAL****142 409 451,70    46 468 979,50**